

PMI'e  
2022  
2026

# PROGRAMMES D'ACTION TERRITORIAUX

## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

**GRANDLYON**  
la métropole



# PRÉAMBULE

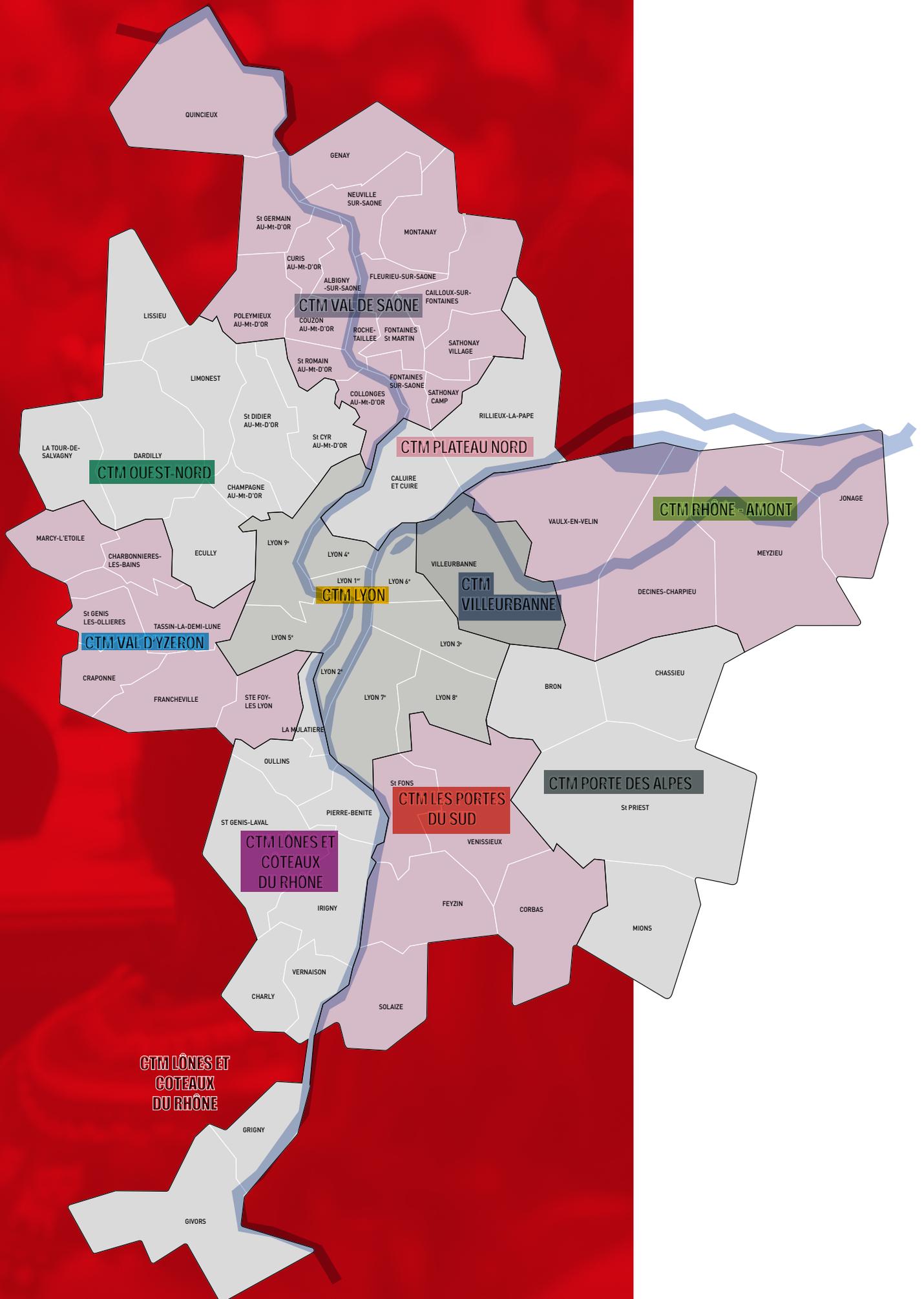
La Métropole de Lyon a souhaité que le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 s'appuie sur des programmes d'actions territoriaux.

Ils sont issus d'une large démarche de concertation et co-construction, conduite en 2021 et à l'échelle des conférences territoriales des maires, avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi et les entreprises engagées dans ces démarches. Elle a été pilotée par les présidents des comités territoriaux insertion et emploi (CTI'e) et leurs vice-présidents issus du monde économique. Les coordonnateurs emploi insertion de la maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) ont conduit les différents travaux qui ont permis de finaliser les programmes d'actions tels que proposés dans le présent cahier.

Ces travaux ont permis d'identifier les chantiers prioritaires pour chacune des conférences territoriales des maires dans le cadre des 5 axes définis du PMI'e.

Ces différents chantiers seront suivis annuellement et feront l'objet d'un retour lors des CTI'e. Leur avancée sera également présentée au comité de pilotage du PMI'e qui pourra s'inspirer des actions conduites au niveau local notamment dans le cadre des enveloppes territoriales.





# SOMMAIRE

## PROGRAMMES D' ACTIONS TERRITORIAUX



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

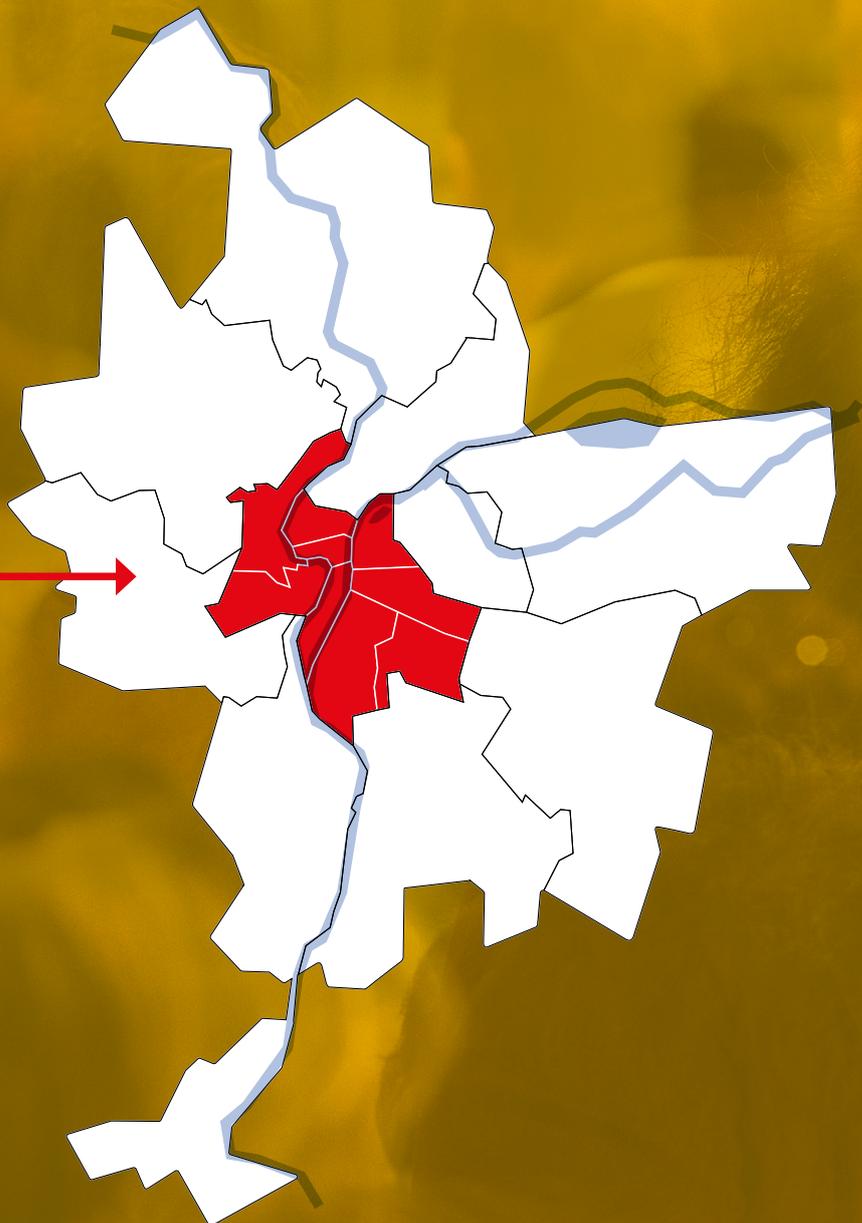
GRAND **LYON**  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTION  
TERRITORIAL

**LYON**

- LYON 1 • LYON 2 • LYON 3
- LYON 4 • LYON 5 • LYON 6
- LYON 7 • LYON 8 • LYON 9



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

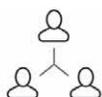
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les Programmes d'Actions Territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

1	Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
2	Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
3	Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
4	Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
5	Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

A	Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
B	Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

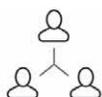
L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



# 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

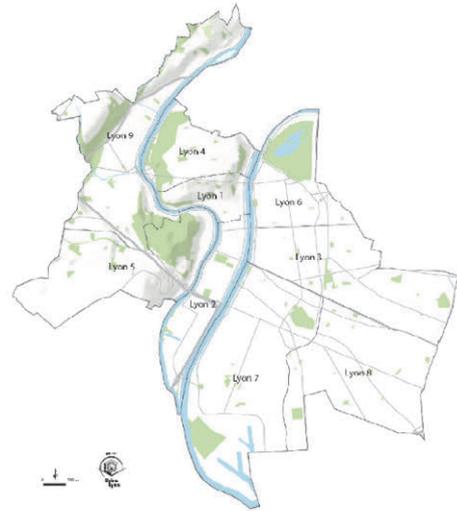
### Les 10 Conférences territoriales des maires (CTM) de la Métropole de Lyon

Elles sont au nombre de 10 et regroupent plusieurs communes qui partagent des problématiques et cherchent à y répondre ensemble. Elles sont consultées pour avis lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Métropole.



### La CTM Lyon :

Elle correspond au territoire de la commune et de ses 9 arrondissements.



Population :

**518 635 Habitants** (soit 37% de la Population de la Métropole), en augmentation soutenue et régulière.

En moyenne chaque année, le territoire gagne 0,7 % de population (soit 3 580 habitants).

Cette évolution s'explique par un solde naturel de + 0,8 %. À l'inverse le solde migratoire de -0,1% reste plus faible que dans la moyenne métropolitaine (0%)

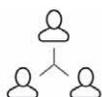
Dont

**33 507 résidents dans des quartiers politiques de la ville (QPV)**

Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV)	Quartiers Veille Active (QVA)
Lyon 3ème : Moncey Lyon 5ème : Sœur Janin Lyon 7ème : Gerland Cités sociales Lyon 8ème : États-Unis - Langlet Santy, Mermoz, Moulin à vent Lyon 9ème : Duchère, Loucheur-Gorge de Loup, le Vergoin	Lyon 1er : pentes de la Croix Rousse Lyon 2ème : Verdun Suchet Lyon 3ème : Voltaire Lyon 5ème : jeunet, Ménival Lyon 7ème : Guillotière, Lyon 8ème : Moulin périmètre ancien CUCS Lyon 9ème : Vaise

**Un niveau de vie médian supérieur à la moyenne métropolitaine mais avec des écarts considérables entre arrondissements**

En 2018, Lyon affiche un **revenu mensuel médian de 1 990€ / mois**, soit un niveau supérieur à celui de la Métropole de Lyon (1 870€/ mois). On retrouve des niveaux de vie similaires dans des communes comme Corbas ou Irigny.



Avec un **taux de pauvreté de 15%**, la commune de Lyon est proche de la moyenne métropolitaine (16%). On note de **fortes disparités entre les arrondissements**, avec un taux qui va de 9% dans le 6e arrondissement à 21% dans les 8e et 9e arrondissements.

<b>Population active</b>	<b>265 983</b> (Nombre d'actifs de 15-64 ans 2018)
<b>Les demandeurs d'emploi</b>	<b>78 630</b> demandeurs d'emploi (sept 2021, cat A)
<b>Les bénéficiaires du RSA</b>	<b>14 147 foyers bénéficiaires du RSA</b> soumis à l'obligation d'accompagnement (juin 2021)

## Lyon, une ville dynamique aujourd'hui, portée par les services

### Le tissu économique a globalement résisté à la crise financière, notamment grâce à l'essor des services

La crise du covid a exacerbé des secteurs déjà en tension, comme dans l'hôtellerie, la restauration et le service à la personne.

En janvier 2022, **13 090 offres d'emploi toutes confondues sont disponibles** sur le site de pôle emploi sur la commune de Lyon. On estime à 34% les opportunités **d'offres cachées**.

Avec le plan de relance, les aides à l'embauche incitatives (contrats CIE, PEC, contrats d'apprentissage) n'ont jamais été aussi importantes et pourtant, les employeurs ne se sont pas précipités pour recruter. Les contrats PEC restent loin des objectifs visés et enveloppes financières n'ont pas été consommées sur 2021,

**Les offres d'emplois peu qualifiées, même dans les secteurs en tension ont du mal à trouver des postulants. Les entreprises font régulièrement part de leurs difficultés recrutements pour trouver des candidats intéressés ou au minimum du niveau d'autonomie exigé.**

### Quels forces et leviers pour l'emploi :

#### Les services sont le premier secteur employeur de la ville,

Que ce soit pour les services aux entreprises (129 130 effectifs salariés privés en 2019) ou les services aux particuliers (73 200 effectifs). Les deux sont des spécificités économiques communales.

**71 030 établissements ou entreprises** (71% de ces établissements n'ont pas de salariés) / **18 420 établissements de commerce et de services** / **9 230 établissements artisanaux** / **13 100 créations d'entreprise**

*Chiffres clé OPALE mai 2021*

#### Lyon inspire aux créations d'entreprises

En 2020, Lyon a enregistré 13 101 créations d'entreprise, soit un taux de création de 20%, similaire à celui de la moyenne métropolitaine. Les activités développées portent majoritairement sur le service aux entreprises et aux particuliers.

À noter que, Pôle emploi dédie des conseillers à la création d'entreprises des demandeurs d'emploi. Des postes associatifs sont également déployés notamment dans les QPV.

#### Lyon, première ville commerçante de la Métropole

Avec 18 420 établissements, Lyon concentre près de la moitié (48%) des commerces et services de la Métropole de Lyon.

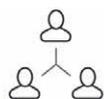
#### Les opportunités d'emploi et les nouveaux métiers en développement liés à la transition écologique.

Le développement des nouveaux métiers ne profitera pas autant que souhaité au public en insertion sans qualification. Les nouveaux métiers exigent des qualifications parfois élevées. Cependant Lyon connaît une expansion sur les métiers du vélo (livreur, coursier, mécanicien cycle, maintenance de flotte vélo électrique). Le réemploi des objets et du matériel électroménager. Gestion des déchets, plateforme lloé d'économie circulaire, ... **seront des secteurs pourvoyeurs d'emploi à court terme, dans les années à venir.**

### Impacts économiques de la crise sanitaire: Les points de vigilances

La création d'emplois après 2008 n'avait pas permis d'absorber le flux de nouveaux demandeurs d'emploi (+ 45,5 % en 5 ans à Lyon)

**Le chômage de longue durée** déjà amplifié depuis la crise financière, notamment chez **les seniors**, continu de croître.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



Une crise liée aux restrictions sanitaires d'une nature inhabituelle depuis 2020, source d'incertitudes dont les effets sur les publics en insertion commencent à apparaître : augmentation des troubles psychologiques, repli sur soi. Résultat : **Un public plus difficile à mobiliser sur les actions et sur l'emploi direct.**

En 2020, la reprise de l'activité semble profiter moins rapidement qu'habituellement aux emplois intérimaires. **Risques de précarisation accrue si la situation perdure.**

**Une fragilisation de certaines structures d'insertion en 2020** : Baisse significatives du carnet de commandes, retards dans du matériel de production ou des livraisons attendues, difficultés d'approvisionnement en matières premières qui a conduit à paralyser les activités.

**Le numérique**, source de solutions et d'**opportunités** en période de crise mais également d'**inégalités**, y compris chez les jeunes (ex : l'ordinateur moins présent et moins bien maîtrisé que le smartphone)

Des besoins accrus d'aides financières ou sociales (ex : jeunes voulant aider leur famille en difficulté)

Une démobilisation de certains publics, dont des jeunes (rapport au travail dans un contexte de crise)

## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

Accueillir - orienter :

- **6 agences Pôle emploi** ;
- **5 Antennes « Maison Lyon pour l'emploi » labellisées MMI'e** (Jeunes suivis Mission Locale, suivi de demandeurs d'emploi adultes ; Salariés pour Guidance professionnelle) ;
- **6 permanences régulières dans des lieux de proximité** (AJ2, ALIS, IDEO, REED, UFCS) pour un flux annuel de 1 100 personnes), dont une nouvelle au centre commercial de la Part Dieu ;
- **Cap emploi** (permanences intégrées aux agences Pôle Emploi).

**25 opérateurs conventionnés** avec la Métropole sur 2021 **pour assurer une référence de parcours socio-professionnelle RSA, ou un accompagnement renforcé sur le programme Itinéraire Emploi Renforcé (crédits FSE)**

**Annuaire partenaires emploi insertion 2021 :**

<https://lyonmetropole-mmie.fr/>

ou

<https://fr.calameo.com/books/006622068a22036227937>



### Public bénéficiaire du RSA

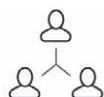
Pour l'année 2021 et reconduit en 2022, il est proposé de retenir **52 actions d'insertion** (hors insertion par l'activité économique) en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) **pour un objectif de 2 526 bénéficiaires** sur l'ensemble de la métropole.

Ces actions visent principalement un objectif de lever les freins et de remobilisation.

### Proposer des missions d'insertion salariées :

#### **20 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) implantées à Lyon**

(Aiden Chantiers, Aiden Services, REED, Girol Intérim, Tremplin Bâtiment, MIRLY Solidarité, Régie de quartier 124.services, Armée du Salut, Le Grenier, Envie Rhône, Ariel Services, Ménage Service, Elits Propreté, Restaurant du Cœur, Régie de quartier EUREQUA, IDEO, ID Intérim, Huitième Dimension, GREP Intérim, Foyer Notre Dame des Sans Abris) dont 9 SIAE cofinancées par la Ville de Lyon pour environ 220 personnes/an



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



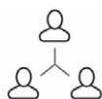
## 2. PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

### 2.1 Les orientations pour le territoire

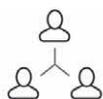
Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	Permettre à un plus grand nombre de public en insertion de bénéficier des actions de levée des freins à caractère de développement personnels (confiance et image de soi, gestion du stress, valorisation des soft skills)
	Permettre au public d'être autonome numériquement dans les démarches et d'accéder à leurs droits.
	<b>Lever le frein de la garde d'enfants, pour permettre l'accès au travail ou accélérer le retour à l'emploi des femmes</b>
	Aider le public en insertion à la découverte de solutions mobilité différentes pour ouvrir sa mobilité professionnelle et se saisir des opportunités d'emploi
	<b>Mieux préparer les candidats au retour à l'emploi à une bonne condition physique et mentale pour tenir sur des emplois (connus ou non pour leur pénibilité)</b>
	Permettre au public en insertion de gagner en autonomie dans ses démarches à travers la maîtrise du français
	<b>renforcer la prise en compte des problématiques de santé mentale pour les publics en insertion</b> accentuées par la crise sanitaire
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	<b>Toucher les invisibles en développant des actions d'aller-vers</b>
	<b>Élaborer des parcours d'accompagnement spécifique pour les seniors</b>
	Expérimenter des nouveaux parcours filière métiers petite enfance (en lien avec crèche VDL)
	<b>Formation continue des professionnels : / Renforcer la connaissance des dispositifs handicap et l'offre d'accompagnement des publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi auprès de l'ensemble des référents</b>
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	Développer des actions permettant l'élargissement des choix professionnels
	Promouvoir la rencontre des jeunes en parcours d'insertion et les entreprises à travers l'événementiel (forums, jobdating,)
	Fluidifier le passage de relais des référents entre les acteurs de l'insertion et des Missions Locales pour assurer des suites de parcours. Travail avec les antennes
	Développer une offre de chantiers d'insertion & éducatifs
Encourager des actions insertion-logement	

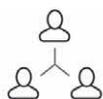


Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion	<b>Encourager les entreprises du territoire à soutenir les actions d'insertion par leur politique RSE et leur donner plus de visibilité</b>
	Accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion par l'intégration d'actions qualitatives imposées aux entreprises
	Promotion des métiers qui recrutent, notamment ceux en tension, pour faire évoluer les représentations
Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion	<b>Rapprocher les débouchés commerciaux des SIAE des entreprises</b>
	<b>Encourager l'émergence de nouveaux supports d'activité dans les SIAE</b>
Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus	Disposer d'un catalogue d'offres d'actions en auto prescription
Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi	Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion



## 2 2 Les actions concrètes

<b>Fiche-action n°1 : Renforcer l'accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance</b>	
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Les familles monoparentales sont à plus de 90% des femmes. Dans les familles où aucun des 2 parents ou un seul des 2 parents travaille, c'est souvent les mères qui restent à la maison et même lorsqu'elles accèdent à un emploi, elles assument encore 70% des tâches parentales et donc la gestion des solutions de mode de garde.</p> <p>En 2018, 44% des enfants de moins de 3 ans étaient gardés par un parent, le plus souvent la mère, et près de 55% des mères de famille de 3 enfants avec un enfant de moins de 3 ans ne travaillent pas, contre 18% pour les femmes avec 1 seul enfant. Ces difficultés sont encore plus marquées dans les quartiers populaires.</p>	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Pouvoir d'agir des personnes en parcours/ accès aux droits/ contribuer à l'accès des publics dans l'emploi ;</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> Lever les freins à l'insertion et permettre l'accès à l'emploi, Développer l'offre de mode de garde d'enfants, accessible aux publics en insertion, faciliter l'accès aux dispositifs existants en augmentant notamment la visibilité des offres ;</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes et de familles (profils concernés) ayant bénéficié d'actions favorisant l'accès aux modes d'accueil petite enfance / Impact sur leur retour à l'emploi.</li> </ul> <p>Nombre d'actions mises en œuvre pour favoriser la communication et la diffusion des dispositifs auprès des publics et des professionnels</p>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> <p>Faire connaître le dispositif de places en crèche à vocation d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle développé par la ville de Lyon et la CAF du Rhône</p> <p>Cette action est menée en étroite collaboration avec la CAF, la direction de l'enfance, les directrices des crèches de la ville de Lyon, les directions insertion et DSPMI de la Métropole, Pôle emploi, la coordinatrice de crèche d'insertion d'ALLIES.</p> <p>Faciliter le développement du nombre de places en crèche pour les publics fragiles, notamment les familles monoparentales.</p> <p>En partenariat avec CAF, la Ville de Lyon (service enfance), Pôle emploi, organiser des réunions pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'interconnaissance entre les professionnels de la petite enfance et les professionnels de l'insertion ;</li> <li>- faire connaître les dispositifs d'accueil du jeune enfant et les conditions d'accès.</li> </ul> <p>Éditer un support : guide d'accueil du jeune enfant afin de permettre la connaissance des modes d'accueil et leur accessibilité aux publics les plus fragiles.</p>	<b>Échéancier indicatif :</b> 2022/2026
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Action à développer en lien avec la Ville de Lyon et la dimension sociale de son projet, ne pas oublier la diversification des modes d'accueil.</p> <p>Prendre en compte le projet de la CAF du Rhône de développer des lieux d'accueil en lien avec des actions de formation.</p>	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e (Coordination Emploi Insertion), Ville de Lyon (service enfance), ALLIES	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> Pôle emploi, CAF, Métropole de Lyon (DIE et Service enfance), Directions des crèches.	



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°2 : Soutenir des actions d'insertion par le sport pour préparer le retour à l'emploi des publics très éloignés

### Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Les enjeux qui justifient l'intérêt de l'action.

Les activités physiques et sportives sont des supports essentiels de la vie sociale. Elles sont sources d'engagement et d'épanouissement personnel.

Le SPORT peut donc être un véritable levier de remobilisation, de reprise de confiance en soi et de développement de l'autonomie des personnes.

Des candidats inactifs depuis longtemps ont perdu leur condition physique. Leur retour à l'emploi en est rendu plus difficile pour tenir l'effort.

Les actions d'insertion par le sport ont montré leurs capacités pour permettre au public un retour plus rapide à l'emploi et une meilleure intégration dans les équipes de travail et contribuent au maintien dans l'emploi et à l'intégration.

Rares sont les actions d'insertion par le sport proposées au public en insertion adulte sur Lyon. Il paraît nécessaire de pouvoir en développer d'avantage, notamment en lien avec la Ville de Lyon pour impulser une politique d'aide aux associations et clubs en leur permettant d'accueillir des publics défavorisés.

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

**Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits**, Mieux préparer les candidats au retour à l'emploi à une bonne condition physique et mentale pour tenir sur des emplois (connus ou non pour leur pénibilité)

- **Objectifs opérationnels :**

1. Développer de nouvelles actions à visée de remise en forme et d'insertion par le sport ;
2. Faciliter l'accès aux activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés et qui connaissent des difficultés d'accès pour des raisons économiques et sociales ;
3. Mobiliser les référents à se saisir des événements existants type courses inter-entreprises, "course de la diversité".

- **Indicateurs d'évaluation :** nombre d'actions développées sur le territoire, nombre de club ou acteurs sportifs partenaires ayant soutenu la démarche, nombre de bénéficiaires et impact sur leur parcours (accès à l'emploi ou à la formation)

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Développer de nouvelles actions à visée de remise en forme et d'insertion par le sport

La MMI'e (CEI) peut appuyer les acteurs de l'insertion à déployer des actions d'insertion par le sport répondant à un besoin identifié ;  
Appui possible des CEI pour faciliter la mobilisation des acteurs sportifs du territoire dans démarche

Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs déjà expérimentés

Mobiliser les référents à se saisir des actions (type DAHLIR, ALLIES...) et des événements existants type courses inter-entreprises, "course de la diversité",  
Inviter les organisateurs lors des comités réseau tout Lyon pour présenter leurs actions

#### Échéancier indicatif :

2022/2026

An+1: benchmark sur les autres actions existantes en France ou en Europe

travail préparatoire sur ingénierie de projet avec les acteurs du territoire

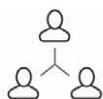
An+2: Appui à la recherche de financement et déploiement d'une première action

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** Disponibilité des gymnases et espaces sportifs, Des acteurs encore non expérimentés sur ce type d'action, Mobilisation des référents pour s'impliquer, en premier lieu, dans ces nouveaux types d'actions, complémentarité des actions, Rester dans les champs d'action d'insertion et non de lien social, ni d'une activité sportive,

**Pilote(s) :** MMI'e : CEI + CLEE ,

**Contributions attendues des partenaires :** Ville de Lyon, Métropole de Lyon (DIE et DS), Pôle emploi, Mission locale, opérateurs d'insertion, clubs sportifs, entreprises engagées, fédérations sportives, centres sociaux



## Fiche-action n°3 : Développer des réponses de proximité en santé mentale pour les publics en insertion

### Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

#### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Des problématiques de santé mentale accentuées depuis la crise sanitaire chez les publics les plus fragiles

Des référents démunis face à ces problématiques. En demande de formation.

Des dispositifs d'accompagnement sur les questions de santé mentale méconnues.

Des pratiques professionnelles en question : Pose la question de la limite d'accompagnement de ces publics.

Accompagner jusqu'où, comment ? vers qui réorienter

Des dispositifs existants saturés.

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Renforcer la prise en compte des problématiques de santé mentale pour les publics en insertion accentuées par la crise sanitaire

- **Objectifs opérationnels :** Organiser une journée de formation pour les professionnels, Encourager les opérateurs à proposer des actions d'accompagnement spécifiques pour ces publics

- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de journées de formation, nombre de référents participants, nombre de partenaires mobilisés

#### Modalités opérationnelles

##### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

1. Organiser une journée de formation pour les professionnels

Temps de recueil des besoins des professionnels

Repérer les bonnes pratiques professionnelles pour aider à établir le diagnostic des problématiques et des orientations

travail à l'accompagnement des public à lever leur dénis - reconnaissance des problématiques

2. Encourager les opérateurs à proposer des actions d'accompagnement spécifiques pour ces publics

##### **Constitution d'un groupe de travail pour :**

benchmark des actions existantes en France ou à l'étranger

construire une ou deux actions

expérimenter les actions sur des petites cohortes

**Identifier des personnes ressources sur cette thématique (structures ou référents)**

**Produire un guide de ressources documentaires sur ce sujet les opérateurs du territoire à destination des professionnels. Lien à faire avec portail SPIE**

##### **Échéancier indicatif :**

2022/2026

An+1: journée de formation pour les professionnels

An+3: restitution des groupes de travail lancement des premières actions

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** Les freins possibles à la mise en œuvre de l'action.

l'investissement et le temps de mobilisation des référents pour être en capacité de s'approprier le sujet et dans les groupes de travail à mener

##### **Pilote(s) :**

MMI'e : CEI et responsables MDMLL, en lien avec les coordinateurs-trices de santé mentale, cap emploi

##### **Contributions attendues des partenaires :**

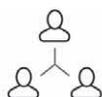
MDMLL, METROPOLE

Pôle emploi : référent handicap

Opérateurs de l'insertion, Antenne de proximité, référente santé de la mission locale

acteurs de la santé - CPCT

Clubhouse -



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°4 : Développer l'aller vers : Lancement de l'Espace Part Dieu pour toucher les invisibles

### Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

#### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

La diversité des dispositifs d'accompagnement social et professionnel pour un parcours vers l'emploi, les accès spécifiques en fonction de la typologie publics (jeunes, allocataires du RSA, handicap, etc...) sont complexes et souvent peu accessibles et mobilisables par les professionnels de l'accompagnement ou les habitants eux-mêmes.

Trop de personnes sont éloignées ou en rupture avec le service public de l'emploi, les institutions...alors même qu'un grand nombre ont besoin d'être accompagnées ou de trouver une réponse individuelle à leur questionnement, leurs besoins.

Le repérage et la remobilisation des publics en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité est la première étape pour lutter contre le non-recours.

Cet espace nommé « Atelier de l'emploi » a ouvert au centre commercial Part Dieu en octobre 2021. Cette installation passée, le travail sur l'impact du lieu reste à observer, construire et améliorer

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

*Développer l'Aller vers*

- **Objectifs opérationnels :**

*Informier et orienter les publics des ressources mobilisables pour favoriser leurs parcours d'insertion*

- **Indicateurs d'évaluation :** *Nombre de permanences réalisées, Nombre public accueilli, Nombre de partenaires mobilisés,*

*Offres proposées aux visiteurs : formation / emploi / ...*

*Objectifs : 500 jeunes repérés, 400 remobilisés, 300 intégrés dans un dispositif d'accompagnement. »*

#### **Modalités opérationnelles**

**Contenu de l'action à mettre en œuvre** Informer sur l'offre de service de tous les partenaires de l'emploi et de l'insertion ;  
Permettre aux partenaires emploi insertion de réaliser des permanences à l'atelier de l'emploi – Part Dieu.  
Favoriser les échanges et l'interconnaissance des partenaires.  
Animer des ateliers emploi et des rencontres professionnelles avec les commerçants du centre ;  
Répondre à l'enjeu de médiation numérique avec la présence d'un conseiller dédié."

#### **Échéancier indicatif :**

*2022/ 2026  
Lancement octobre 2021  
2022 : montée en puissance*

#### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :** Les freins possibles à la mise en œuvre de l'action.

Projet qui nécessite un temps de coordination important :

- Mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'emploi insertion : planning du lundi au samedi
- Coordination intervention des acteurs – équité de répartition des interventions
- Centralisation des informations partenaires à diffuser sur les écrans vidéo/ importance de la communication
- Actualisation des ressources et informations disponibles

Risque de démobilité des partenaires au fil du temps

#### **Pilote(s) :**

Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, la Mission Locale de Lyon et la Ville de Lyon.

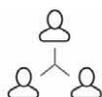
#### **Contributions attendues des partenaires :**

La Métropole de Lyon, Pôle emploi pour communication sur ses événements et offre de service

Ainsi que pour l'ensemble des partenaires emploi insertion sur la Métropole

Centre commercial Westfield

£



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n° 5 : Actions spécifiques en faveur de l'accès/retour à l'activité des publics féminins de l'emploi au féminin

### Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture

#### Principaux constats et éléments de diagnostic :

Une personne en recherche d'emploi sur 2 est une femme. En effet, depuis quelques années, le chômage touche proportionnellement autant de femmes que d'hommes (données Pôle emploi).

Si la hausse de la demande d'emploi a été moins forte pour les femmes pendant la crise sanitaire, les obstacles rencontrés dans le parcours d'insertion professionnelle et les inégalités sur le marché du travail restent aggravés : violences intrafamiliales, gestion de vie personnelle-professionnelle, monoparentalité, mobilité, postes plus précaires et moins rémunérés, choix restreints sur les métiers dits "féminisés..."

Il est ainsi crucial d'agir pour une égalité réelle entre les hommes et les femmes, notamment dans le domaine de l'emploi, afin de lutter contre ces fortes disparités, et conduire une démarche volontariste pour initier des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins des femmes en situation de fragilité permettant de lever les freins socio-professionnels, élargir les opportunités d'emploi formation, reconversion ou création d'activité et promouvoir la mixité des métiers..

#### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e** : Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- **Objectifs opérationnels** : Simplifier l'accès à l'offre de services (individuelle et collective) et la rendre plus lisible

Proposer un accompagnement adapté aux publics confrontés à des problématiques spécifiques (personnes en situation de handicap, femmes, habitants des QPV ou QVA, publics migrants)

- **Indicateurs d'évaluation** : Nombre de mise en relation sur parcours d'accompagnement socio-professionnel individuel, Type d'actions leviers mobilisées, Récurrence des événements, temps forts et ressources déployés

Nombre de participantes en particulier QPV, séniore, éloignées de l'emploi

#### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

- Reconduire des événements annuels phares : 15aine de l'emploi/activité au féminin (basée sur l'approche 1 jour, 1 thème, 1 lieu), Salon de la reconversion Professionnelle des femmes (2 journées de rencontres, ateliers, coaching, conférences) ;
- Déployer des initiatives pour informer, sensibiliser, soutenir la levée des freins à l'emploi (accès aux solutions mobilité, droits, garde d'enfants, valorisation image et confiance en soi, inclusion numérique) ;
- Renforcer la mise en œuvre des engagements des entreprises partenaires sur le volet LCD au travers d'actions de recrutement, de visites d'entreprises, de découvertes des métiers, d'immersions ;
- Poursuivre l'élargissement des choix & opportunités professionnelles pour les femmes en particulier sur les filières innovantes : printemps du numérique des femmes, métiers de transition écologique ;
- Rendre lisibles les outils, ressources et interlocuteurs adaptés : Guide des femmes actives, porte ouvertes partenaires, espaces numériques.

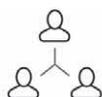
**Échéancier indicatif :**  
2022-2026

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels** : prise en compte des contraintes spécifiques au public féminin dans l'organisation, le contenu et les solutions proposées, communication accessible et ciblée, moyens mobilisés pour les interventions et animations expertes et qualitatives.

**Pilote(s)** : MMI'e (CEI, CLEE); Ville de Lyon (délégation emploi-insertion, égalité femmes/hommes, Mission Égalité)

**Contributions attendues des partenaires** : Pôle emploi, MDMLL, DIE et Mission égalité de la Métropole, Antennes de proximité, opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des femmes (CIDFF, Force Femmes, REED...) Pôle Culture,



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°6 : Faciliter l'accompagnement et l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi seniors

### Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture

#### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Les demandeurs d'emploi à partir de 50 ans sont en proportion bien plus souvent en situation de chômage que le reste de la population. Ainsi, à Lyon au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, ils représentaient 22145 personnes soit 24% demandeurs d'emploi lyonnais.

Alors que le nombre total des demandeurs d'emploi est en baisse de 10.6%, la baisse pour les plus de 50 ans n'est que de 4.6% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

En prenant en compte les demandeurs d'emploi ayant des contrats courts, leur nombre est même en augmentation de 1.2% (baisse de 4.8% tous âges confondus).

La pandémie a touché de plein fouet les seniors, pour autant, le plan de relance de l'État est essentiellement centré sur l'insertion des jeunes.

Les seniors en recherche d'emploi cumulent souvent plusieurs difficultés limitant l'accès au marché du travail : méconnaissance des techniques de recherche d'emploi, problèmes de santé notamment souffrance psychique (rupture professionnelle brutale, situation de handicap) et « perte de confiance en soi ».

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

##### **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture

Objectif : Accompagner des publics spécifiques

**Indicateurs d'évaluation :** Nombre de seniors inscrits dans des dispositifs d'insertion ou bénéficiant de l'offre de services insertion de la Métropole de Lyon, Nombre d'évènement emploi à destination des seniors organisés, Nombre d'entreprises mobilisées et sensibilisées à la problématique, Nombre d'emplois auxquels ont accédé les seniors et typologie d'emploi

#### Modalités opérationnelles

##### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Élaborer des parcours d'accompagnement spécifique pour les seniors en complément de celui existant, sur le modèle de l'itinéraire emploi innovant spécifique.

Organiser des découvertes métiers, visites d'entreprises pour des groupes de DE seniors.

Organiser des échanges avec des recruteurs sur leur façon de recruter (matinales emploi...)

Développer des actions de coaching, sur l'estime de soi. L'accompagnement des publics seniors nécessite une prise en compte spécifique de leurs problématiques (perte de confiance en soi, dévalorisation...).

Favoriser la relation entreprise spécifique pour les seniors (forum emploi, job meeting, recrutements à l'aveugle, recruter autrement, mobilisation des soft skills ...)

Sensibiliser les entreprises afin de lever les représentations des employeurs, travail effectué en lien avec les entreprises signataires de la charte des 1000, réseaux d'entreprises (FACE, Les entreprises pour la cité...) et partenaires.

##### **Échéancier**

##### **indicatif :**

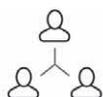
2022/2026

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** Prendre appui sur les acteurs et actions existantes et surtout veiller à ne pas stigmatiser le public senior.

**Pilote(s) :** MMI'e (CEI et CLEE), MIFE Lyon,

**Contributions attendues des partenaires :** Pôle emploi, Métropole de Lyon, Ville de Lyon, partenaires insertion.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action n°7 : Permettre aux professionnels de mieux mobiliser l'offre d'accompagnement des publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

**Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Forte demande des référents à connaître et se former sur les questions de handicap tant sur le repérage des situations que sur l'accompagnement des publics a été constaté à l'occasion du pôle de compétence organisé en 2021.

4% des publics accompagnés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 titulaires d'une RQTH (soit 272 sur 6569 personnes - source insertis)

Des référents souvent démunis face à des situations complexes de freins auxquels s'ajoute le handicap.

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

▪ **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture

▪ **Objectifs opérationnels :**

Organiser une journée de formation sur les actions mobilisables pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

▪ **Indicateurs d'évaluation :**

Temps de formation engagé pour les professionnels

Nombre de participants

Nombre d'intervenants mobilisés

**Modalités opérationnelles**

**Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- 1- *Recueil des questions des référents pour préparer un cahier des charges sur le contenu de formation*
- 2- *Mobilisation des intervenants experts auprès des partenaires*
- 3- *Réalisation du temps de formation*
- 4- *A l'issue, proposer de constituer un groupe de référents ressources*

**échéancier indicatif :**

2022-2023

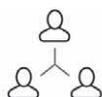
Une journée de formation

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :** *disponibilité des partenaires intervenants, choix de la date de formation, Volume des personnes accompagnée concernées par l'obligation d'emploi peut être sous estimées car 42% des dossiers ne sont pas renseignés sur cette mention.*

**Pilote(s) :** *MMI'e (CEI)*

**Contributions attendues des partenaires :** *Pole emploi, cap emploi, Agefiph...*



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°8 : Encourager les entreprises à abonder sur des fonds de dotations et du Mécénat

### Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Des entreprises en manquent de candidats dans différents secteurs et à plus forte raison ceux en tension (industrie, bâtiment, hôtellerie restauration, service à la personne, etc.), prêtent à engager leur RSE dans les projets favorisant l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Des associations riches de projets mais qui reposent encore trop souvent uniquement sur les subventions publiques. Chaque année, de nouvelles demandes pour de nouveaux projets sont déposées auprès des institutions publiques obligeant à faire des choix face à des budgets publics constants. Des associations mal outillées dans leur recherche de diversification des sources de financement

#### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** *Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion*
- **Objectifs opérationnels :** *Actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PMI'e.*  
Mener des actions de sensibilisation des entreprises en faveur d'une démarche de mécénat
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de projets éligible au fonds de dotation mis en place. Nombre d'entreprises réceptives et engagées dans la démarche. Montant récolté par le fonds de dotation. Nombre de projets engagés à l'issue. Le nombre d'heures des collaborateurs mobilisés pour cette action.

#### Modalités opérationnelles

**Contenu de l'action à mettre en œuvre :** *Il s'agira de limiter, dans un premier temps, la portée de l'expérimentation aux actions identifiées comme répondants à des besoins prioritaires sur territoire de Lyon*

*Identifier le porteur d'un fond de dotation au plus proche de la ville de Lyon (Ex : ALLIES), qui aura pour objectif de soutenir des projets à fort potentiel d'inclusion ex : levée des freins, accès au premier emploi, accompagnement des mères isolées, favoriser l'employabilité des publics seniors... Missionner un salarié Allies pour suivre le projet. Lien à faire avec la mission Mécénat de la Métropole. Identifier des porteurs de projets en recherche de financement pour leurs actions en faveur de l'insertion Proposer une formation aux porteurs de projets pour les aider à diversifier leurs financements, à partir de leurs besoins. Former et mobiliser les CLEE à la démarche. Organiser un temps de sensibilisation au Mécénat avec les entreprises (soirée mode speed dating ...) et les porteurs de projets (Mai). Lancer la présentation des projets et l'appel à contribution des entreprises (juin). Clôture des contributions ( fin sept ). Octobre : annonce des résultats et intégration éventuelle pour complément fond public sur la prochaine programmation.*

**Échéancier indicatif :**  
2022-2026

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

##### Points de vigilance éventuels :

Définir les critères de sélections des 4 ou 5 projets, procédures.

Veiller à intégrer la démarche pour une sensibilisation auprès : des CLEE mais aussi des chargés d'emploi de la Mission Locale ou du service entreprises de PE. Prévoir un budget pour la soirée de sensibilisation des entreprises (buffet ...)

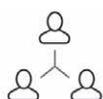
Lien à faire avec la Mission Mécénat de la Métropole sur le champ de prospection entreprises et sur le choix des projets à soutenir Capacité de veille sur les appels à projets des fondations ou ceux lancés par l'État au national, ou la Région.

##### Pilote(s) :

*MMI'e : Mobilisation des CEI = identification des acteurs et des projets éligibles au fond de dotation, Mobilisation du service entreprise CLEE auprès des entreprises*

*PE : Mobilisation du service entreprises, ALLIES : gestion du fonds de dotation*

**Contributions attendues des partenaires :** mission mécénat métropole, fondations



## Fiche-action n° 9 : Accompagner les SIAE à la constitution d'un répertoire des métiers et des compétences

### Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

#### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent un rôle majeur dans la lutte contre le chômage de longue durée en accompagnant des personnes qui connaissent des difficultés sociales et économiques dans l'accès ou le retour à l'emploi.

La mise en place de la plateforme inclusion facilitant les prescriptions directes, a mis en évidence la nécessité de mieux connaître la typologie des postes proposés par les SIAE et les prérequis sur les offres d'emploi.

Malgré une demande d'emploi importante, un certain nombre d'offres en contrat d'insertion restent non pourvues, en partie en raison de l'inadéquation des candidats orientés.

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

Objectifs opérationnels : Soutenir les SIAE et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles

Lancer des expérimentations avec les acteurs de l'ESS.

#### **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre de SIAE mobilisées

Supports visuels réalisés (annuaire, répertoire, vidéo...).

#### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Travailler avec les réseaux SIAE locaux (Synerg'IAE69, FEI69, ...), la Métropole, la DEETS sur l'opportunité du projet.

Diagnostiquer et analyser les différents secteurs d'activité et les postes proposés.

Définir les compétences de base et les savoirs être nécessaires à la prise de poste

Identifier les compétences techniques et aptitudes acquises à l'issue de la mission.

Construire un support de communication à destination des professionnels regroupant ces éléments.

#### **Échéancier indicatif :**

2022/2026

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** un travail de collecte qui peut mettre en évidence une forme de concurrence.

Une implication à confirmer par les acteurs institutionnels financeurs de l'IAE.

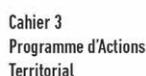
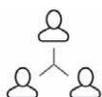
Un outil innovant, opérationnel et actualisé facilitant pour les prescripteurs, non redondant.

#### **Pilote(s) :**

MMI'e (CEI, clauses), réseaux IAE

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Pôle emploi, Métropole de Lyon, DEETS, Ville de Lyon, groupe de travail prescripteur.



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

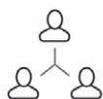
### 3.1 Les perspectives pour l'année 2022

En lien avec les axes de travail définis par le CTI'e et travaillé avec les partenaires du territoire :

- **favoriser une meilleure connaissance des attendus en matière de transition écologique**
  - Former les référents emploi insertion aux enjeux de la transition écologique ;
  - Anticiper les besoins en recrutement ;
  - Partager l'expertise sur les leviers (opportunités, PPI VDL, appel à projets de l'État ou fondations...);
  - Encourager les nouveaux projets créateurs de filière ou d'emploi : Développer ou soutenir les appels à projets sur lesquels les acteurs pourraient répondre et faciliter la recherche de mécénat ou de fonds de dotations.
- **Renforcer l'attractivité de l'offre de service emploi insertion du territoire auprès des publics et des professionnels**
  - lancer un événement annuel fédérateur pour promouvoir les acteurs & actions ;
  - mettre en lumière des initiatives innovantes ou nouvellement déployées sur le territoire ;
  - promouvoir les actions au plus près des publics et des quartiers en lien avec les mairies d'arrondissements (aller vers, temps fort en proximité, thématiques spécifiques aux besoins du territoire).
- **Faciliter l'accès aux opportunités d'emploi dans les métiers du commerce-distribution**
  - Consolider la communication sur l'Atelier de l'emploi Part-Dieu afin d'optimiser l'accueil des structures ;
  - Renforcer les partenariats avec les entreprises du centre commercial : recrutements, entretiens coaching, visites ;
  - Organiser des rencontres Métiers/Forums emploi Printemps 2022.

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

- **De nouvelles activités IAE Une meilleure correspondance offre et demande d'emploi**  
**La possibilité d'avoir plus de opportunités et plus places pour des salariés en IAE**  
**Faciliter l'accès à la commande publique pour les SIAE**
  - favoriser l'interconnaissance entre différentes directions de la ville de Lyon et offre de services des SIAE  
ex : organiser un Salon des SIAE à l'hôtel de Ville pouvant être suivi de temps d'échanges B to B
  - Développement d'un outil de communication mutualisé des SIAE du territoire favorisant la lisibilité de leur capacité (technique, administrative, RH, savoir-faire...) à répondre à des marchés publics, en lien avec les réseaux SIAE
  - **Consolider les actions leviers en faveur des publics cibles et les plus fragilisés** (jeunes, femmes, seniors, résidents QPV) en lien avec l'axe 2 du PMI'e
  - **Optimiser la mobilisation des publics sur les actions & évènements** répondant aux attentes : offres attractives, solutions adaptées et réactives, process de recrutement simplifié et inclusif, démarche qualitative plus que quantitative...



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTION  
TERRITORIAL

VILLEURBANNE

• VILLEURBANNE



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

- 1 Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- 2 Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- 3 Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- 5 Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

- A Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- B Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

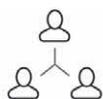
L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

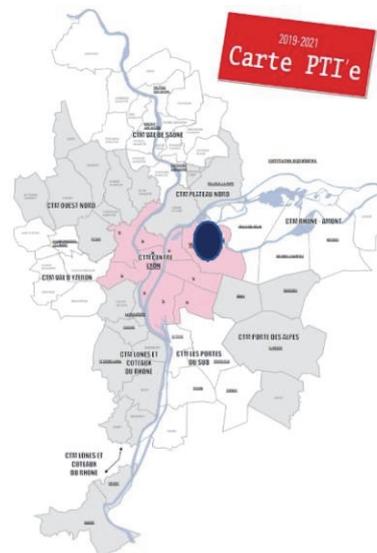
### Présentation des chiffres clés du territoire

#### La population du territoire :

- Population : 150 000 habitants ; en augmentation soutenue et régulière ;
- Une population jeune, diplômée, composée de professions intermédiaires et intellectuelles ;
- 2/3 des actifs sortent de Villeurbanne pour aller travailler ;
- 1/4 de la population de nationalité étrangère ;
- Taux de pauvreté : 20% (16% sur la Métropole). Le revenu disponible par unité de consommation (19 500€) est inférieur à l'ensemble de la Métropole. Les QPV constituent une poche de pauvreté, avec une forte présence des familles monoparentales, un revenu médian inférieur à la moyenne de la ville, un nombre de bénéficiaires de minimas sociaux et de jeunes sans diplôme important.

8,5% de la population est couverte par la RSA.

- 85% des actifs villeurbannais sont actifs et 15% sont en recherche d'emploi (enjeu de mobilité et de garde d'enfants).



#### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi :

#### Les emplois du territoire :

- Augmentation du nombre d'emploi (+16% entre 2009 et 2018) et forte dynamique entrepreneuriale (3 500 entreprises créées en 2020) ;
- Une présence très forte des services aux entreprises et aux particuliers (tertiarisation de l'économie villeurbanaise) ;
- 1/3 des 10 000 offres collectées par Pôle Emploi concerne le service aux entreprises ;
- Implantation de nouvelles entreprises et notamment des grands groupes (Dalkia, Opteven, Ubisoft...) ;
- Les métiers recherchés : agents d'entretien, aides à domicile, ingénieurs en informatique ;
- Les cadres sont surreprésentés : ils occupent 31% des emplois villeurbannais.

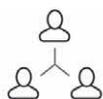
- **Les demandeurs d'emploi** : 16 294 chômeurs en juin 2021, dont 10 156 en catégorie A, avec une spécificité : 14% des DE villeurbannais habitent en QPV alors que les QPV représentent 10% de la population. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent près de la moitié de la DEFM et les demandeurs d'emploi de très longue durée le quart de la DEFM (+11% pour chacune des catégories en un an). Les jeunes représentent 11% de la DEFM de juin 2021 (en recul de 7% sur un an), les seniors 11% (+2% en un an), et les BRSA 35% et les femmes presque la moitié.
- **les bénéficiaires du RSA** : 5 900 bénéficiaires du RSA en juin 2021 (-6,5% en un an, après une forte augmentation en 2020 liée à la crise sanitaire), soit presque 8,5% de la population ; avec des enjeux identifiés sur le rapprochement entre les offres et les demandes.
- **Évolution de la demande d'emploi** : La demande d'emploi est en augmentation constante depuis 2009. Une légère amélioration avait débuté avant la crise sanitaire. En juin 2021, la demande d'emploi est revenue au niveau de début 2020.

Le rapport entre l'offre et la demande est d'une offre pour 2 demandes. L'enjeu principal est l'inadéquation entre les offres proposées et les demandes d'emploi.

#### L'impact de la crise sanitaire :

La crise sanitaire a exacerbé les inégalités d'accès au numérique, les difficultés de logement, de santé (notamment psychique), familiales et financières. Elle a également fait apparaître les inégalités de situation.  
Source : CTIE juin 2020.

Des difficultés ont été observées pour permettre des temps de mise en situation des publics en entreprise (PMSMP) – un déficit pouvant venir bloquer les parcours d'insertion des personnes (formation non validée, acquis plus limités...). (Source atelier territorial).



## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

STRUCTURE	Accompagnement	Numérique	Formation	Insertion par l'activité économique	Création d'entreprise	Actions spécifiques
ADL						
Ailoj						
Alynéa						
Les Amis de la rue						
Aralis						
ARTAG						
AVDL						
Centre d'animation Saint-Jean						
Centre social des Buers						
Centre social de Cusset						
Envie						
Le Relais						
Les Apprentis d'Auteuil						
Maison sociale Cyprian-les Brosses						
Médialys						
Rhôninserim						
UFCS/FR						
Groupe Unis Vers l'Emploi						

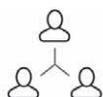
Annuaire des partenaires emploi insertion de Villeurbanne : <https://fr.calameo.com/read/006622068fbb869eab2ce>

## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

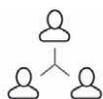


Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



Axe	Enjeux repérés sur le territoire
Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits	<b>Permettre au public d'être autonome numériquement dans les démarches et d'accéder à leurs droits.</b>
	Favoriser la mobilisation du public.
	<b>Lever le frein de la garde d'enfants, particulièrement pour permettre l'accès au travail des femmes</b> <b>Prendre en compte les problématiques de santé dans les parcours</b>
Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture	Lutter contre les discriminations
	<b>Favoriser l'interconnaissance entre les publics et les entreprises</b>
Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité	Travailler en collaboration avec la direction de la Jeunesse
	Contribuer au déploiement de l'offre de services de la mission locale et de pôle emploi
Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion	Accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion
	<b>Déployer des actions de recrutement en proximité et en lien avec des secteurs en tension.</b>
Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion	Favoriser l'implantation de SIAE sur le territoire.
	Poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de Territoire Zéro Chômeur de longue durée.
Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus	Poursuivre l'organisation de GEPI local pour prendre en compte la parole des personnes concernées dans l'évaluation des politiques emploi-insertion.
Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi	Améliorer les modes de communication et la lisibilité de l'offre.
	Redéfinir les cadres et pratiques d'accompagnement.

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2.2 Les actions concrètes

### Fiche action n°1 : Intermédiation publics/entreprises

#### Principaux constats et éléments de diagnostic :

- Difficulté de mobilisation du public pour les amener vers l'entreprise et besoin de trouver de nouveaux moyens d'intermédiation ;
- Des actions existantes mais qui nécessitent du temps pour les conseillers pour les mobiliser. Les cahiers des charges d'accompagnement (portefeuille de personnes à accompagner et charge administrative importante) ne permettent pas de dégager suffisamment de temps ;
- Différence de temporalité entre le temps de l'accompagnement et le temps de l'entreprise ;
- Mauvaise connaissance des entreprises par les publics (codes) ;
- Mauvaise connaissance des publics par les entreprises (préjugés, discrimination) ;
- Besoin d'une meilleure interconnaissance dès le début du parcours ;
- Par ailleurs, la crise sanitaire a exacerbé les difficultés de rencontre (confinements, entreprises en difficulté, règles sanitaires ne permettant pas l'accueil...).

#### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion ;

- **Objectifs opérationnels :**

Lutter contre les discriminations, les préjugés : proposer une offre de services aux entreprises leur permettant de recruter sans discriminer

Faire évoluer les pratiques de recrutement des entreprises

Créer un espace de rencontre entre les publics et les entreprises

Accompagner le public vers une meilleure connaissance de l'entreprise ;

- **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'entreprises présentes sur les actions proposées

Nombre d'actions de sensibilisation à la LCD proposées aux entreprises

Nombre de personnes orientées (typologie des personnes)

Nombre de personnes ayant participé

Nombre de rencontres, de PMSMP, de recrutements

Moyens consacrés à ce type d'actions : nombre de jours (de la part des entreprises et des intermédiaires de l'emploi).

#### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Mettre en place des actions innovantes et inclusives « recruter autrement » (exemple : recruter sans CV)

Travailler sur des viviers de candidatures par secteurs via un outil partagé (sur l'exemple de ce qui a été fait par la MMI'e dans les domaines commerce et restauration)

Diversifier les temps et les lieux de rencontre entre le public, les référents et les entreprises (en plus des actions existantes) pour renforcer l'interconnaissance.

Créer un vivier d'entreprises qui ont des besoins permanents pour faciliter la connaissance des offres et la mobilisation du public.

#### Échéancier indicatif :

Recueil et validation des propositions des partenaires et entreprises sur le premier trimestre 2022

Mise en œuvre des actions tout au long de l'année 2022.

Évaluation fin 2022 / Ajustement et poursuite de l'action dans le format le plus adéquat

#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

#### Points de vigilance éventuels :

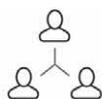
Avoir une meilleure lisibilité de qui fait quoi.

Assurer le partage d'informations sur toutes les initiatives favorisant les rencontres entre le public et les entreprises, pour avoir une meilleure visibilité de ce qui est proposé et valoriser l'ensemble des actions.

Évaluation

#### Contributions attendues des partenaires :

Présence et implication des partenaires dans la démarche proposée et validée : proposition d'actions, mobilisation du public et des entreprises, suivi des résultats.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche action n°2 : Insertion et petite enfance

### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Les difficultés liées à la garde d'enfants est un frein très souvent rencontré dans les démarches de recherche d'emploi, en particulier pour les femmes et familles monoparentales. Il s'agit d'une problématique large qui a plusieurs aspects :

- Travail sur la séparation enfant/parents ;
- Connaître l'ensemble de l'offre existante en matière d'accueil de jeunes enfants ;
- Obtenir un mode de garde adaptée à la situation.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

#### •Correspondance avec les orientations du PMI'e :

Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

#### •Objectifs opérationnels :

Lever le frein de la garde d'enfants pour permettre l'accès à l'emploi, en particulier des femmes.

#### •Indicateurs d'évaluation :

Nombre de solutions de garde trouvées

Appropriation de l'offre d'accueil du jeune enfant par les professionnels de l'insertion

Meilleure interconnaissance entre acteurs de la petite enfance et acteurs de l'insertion

Emplois ou formations proposés ou obtenus grâce à ces modes de garde

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Faire en sorte que les référents de parcours s'approprient le dispositif de la crèche AVIP.

Favoriser la rencontre et le dialogue entre professionnels de la petite enfance et professionnels de l'insertion.

Co-organiser avec la CAF, Pôle Emploi et la direction de la Petite enfance une journée en mode lab pour faire émerger les problématiques du territoire et proposer des solutions.

### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

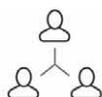
## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

### **Points de vigilance éventuels :**

Prendre en compte les limites d'action de chacun des acteurs.

### **Contributions attendues des partenaires :**

Contribution à la construction des passerelles entre petite enfance et insertion



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### Fiche action n°3 : Créer les conditions de dialogue avec les institutions pour favoriser l'accès aux droits

#### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

La recherche d'emploi peut être freinée par des difficultés d'accès aux droits (difficultés pour renouveler son titre de séjour, pour obtenir des aides de la CAF, inscrire un enfant à la cantine, etc.).

La dématérialisation des procédures administratives révèle plusieurs difficultés :

- Certaines personnes n'ont pas accès à l'information
- Le dialogue avec les institutions difficile voire impossible. Les situations peuvent s'enliser et nécessiter beaucoup de temps pour être débloquées.

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

- **Objectifs opérationnels :**

Permettre aux personnes accompagnées d'accéder à l'ensemble de leurs justes droits pour lever les freins et accéder à l'emploi.

- **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre de référents identifiés au sein des principales institutions

Nombre de contacts ayant abouti avec les institutions

Retours des conseillers à l'emploi et des conseillers numériques

#### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Repérer des référents correspondants au sein des institutions.
- Créer un répertoire pour faciliter les échanges, notamment pour les situations complexes.
- Proposer des espaces de rencontre entre institutions et professionnels de l'emploi pour échanger sur les situations de blocage.

#### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

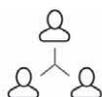
#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

#### **Points de vigilance éventuels :**

S'appuyer sur les instances existantes pour aborder ces problématiques.

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Présence et temps dédié des institutions : CAF, Préfecture, Sécurité Sociale, Ville, Métropole...



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche action n°4 : La santé dans l'accompagnement socio-professionnel

### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Les conseillers sont amenés à accompagner des personnes dont la situation de santé affecte les démarches de recherche d'emploi. Il peut s'agir aussi bien de difficultés de santé physique que psychique. Les conseillers peuvent manquer d'outils pour objectiver la situation de la personne, travailler un projet professionnel en adéquation avec la situation de santé, accompagner la reconversion éventuelle, mettre en lien avec des professionnels de santé.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

#### •Correspondance avec les orientations du PMI'e :

Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits  
Garantir des parcours d'insertion individualisé sans rupture

#### •Objectifs opérationnels :

Outiller les conseillers dans leurs pratiques d'accompagnement  
Permettre aux personnes rencontrant des difficultés de santé d'avoir un accompagnement global adapté à leur situation.  
Permettre de fluidifier les parcours en réorientant vers un itinéraire emploi innovant spécifique

#### •Indicateurs d'évaluation :

Nombre et types de sorties d'accompagnement.

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Créer une communauté d'acteurs pour travailler en réseau, afin de prendre en compte les problématiques de santé dans les parcours d'accompagnement à l'emploi.  
Ce réseau doit permettre d'être un lieu ressource pour les professionnels de l'insertion et de favoriser les échanges pluridisciplinaires pour lever le frein de la santé pour accéder à l'emploi. Ainsi l'accompagnement prendrait en compte la personne dans sa globalité et permettrait d'orienter vers des professionnels de santé de façon plus fluide.  
Sur le modèle de l'itinéraire emploi innovant spécifique pour les personnes en souffrance psychique, un itinéraire emploi innovant pourrait également être proposé pour les personnes qui ont des difficultés de santé de façon générale.

### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

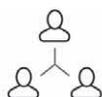
## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

### **Points de vigilance éventuels :**

Prendre appui sur les actions existantes et les adapter aux réalités territoriales  
Point de vigilance quant au fait de ne pas « morceler » et stigmatiser le public  
Nécessité de dégager du temps de travail.

### **Contributions attendues des partenaires**

Réflexion et mobilisation pour proposer une offre renouvelée et mieux articulée santé / insertion



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

**Remarque :** le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

Parmi les 4 actions proposées et validées en CTI'e, celle concernant l'intermédiation entre les publics et les entreprises sera prioritaire. Sa déclinaison concrète a été travaillée de façon collaborative avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion lors du comité réseau de janvier. L'attente des partenaires n'est pas la mise en place d'actions plus nombreuses, mais de travailler plus qualitativement en amont des actions proposées (préparation des publics à le rencontre avec les entreprises, sensibilisation des employeurs à différents sujets tels que la lutte contre les discriminations, l'accueil de nouveaux salariés, etc.).

Ce même comité réseau a permis de prioriser la deuxième action à mettre en place sur 2022. Il s'agit de la fiche action concernant la mise en place d'espace de dialogue avec les institutions pour favoriser l'accès aux droits des personnes accompagnées. Cela se traduira concrètement par des propositions de webinaire avec la CAF à destination des professionnels de l'insertion, et des temps d'échanges avec des représentants d'institutions (premiers thèmes identifiés : l'accompagnement social avec le CCAS et la MdM, la santé avec la médiatrice santé et la sécurité Sociale).

Enfin, 2022 sera marquée par la première action en lien avec la fiche « insertion et petite enfance ». Une journée de rencontre entre acteurs de la petite enfance et acteurs de l'insertion est prévue fin mai. Celle-ci est organisée avec la CAF, pôle emploi, et la direction de la Petite enfance en mode « lab ».

Par ailleurs, les actions engagées, déjà nombreuses sur le territoire de Villeurbanne, et qui répondent aux axes du PMI'e se poursuivront, parmi lesquelles la Cité de l'Emploi, la cellule opérationnelle, des actions de coaching, les clauses d'insertion, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, le GEPI local, ... (cf. CTIE du 29 novembre 2021).

Enfin, toutes les actions construites et/ou déployées en 2022 devront tenir compte des 3 publics prioritaires identifiés lors du CTIE du 8 mars 2021, à savoir les femmes, les jeunes et les seniors.

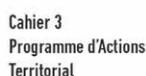
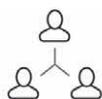
### 3.2 Les perspectives à 3 ans

Sur les 3 prochaines années, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des 4 fiches action, soit en poursuivant ce qui aura été engagé sur 2022, soit en débutant de nouvelles actions qui n'auraient pas pu voir le jour en 2022.

2023 devra marquer le lancement d'actions autour de la prise en compte de la santé dans l'accompagnement socio-professionnel.

Auparavant il sera nécessaire d'articuler les actions du plan d'actions territorial du PMI'e avec le projet social de territoire dont la rédaction vient de s'achever sur Villeurbanne, notamment pour ce qui concerne les questions d'accès aux droits et de santé.

Les CTI'e permettront de partager chaque année le diagnostic local actualisé, et éventuellement d'affiner ou réajuster le plan d'actions en fonction des évolutions des caractéristiques des publics et des besoins.





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

GRANDLYON  
la métropole

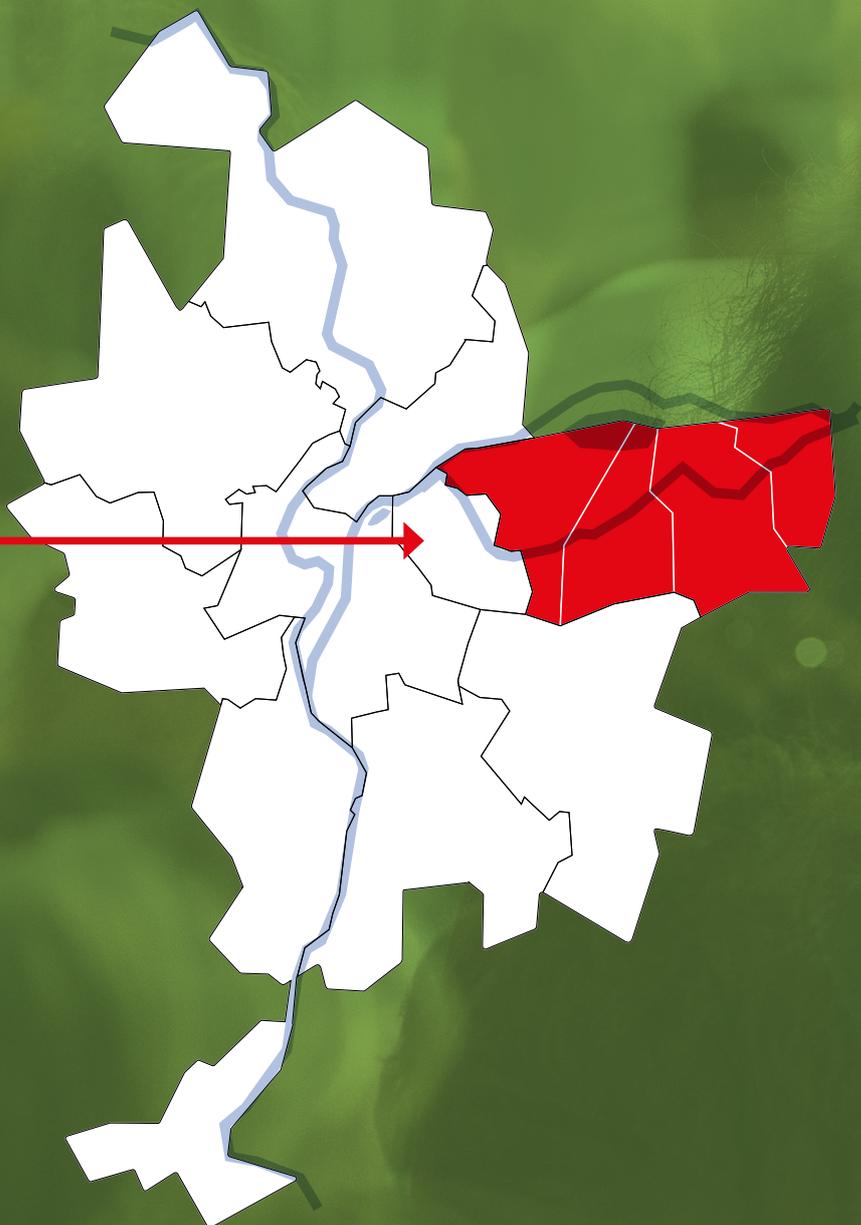
PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**RHÔNE  
AMONT**

DÉCINES-CHARPIEU

- JONAGE
- MEYZIEU
- VAULX-EN-VELIN



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

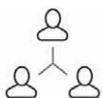
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

1	Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
2	Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
3	Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
4	Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
5	Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

A	Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
B	Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.

# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

### Présentation des chiffres clés du territoire

#### La population du territoire :

- **Nombre d'habitants** : 119 570 habitants (2018) soit 9% de la population métropolitaine, CTM avec la plus forte augmentation démographique ces 5 dernières années (+2% par an entre 2013 et 2018) => **un territoire avec un fort dynamisme démographique** ;
- Structure par âge, sexe et composition familiale : **Population jeune** (43% de la population de la CTM a moins de 30 ans) avec une moyenne d'âge qui se situe entre 33 ans pour VEV et 41 ans pour Jonage, 51% de la population sont des femmes, **on constate une part importante de familles monoparentales (35% des ménages sont des familles monoparentales)** ;
- Taux d'activité : La CTM compte 84 245 actifs, 36% des actifs de Rhône Amont y habitent. 24% des actifs occupés sont des ouvriers et 30% des employés. **Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés** ;
- Le taux de pauvreté est à 21% et la moyenne métropolitaine est à 16%. Les QPV de la CTM et la commune de Vaulx-en-Velin ont un taux de pauvreté qui varie entre 33 et 47%. **39% des habitants vivent dans un quartier prioritaire.**

(Source : Insee)

#### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi :

- L'offre d'emploi :

10 271 établissements : 16% des établissements sont dans **le secteur du BTP** (c'est la CTM où cette proportion est la plus élevée ; 2,1 fois plus que la part à l'échelle de la Métropole). **Tissu de TPE PME fort : 68% des établissements n'ont pas de salarié.**

**L'industrie reste bien présente sur le territoire** : Le secteur de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement emploie 8 160 salariés dans la CTM soit 20 % des emplois (13 % dans la métropole). C'est la commune de Meyzieu qui compte le plus d'emplois industriels : 3 480 soit 43 % de Rhône Amont, Vaulx-en-Velin en représente 34 %.

Les établissements avec les effectifs les plus importants sont BAXTER, ATALIAN PROPLETE, TechnipFMC. Les établissements publics avec les effectifs les plus importants sont la Ville de Vaulx-en-Velin, l'ENTPE et la Ville de Décines-Charpieu (l'emploi public représente 16% des emplois contre 21% à l'échelle métropolitaine). Les entreprises avec les chiffres d'affaires les plus importants sont O-I France, Atlantic et Essex Europe.

41 210 emplois salariés privés soit 7% des emplois de la Métropole. **Les secteurs qui progressent en termes d'emploi salarié privé en décembre 2020 sur la CTM : l'industrie : +2.6%, la construction : +7%, le commerce : +1.5%. Les services perdent des emplois : -2.4%.**

Concernant la création d'activité, on constate **une dynamique entrepreneuriale soutenue.**

- Nombre d'offres d'emploi, métiers qui recrutent et ceux en tension :

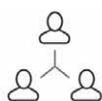
47 245 recrutements (hors intérim) en septembre 2021 tous secteurs d'activité confondus soit une progression de 0.4% en 1 an. Au niveau du département du Rhône, les recrutements (847 731) diminuent de 3.3% en 1 an. Le bassin d'emploi Vaulx-Meyzieu représente 5.6% des recrutements à l'échelle du Rhône.

**6 873 offres d'emploi collectées par le Pôle Emploi** soit 8% des offres collectées par le Pôle emploi à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Les principaux secteurs recruteurs en septembre 2021 :

NAF	Nombre	Part
7311Z - Activités des agences de publicité	4 560	9,7%
8610Z - Activités hospitalières	4 346	9,2%
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	3 963	8,4%
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 760	5,8%
8891A - Accueil de jeunes enfants	2 575	5,5%

(Source : OPALE, Pôle emploi)



- La demande d'emploi :

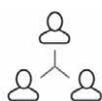
Concernant la demande d'emploi, 12 392 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C dont 63% sont sans aucune activité (cat. A) à fin septembre 2021. Ce chiffre est en baisse sur toutes les communes avec une variation annuelle de -4.6% pour Décines, -1.4% pour Jonage, -2.2% pour Meyzieu et -1.3% pour Vaulx-en-Velin. 50% des inscrits en catégorie A, B, C sont des femmes (même tendance à l'échelle de la Métropole), 17% sont des jeunes de moins de 26 ans (contre 15% à l'échelle de la Métropole), 24% ont plus de 50 ans (contre 23% à l'échelle de la Métropole), 47% sont des DELD (même tendance à l'échelle de la Métropole), 27% sont allocataires du RSA (contre 24% à l'échelle de la Métropole), 48% ont un niveau CAP/BEP ou infra CAP/BEP (contre 36% à l'échelle de la Métropole de Lyon). **Donc, une des caractéristiques par rapport à la Métropole de Lyon de la CTM Rhône Amont est la surreprésentation des profils peu qualifiés.**

RSA : 9% de la population est couverte par le RSA, la moyenne de la Métropole est à 6%. Plus de foyers avec enfants que de personnes isolées. Part de famille monoparentales 36% contre 31% pour la Métropole. 10 598 personnes couvertes par le RSA soit 7 198 foyers RSA dont 4 324 foyers RSA soumis à l'obligation d'accompagnement en juin 2021=> **des publics qui cumulent de multiples difficultés.**

(Sources : Insee, Pôle Emploi, ACOSS)

**L'impact de la crise sanitaire (analyse littéraire/retours d'acteurs, chiffres clés si disponibles) :**

- Impacts observés : accentuation de la fracture numérique, problématique de santé mentale, enlisement dans une situation de chômage pour les publics les plus vulnérables, des parcours à redynamiser ;
- Secteurs impactés et ceux qui sont résilients : un territoire qui a bien résisté à la crise mais les services déjà en tension (SAP, restauration) rencontrent des difficultés encore plus fortes dans leurs recrutements.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial

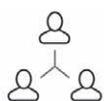


## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

Un annuaire des acteurs qui permet d'avoir une vision globale de l'offre de service a été réalisé : <https://en.calameo.com/books/0066220688c9f562a16a6> à l'échelle de la CTM. Cet outil s'adresse aux professionnels.

Un livret des acteurs à destination des habitants de Vaulx-en-Velin a été réalisé et lancé fin janvier 2022 : <https://vaulx-en-velin.net/wp-content/uploads/2022/02/guide-emploi-formation-orientation-mobilite-aide-stage-travailler-service-economie-janvier-01-2022.pdf>

Offre mobilisable	Exemples de besoins identifiés
<p>Présence de structures d'accompagnement socio-professionnel (CIDFF, CERTA, ELANTIEL, UVE, ML VEV, ML BDM) généraliste</p> <p>Développement d'accompagnement spécifique : nouvelle offre du CIDFF à Meyzieu, les indépendantes CIDFF</p>	<p>Un public spécifique les seniors de plus 50 ans dont la part augmente dans les portefeuilles d'accompagnement et pour lequel il y a peu d'outils spécifiques proposés</p>
<p>Remobilisation en amont des parcours dans une logique d'aller-vers :</p> <p>CIDFF, femme-mère le choix de l'emploi</p>	<p>Les techniques de mobilisation sont à renouveler. Il devient nécessaire « d'aller-chercher » le public là où il est, dans d'autres lieux de vie pour le capter.</p> <p>Besoin de renforcer les actions « hors les murs »</p> <p>Travail sur des outils de mobilisation directe qui touche très largement le public</p>
<p>Mobilisation pendant les parcours</p>	<p>Peu de places disponibles dans les auto-écoles sociales.</p> <p>L'offre en matière de mobilité s'est réduite (transport à la demande, mise à disposition de véhicules) pour lesquels il y a des besoins et d'autres services pourraient être développés notamment sur des solutions de déplacement en mode doux (trottinette en achat ou en location)</p> <p>L'offre du DMI ne va pas suffisamment loin dans les propositions concrètes</p>
<p>Mobilité</p> <p>Dispositif de mobilité inclusive – Innovation &amp; Développement (diagnostic, parcours TCL, apprentissage vélo)</p> <p>Auto-école sociale</p> <p>Garages Renault Solidaire</p>	<p>Saturation des structures proposant des actions FLE</p> <p>Pas suffisamment de réponse proposant du FLE à visée professionnelle en lien avec les besoins des entreprises</p> <p>Méconnaissance des acteurs concernant l'offre disponible en matière de santé</p> <p>Des dossiers RQTH difficiles à constituer et des démarches longues</p> <p>Manque d'approche pluridisciplinaire sur certains parcours « bloqués » liés à des problématiques de santé</p> <p>La situation sanitaire a provoqué des difficultés supplémentaires en matière de santé mentale</p>
<p>Linguistique :</p> <p>Plateforme Linguistique de Proximité – IFRA</p> <p>Formation FLE collective achetée par le PE</p> <p>Cours sociolinguistiques – centres sociaux</p>	<p>Ateliers collectifs à visée formative et adaptés à un public FLE</p>
<p>Santé</p> <p>ALYNEA</p> <p>Expérimentation plateforme écoute</p> <p>Action TEMPO IFRA</p>	<p>Diversification des supports d'insertion à encourager</p>
<p>Numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des lieux d'accueil en proximité qui développent une offre numérique (Maison de l'Emploi de Décines, Meyzieu Emploi et Vaulx-en-Velin Emploi)</li> <li>- Arrivée de conseillers numériques</li> <li>- Atelier numérique emploi IFRA</li> <li>- Cabanes numériques</li> </ul>	
<p>Mise en situation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACI MSD, ADS, UNI BIKE, ateliers de l'audace, FNDSA</li> <li>- AI UVE, MSD</li> <li>- EI : Prestal</li> </ul>	



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

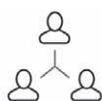
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

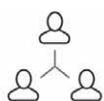
Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	Lutter contre la fracture numérique
	Favoriser le développement d'action linguistique à visée professionnelle
	Renforcer les actions en lien avec les problématiques de santé (santé mentale / souffrance psychologique)
	Favoriser la mobilité des publics en développant des modes de déplacement alternatif
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	Faciliter et accompagner les transitions / les reconversions professionnelles notamment public senior
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	
<b>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion</b>	Développer des actions avec les associations d'entreprises pour une meilleure connaissance du bassin d'emploi et faciliter l'intermédiation et les recrutements
<b>Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion</b>	
<b>Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</b>	Créer et développer les espaces d'échanges usager/intermédiaires de l'emploi/institutions
<b>Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi</b>	Favoriser la visibilité de l'offre de service pour les professionnels et pour les publics
	Favoriser l'interconnaissance des acteurs

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n°1 : Frein linguistique	
<p><b><u>Principaux constats et éléments de diagnostic :</u></b></p> <p>Des actions linguistiques insuffisantes par rapport aux besoins du territoire. Peu d'actions linguistiques qui proposent à la fois l'apprentissage du français, les 1ers gestes professionnels et du français de spécialité. POEC permettent d'intégrer des modules FLE et répondent aux besoins sur le volet linguistique mais le dispositif POE n'est pas toujours accessible aux publics les plus vulnérables.</p>	
<p><b><u>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe 1 : lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un état des lieux de l'offre linguistique</li> <li>• Proposer une ingénierie d'action et de nouvelles solutions</li> </ul> </li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remontées des besoins du public cible</li> <li>• Nombre d'opérateurs rencontrés</li> <li>• Proposition de solutions aux besoins</li> </ul> </li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b><u>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer les opérateurs qui proposent des actions linguistiques</li> <li>- Proposer en fonction des besoins une solution locale et complémentaire</li> </ul>	<p><b><u>Échéancier indicatif :</u></b></p> <p>GT 2<sup>nd</sup> semestre 2022</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b><u>Points de vigilance éventuels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec la Région qui est cheffe de file sur la formation</li> </ul>	
<p><b><u>Pilote(s) :</u></b> MMI'e</p>	
<p><b><u>Contributions attendues des partenaires :</u></b> Mobilisation ECRIT69/PARLERA, plateforme linguistique de proximité, centres sociales pour les ateliers sociolinguistiques, CEFI, IFRA, les socioprofessionnels pour les remontées des besoins.</p>	



## Fiche-action n°2 : développer de nouvelles solutions de mobilité durable pour les publics

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Au sein de la CTM, les publics demandeurs d'emploi inscrits dans les parcours d'accompagnement renforcé sont plutôt mobiles en TCL. Or, le permis de conduire constitue un atout qui augmente l'employabilité des publics. De plus, certaines zones d'activités sont difficilement accessibles en TCL sur des horaires décalés. Le passage du permis de conduire et l'acquisition d'un véhicule s'avèrent parfois difficiles pour les publics les plus vulnérables qui se heurtent à différents freins : pédagogie d'apprentissage, freins matériels et financiers. Enfin, l'offre en matière de mobilité s'est réduite dernièrement (le transport à la demande, la MAD de véhicules) et les places en auto-écoles sociales sont insuffisantes par rapport aux besoins du territoire.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**
- *Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits (frein périphérique à la mobilité) et Axe 2 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité*
- **Objectifs opérationnels :** Expérimenter et accompagner le développement d'une mobilité plus inclusive et durable en lien avec les entreprises du bassin
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'actions de sensibilisation parcours mobilité, Nombre de services nouveaux mis en place à l'échelle de la CTM, Nombre d'entreprises sensibilisées aux enjeux de mobilité, Nombre de réunions d'échanges de bonnes pratiques

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Engager un travail sur d'état des lieux des difficultés de mobilité rencontrées par les publics DE
- Favoriser le développement de nouveaux services répondant aux besoins non couverts (service de location de véhicules 2 et 4 roues, transport à la demande, covoiturage, etc.)
- Encourager les employeurs à prendre en compte les enjeux de mobilité de leurs salariés et à travailler la mise en œuvre de plan de mobilité
- Favoriser le partage de bonnes pratiques et l'essaimage de dispositifs portés localement en matière de mobilité

#### **Échéancier indicatif :**

2022

2023-2026

2022

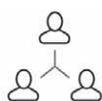
2022-2026

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :** Même si des solutions locales peuvent être trouvées il faudrait pouvoir travailler à l'échelle de la Métropole pour une plus grande efficacité. Un des facteurs clés sera la capacité à mobiliser des financements pour développer de nouvelles solutions de mobilité.

**Pilote(s) :** MMI'e

**Contributions attendues des partenaires :** État, Métropole, Région et collectivités locales, monde économique (branches professionnelles + entreprises dans des zones d'activités peut accessibles), DMI et les acteurs de la mobilité



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action n°3 : Promouvoir les métiers et filières en tension (ZI Tour à réitérer sur les pôles économiques des différentes communes, filières à enjeu : Industrie, Bâtiment, Restauration) et intermédiation avec l'entreprise.**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** La CTM Rhône-Amont se caractérise par une forte présence de TPE/PME et d'entreprises dans le secteur de la construction / BTP et de l'industrie. 3 associations d'entreprises (AIRM, GEDE et VVE) sont présentes et sont des relais pour mobiliser et travailler avec les entreprises du bassin. Les métiers des secteurs en tension : SAP, industrie, bâtiment et restauration souffrent d'une image dégradée, sont jugés peu attractifs et sont parfois mal ou méconnus. Il s'agira d'avoir une double entrée : côté entreprises (valoriser les métiers et susciter des vocations le plus tôt possible dans les parcours et répondre aux enjeux de recrutement) et côté publics (faciliter l'orientation, diversifier le champ des possibles)

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 4 accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion ;
- **Objectifs opérationnels :** Faire découvrir aux intermédiaires de l'emploi et aux DE les métiers en faisant des visites accompagnées type ZI Tour à Meyzieu ;
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'entreprises impliquées et visitées, Nombre de référents mobilisés, Nombre de DE participant, Nombre de personnes accédant à une formation ou un emploi en lien avec l'un des visites organisées.

**Modalités opérationnelles**

**Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

*Le ZI Tour est une initiative qui a déjà été déployée sur le territoire de Meyzieu. L'action est construite avec l'association d'entreprises et s'adresse aux publics scolaires, DE, intermédiaires de l'emploi. Un bus est mis à disposition pour réaliser la visite.*

- Définir sur chaque territoire une zone d'activités à visiter ;
- Mobiliser les entreprises concernées avec la CLEE, le public et les référents ;
- Accompagner les entreprises de la zone repérée si elles rencontrent des difficultés de recrutement ;
- Favoriser le recruter autrement et sans CV sur cette opération ;
- Développer des outils pour capitaliser les visites (format vidéo ou autre des présentations métiers et présentation entreprises).

**Échéancier indicatif :**

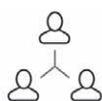
1 ZI tour chaque année

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Pilote(s) :**

MMI'e (CLEE /CEI)

**Contributions attendues des partenaires :** Associations d'entreprises pour faciliter la mobilisation de leurs entreprises adhérentes : AIRM, VVE, GEDE ; CLEE en lien avec la charte des 1000 pour mobiliser les entreprises engagées, PE, ML et acteurs emploi/insertion pour la mobilisation des publics



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°4 : Développer des solutions concrètes pour les publics seniors de plus 50 ans qui suscitent la rencontre avec l'entreprise

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Les publics seniors sont de plus en plus nombreux dans les portefeuilles d'accompagnement d'autant plus avec l'allongement de la durée de cotisation. À l'échelle de la CTM, les seniors de plus de 50 ans représentent près d'un quart des demandeurs d'emploi inscrits. Il existe peu de mesures spécifiques à ces publics (CDD senior avec FACE mais sur ces profils de postes trop restreint). Les solutions pour ce public doivent à la fois se travailler du côté de la demande d'emploi (reconversion professionnelle, travail sur les TRE, remise à niveau) mais aussi du côté de l'offre d'emploi et des entreprises.

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 2 Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture et axe 4 accompagnement l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- **Objectifs opérationnels :**
  - Remobiliser les publics seniors et leur permettre de trouver un emploi
  - Améliorer le taux d'employabilité des plus de 45 ans (travail sur la confiance en soi, la levée des freins, coaching, etc.)
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de seniors de plus de 45 ans mobilisés, Nombre d'entretiens avec un recruteur (entreprise, administration, etc.) réalisé, nombre de mises à l'emploi, dynamique de groupe, fréquence des réunions du groupe

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

- Faire un état des lieux des mesures activables pour les seniors et des démarches engagées sur d'autres territoires ;
- Faire une analyse fine avec les intermédiaires de l'emploi du public senior (profil, besoin, freins, etc.) ;
- Identifier des entreprises partenaires ;
- Constituer une cohorte à l'échelle intercommunale et identifier un porteur pour l'animation pour le groupe ;
- Organiser un temps fort de mise en relation public-entreprise.

#### Échéancier indicatif :

Automne 2022 début de la réflexion + recherche de financements + identification des entreprises partenaires  
Cohorte 1<sup>er</sup> trimestre 2023 avec l'animation

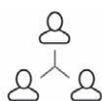
### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** L'action démarre en 2023 car besoin de financements

**Pilote(s) :** MMI'e

#### Contributions attendues des partenaires :

CLEE : pour la mobilisation des entreprises, Intermédiaires de l'emploi pour l'état des lieux sur les profils seniors accompagnés, Partage d'expérience à Décines / Meyzieu avec l'association EGEE, Force Femmes pour leur expertise sur le public senior



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action n°5 : Conduire des pôles de compétences type LAB'EMPLOI à l'échelle de la CTM sur une ou plusieurs thématiques spécifiques chaque année (santé/handicap ; formation/linguistique, accès aux droits)**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :**

La coordination des acteurs au sein de la CTM repose sur des coordinations locales fortes à Décines, Meyzieu et Vaulx-en-Velin. L'instance intercommunale du CTI'e permet de réunir les acteurs mais ne crée pour l'instant pas de réelle dynamique inter-sites qui fédère tous les acteurs. Il y a également une méconnaissance des acteurs et de l'offre à l'échelle CTM. Il est donc question d'instituer un temps fort annuel à l'échelle de la CTM pour répondre à cet enjeu de meilleure coordination.

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

• **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

*Axe transversal B : améliorer la coordination des acteurs et des logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi*

• **Objectifs opérationnels :**

Favoriser l'interconnaissance des acteurs et créer une dynamique CTM en associant les professionnels de l'emploi, le lien avec les acteurs sociaux et les entreprises du territoire

Renforcer les liens avec les MDML / CCAS

• **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de LAB EMPLOI organisés, Nombre de partenaires et d'entreprises mobilisées, Thématiques travaillées

**Modalités opérationnelles**

**Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Le LAB'EMPLOI annuel s'organisera autour de 2 temps de travail :

- Format en plénière pour travailler l'interconnaissance des acteurs et actions sous forme de stand
- Ateliers de réflexion ou tables rondes avec des experts sur une thématique donnée

Les sujets: l'accès aux droits, santé et handicap, formation et linguistique

**Échéancier indicatif :**

*Des groupes de travail entre mai et août*

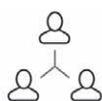
*1 temps fort à l'automne chaque année*

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :** Cet événement repose sur la mobilisation des CEI (MMI'e et villes)

**Pilote(s) :** MMI'e

**Contributions attendues des partenaires :** Participation des acteurs à des groupes de travail afin de définir : les thématiques abordées lors des tables rondes et les stands d'information à proposer. Mobilisation d'experts en fonction des thématiques retenues



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## **Fiche-action n°6 : Créer un espace de dialogue avec les usagers pour les impliquer dans l'élaboration des actions et outils mis en place**

### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

Le constat est que peu d'usagers de la CTM participent au GEPI central. La dimension participative est un aspect essentiel dans la construction des politiques publiques. Sur le territoire de la CTM, des initiatives existent pour faciliter la participation des habitants. La démarche se déploie de manière inégale sur les territoires qui composent la CTM. En 2021, le territoire a souhaité expérimenter un GEPI localisé. Il s'agit donc de poursuivre cette expérimentation.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**  
Axe transversal : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- **Objectifs opérationnels :**  
Impliquer les usagers dans l'élaboration de la politique emploi-insertion locale sur des sujets et questions très pragmatiques
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de bénéficiaires et de partenaires concernés par la démarche, Nombre d'ateliers organisés

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Proposer des ateliers avec les usagers en petit groupe pour travailler sur des sujets précis.
- Réfléchir au format et lieu de ces ateliers en associant les professionnels et dans une logique d'articulation avec la démarche métropolitaine du GEPI en central

#### **Échéancier indicatif :**

2023-...

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

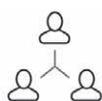
- L'accompagnement par un opérateur extérieur spécialisé dans dimension participative est un préalable car l'animation de ces groupes de travail repose sur une réelle expertise que les CEI n'ont pas.

#### **Pilote(s) :**

MMI'e en lien avec DIE (GEPI)

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Participation des partenaires emploi / insertion à la mobilisation du public et à l'organisation de la démarche (thématiques à aborder, fréquence des réunions, etc.)



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

Mars : désignation de la nouvelle présidence du CTI'e

Avril : installation de la nouvelle gouvernance avec organisation du CTI'e et validation du plan d'action pluriannuel.

Le CTI'e prévu en avril 2022 permettra de prioriser les actions à déployer sur le reste de l'année 2022 et les prochaines années.

Les actions seront ensuite travaillées au niveau local de manière plus précise et détaillée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Techniquement, le démarrage des actions suivantes (en fonction de l'évolution du contexte sanitaire) nous paraît d'un point de vue technique possible assez rapidement selon le calendrier suivant :

- ZI Tour au printemps 2022
- LAB EMPLOI en octobre avec des réunions préparatoires à partir de mai/juin 2022

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

Sur les 3 prochaines années, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des fiches action, soit en poursuivant ce qui aura été engagé sur 2022, soit en mettant en œuvre de nouvelles actions.

Le CTIE permettra de partager chaque année le diagnostic local actualisé, et éventuellement d'affiner ou réajuster le plan d'actions en fonction des évolutions des caractéristiques des publics et des besoins.

En axe transversal, la lutte contre toutes les formes de discriminations sera prise en compte dans toutes les actions proposées.

Le plan d'action local présenté plus haut ne couvre pas l'ensemble des orientations du PMI'e car certaines actions conduites au local y répondent, nous tenons à préciser ces enjeux.

La lutte contre la fracture numérique reste un enjeu majeur pour le territoire. L'enjeu est de consolider l'existant avec le déploiement des conseillers numériques

Axes de travail :

- Développer une action FLE numérique
- Accompagner les conseillers numériques dans la prise en charge des publics en difficulté langagière
- Évaluer les actions déployées

SPI'e : la Métropole est cheffe de file sur ce projet et les territoires de la CTM participeront à son déploiement à l'échelle locale en lien avec le travail autour de la constitution d'un réseau de lieux de proximité engagée par la MMI'e

- Labellisation Vaulx fin 2021
- Labellisation des autres antennes de proximité MMI'e en 2022

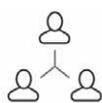
L'axe 3 : favoriser l'insertion des jeunes en précarité

Au vu du contexte global sur le renforcement des politiques emploi-insertion en faveur de la jeunesse, il n'y aura pas d'axe de travail spécifique sur ce sujet dans le cadre du plan d'action CTM. Des actions sont conduites par les partenaires (PE, ML, EPIDE, E2C, Métropole, Service jeunesse des villes, Educateurs de prévention spécialisée etc.) et en lien étroit avec le travail d'animation et de coordination réalisé par les CEI et/ou représentants des Villes.

Les actions aller-vers sont travaillées au local au sein de chaque commune (à Décines dans les marchés, idem à Vaulx et Meyzieu). L'objectif est de développer des actions emploi hors les murs, dans des lieux atypiques et en cœur de quartier.

L'axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion

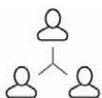
Le travail avec les entreprises est intégré dans les missions de la CLEE. Il s'agira de mettre en place et valoriser l'offre de service disponible à travers la (charte des 1000) et les actions des chargés de mission filière.



Le partenariat et les conventions entre les territoires et les associations d'entreprises sont de réels leviers.

L'axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

Les territoires de la CTM sont très investis dans le dispositif des clauses sociales et les CEI/représentants ville travaillent en étroite collaboration avec le service Clauses sociales de la MMI'e. Le besoin remonté des territoires concerne la mobilisation du public qui ne bénéficient pas suffisamment de cet outil (public plus diplômé, les femmes, les invisibles, seniors, personnes BOE, etc.).



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

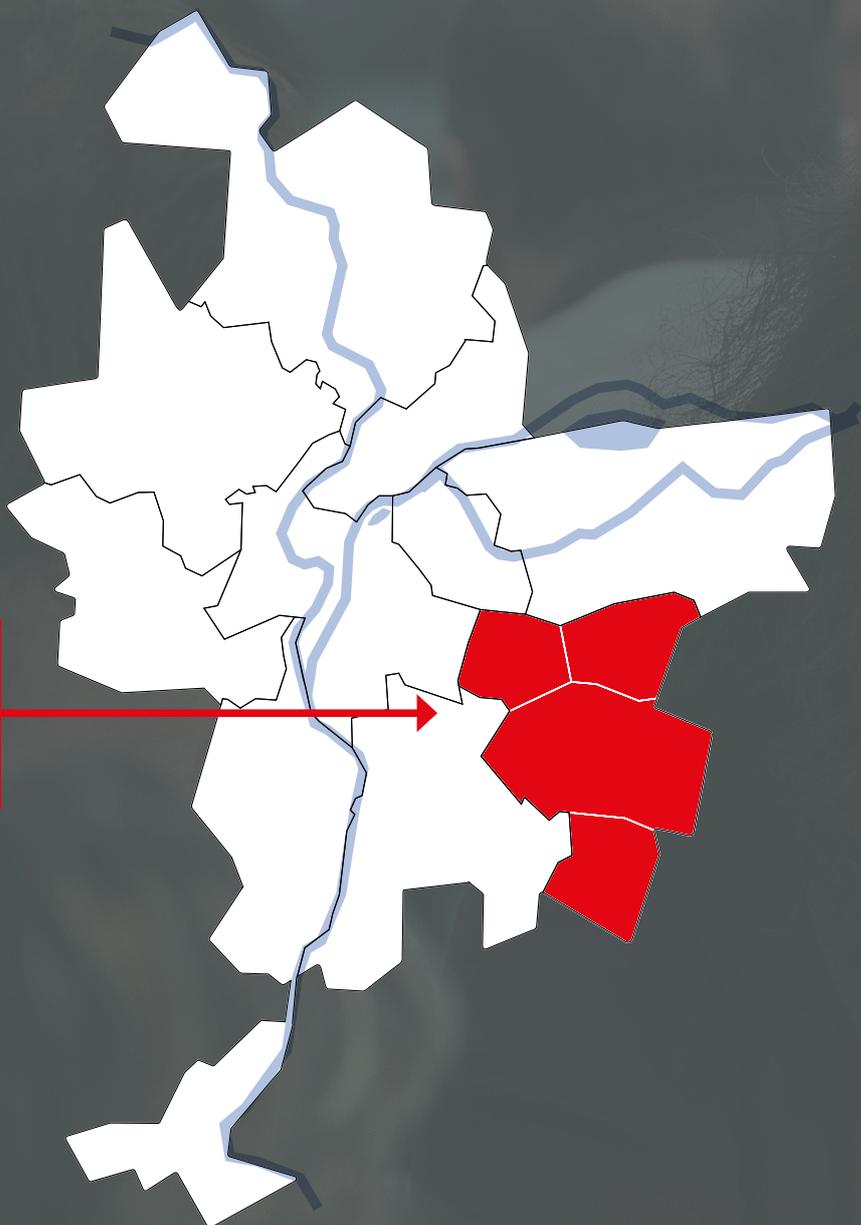
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**PORTE  
DES ALPES**

- BRON
- CHASSIEU
- MIONS
- SAINT-PRIEST



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

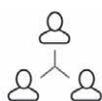
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

- 1 Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- 2 Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- 3 Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- 5 Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

- A Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- B Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;

- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.

# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL PORTE DES ALPES

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

### Présentation des chiffres clés du territoire

#### La population du territoire :

- Population : 112 889 habitants en 2018 (8% de la population de la Métropole) avec une augmentation de 1,7% par an
- Population vieillissante (les 20-40 ans représentent 26% de la population de Porte des Alpes contre 30% au niveau métropolitain et les + de 50 ans représentent 34% contre 32% pour la Métropole – Recensement INSEE 2017)
- Surreprésentation des employés/ouvriers (30 % PDA contre 25 % Métropole) et sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, 10 % PDA contre 14% Métropole) – Recensement INSEE 2017)
- Niveau de vie très inégalement répartis suivant les Villes et quartiers ; Des taux de pauvreté pouvant atteindre 50 % sur le quartier de Bron Parilly et 7% à Chassieu

Source : INSEE

### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi

#### Les emplois du territoire :

- 71 360 emplois salariés privés avec une augmentation de 14% sur 5 ans en 2019 ; 10 494 établissements dont 122 établissements de plus de 100 salariés.
- Porte des Alpes, un territoire actif pour les actifs : 168 emplois pour 100 personnes
- Les métiers qui recrutent : sécurité et surveillance privées (8 fois plus d'offres que de demandes), installation et maintenance d'équipements industriels (7 fois plus d'offres que de demandes), conduite de transport de marchandises sur longues distances

#### Les demandeurs d'emploi du territoire :

- 10 538 demandeurs d'emploi en cat. ABC dont 1 914 en cat. A à décembre 2020. soit une augmentation de 5.6% En Novembre 2021, le territoire Porte des Alpes connaît une baisse du nombre d'inscrits de l'ordre de 8%.

#### Les allocataires du RSA :

- 2852 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'accompagnement à juin 2021 (6 612 personnes couvertes soit près de 6% de la population)

#### L'évolution de la demande d'emploi :

La demande d'emploi est en augmentation constante depuis 2009. Une nette amélioration avait débuté avant la crise sanitaire. Le nombre d'emploi augmente, la difficulté réside dans l'adéquation de l'offre d'emploi et de la demande d'emploi à mettre en lien avec le niveau de qualification des publics et leur capacité à se mobiliser sur l'emploi.

Sources : Insee, Pôle Emploi, Métropole

**L'impact de la crise sanitaire : une forte reprise économique avec une forte tension sur le recrutement dans la plupart des secteurs d'activités. Des demandeurs d'emploi et publics en insertion plus difficiles encore à mobiliser.**

(Source : CTIE, ateliers territoriaux)

## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

Les publics du territoire « Porte des Alpes » peuvent utiliser l'offre de service de plus de 100 structures et organisations de la Métropole

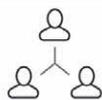
Plus spécifiquement à l'échelle de « Porte des Alpes », 21 structures sont implantées en proximité (ou effectuent des permanences) sur les 4 communes, soit :

- 9 sur Bron ;
- 3 sur Chassieu ;
- 7 Sur St-Priest ;
- 2 Sur Moins.

De plus le territoire peut s'appuyer sur des lieux de proximité accessibles librement et proposant un 1er niveau de services (Espaces Emploi, PRE...).

Enfin, un annuaire ressource des acteurs est consultable sur le site de la MMI'e ainsi que via le lien suivant :

<https://fr.calameo.com/books/0066220683b190909367f>



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

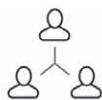
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Les ateliers territoriaux ont été organisés le 21 Mai 2021 sur le territoire.

Ils avaient pour objectif de recueillir le regard des acteurs de terrain (représentants des communes, des acteurs institutionnels, des opérateurs de l'insertion, des acteurs de l'emploi, du développement économique, des Maisons de la Métropole) sur l'adéquation des réponses avec les besoins des publics en insertion.

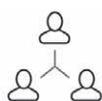
En s'appuyant sur les orientations métropolitaines, ces ateliers ont permis le repérage de 8 enjeux majeurs pour « Porte des Alpes » :

Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	Développer les actions visant à la levée des freins sociaux et à l'employabilité : garde enfants, autonomie numérique, savoir être ... en apportant des réponses de proximité personnalisées aux DE et en optimisant l'accès à l'information.
	Prendre en compte les problématiques de santé mentale dans les parcours : formation des professionnels au repérage, à l'orientation.
	Permettre l'accessibilité des zones d'activité et la mobilité des publics en insertion
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	Mettre en œuvre de cohortes de public pré-identifié pour faciliter la mobilisation sur des actions et sur l'emploi
	Prévenir et lutter contre les discriminations en lien avec le PLCD de la ville de Saint-Priest
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	Veiller à une coordination de l'offre tout public notamment en direction du public jeune
	Maintenir une offre de service additionnelle en direction du public jeune du territoire en lien avec Pôle Emploi et les Missions Locales
<b>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion</b>	Renforcer le travail sur la valorisation des métiers et sur les représentations : Sensibilisation des entreprises sur l'amélioration de leur image.
	Accompagner les DE sur une évolution de leurs représentations des métiers notamment sur les métiers en tension
	Déployer des actions de recrutement
<b>Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion</b>	Accompagner le développement des SIAE implanté sur le territoire
	Mobiliser la commande publique pour faciliter le développement des SIAE
<b>Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi</b>	Partager les informations et échanger des pratiques entre professionnels pour permettre l'émergence de projets et de mieux exploiter l'existant

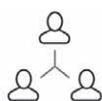


## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n°1 : Optimiser l'accès à l'information des publics	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une difficulté majeure de mobilisation des publics tant sur les opportunités d'emploi que sur l'offre de services sur le champ de l'emploi et l'insertion ;</li> <li>• Des réponses immédiates attendues de la part du public ;</li> <li>• Contraintes familiales liées à l'absence de mode de garde ;</li> <li>• Contraintes de mobilité.</li> </ul>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e : Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b></li> <li>• <b>Objectifs opérationnels : Multiplier les opportunités de réponses et de mobilisation en direction des chercheurs d'emploi en priorisant une logique de réponse immédiate.</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes impactées. Afin de ne pas alourdir les procédures d'inscriptions et les données recueillies, il ne sera pas recherché sur cet outil de résultats en termes de mises à l'emploi et/ou mises en étape. Le principal indicateur d'évaluation restera le nombre de personnes impactées et le nombre de passages sur les ateliers</p>	
MODALITÉS OPÉRATIONNELLES	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b>	<b>Échéancier indicatif :</b>
Développement, dans une logique de proximité, de permanences d'accueil du public <b>sans rendez-vous</b> en apportant une réponse immédiate de proximité s'appuyant sur une offre de service mutualisée.	2022-...
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b></p> <p>Recueillir l'adhésion des accompagnants en favorisant le co construire Identifier, structurer et animer les bons relais d'informations</p>	
<p><b>Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CEI/MMIE/VILLES</li> </ul>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires</b></p> <p>Nécessaire mobilisation de tous les acteurs pour mutualiser les savoir-faire et optimiser les réponses</p>	



<b>Fiche-action n°2 : Mobiliser les publics sur des ateliers « savoir être »</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une difficulté de mobilisation des publics sur des actions collectives</li> <li>• La nécessité de travailler le développement du savoir être</li> <li>• La nécessité de proposer une offre de service sur les freins à l'employabilité</li> <li>• Le besoin d'activer une dynamique collective sur des supports mobilisateurs</li> </ul>	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> Créer une dynamique collective en s'appuyant sur des supports mobilisateurs</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
Nombre d'actions proposées et nombre de personnes impactées Nature des modules proposés Impacts sur les sorties de l'action	
MODALITÉS OPÉRATIONNELLES	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b>	<b>Échéancier indicatif :</b>
Mise en place d'ateliers collectifs <b>supports</b> d'une dynamique collective et s'appuyant sur des formations appréciées des publics type SST ; (Formation aux 1ers secours), CACES, Permis...  Élargissement de l'offre de services à des ateliers thématiques autour de la santé physique et mentale, de l'autonomie numérique, du savoir être	2022-...
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS	
<b>Points de vigilance éventuels :</b>	
Recueillir l'adhésion des acteurs en favorisant le co construire  Identifier, structurer et animer les bons relais d'informations	
<b>Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• MMIE/CEI</li> </ul>	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b>	
Cette action coconstruite par les partenaires devrait s'appuyer sur le recours à des spécialistes prestataires et une ingénierie financière portée par les CEI et soumise à la Métropole.	



## Fiche-action n°3 : Outiller les professionnels au regard de leurs attentes et besoins

### Principaux constats et éléments de diagnostic :

- Des constats partagés de difficultés à traiter la sur information
- Des besoins de professionnalisation sur l'usage du numérique

Des besoins exprimés d'outils de gestion communs

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :**

Axe transversal : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi

- **Objectifs opérationnels :**

Créer une dynamique de réseau des acteurs à l'échelle du territoire en proposant des actions de professionnalisation

### **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'actions proposées et nombre de professionnels impactés

Évaluation satisfaction des professionnels

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Mise en place de journées/actions de professionnalisation sur les thématiques suivantes :

- comment traiter la sur information
- Clarifier et comprendre le sentiment de saturation dans la réception des informations
- connaître et/ou optimiser les usages du numérique
- Intégrer la dimension numérique dans l'évolution des missions d'accompagnement

#### Échéancier indicatif :

2021/2022

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

#### Points de vigilance éventuels :

Recueillir l'adhésion des acteurs en favorisant le co construire

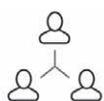
Identifier, structurer et animer les bons relais d'informations

#### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole :

MMIE/CEI

#### Contributions attendues des partenaires :

Cette action s'appuierait sur l'intervention de ressources extérieures et une ingénierie financière portée par les CEI et soumise à la Métropole



## **Fiche-action n°4 : Mise en œuvre de cohortes de public pré identifiés pour faciliter la mobilisation sur des actions et sur l'emploi (Cohortes dénommées cellules opérationnelles dans le cadre du SPIE)**

### **Principaux constats et éléments de diagnostic :**

- Une *difficulté* majeure de mobilisation des publics tant sur les opportunités d'emploi que sur l'offre de services sur le champ de l'emploi et l'insertion
- Des entreprises en recherche constante de candidats
- Des secteurs d'activité peu attractifs

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** *Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion.*
- **Objectifs opérationnels :** *Concentrer les interventions/actions des acteurs de l'emploi sur un groupe de demandeurs d'emploi identifiés et mobilisés.*
- **Indicateurs d'évaluation :** *Nombre de retours à l'emploi ou formation + nombre de participation aux actions, temps de mobilisation des acteurs*

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Identifier un groupe de demandeurs d'emploi volontaires, principalement issu des QPV en lien avec les référents de parcours et Pôle Emploi

Intervention commune de tous les acteurs sur les différents candidats dans toutes les étapes du parcours vers et dans l'emploi.

#### **Échéancier indicatif :**

2021/2026.

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

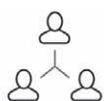
**Points de vigilance éventuels :** Veiller au maintien de la dynamique tout au long de l'action

#### **Pilote(s) :**

CIE/MMIE/VILLES

#### **Contributions attendues des partenaires :**

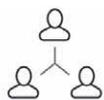
Nécessaire mobilisation de tous les acteurs pour mutualiser les savoir-faire et optimiser les réponses



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



<b>Fiche-action n°5 : Découverte des métiers et amélioration de l'image des entreprises et de leur secteur d'activité.</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> -Une <i>difficulté</i> majeure de mobilisation des publics tant sur les opportunités d'emploi que sur l'offre de services sur le champ de l'emploi et l'insertion ; -Des entreprises en recherche constante de candidats ; -Des secteurs d'activité peu attractifs.	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> <i>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion.</i></li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> <i>Sensibiliser les entreprises sur l'importance de travailler sur leur image et valorisation des métiers.</i></li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> <i>Nombre d'actions menées avec les entreprises en s'appuyant sur la Charte des 1000, nombre de recrutement</i></li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b>  <i>Organiser des visites d'entreprise pour les professionnels et les DE afin d'améliorer leur connaissance des métiers. Informations collectives de présentation des métiers organisés en lien avec les entreprises.</i>  <i>Proposer des CV à l'envers aux entreprises pour les accompagner dans la valorisation de leur activité. Multiplier les visites entreprises pour les DE</i>	<b>Échéancier indicatif :</b>  <i>2021/2026.</i>
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<b>Points de vigilance éventuels :</b>	
<b>Pilote(s) :</b> <i>CLEE/CIE/MMIE/VILLES</i>	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> <i>Mobilisation des publics sur les actions, participation aux visites d'entreprises, mobilisation des entreprises.</i>	



## 3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

#### Feuille de route pour l'année 2022 :

En 2022, le territoire « Porte des Alpes » sera mobilisé autour de 2 axes d'activité :

- Veiller à l'utilisation par les habitants du territoire des actions en lien avec les orientations générales de la Métropole et des acteurs du territoire ;
- Veiller à la mise en œuvre du plan d'action spécifique en s'appuyant sur les enjeux validés lors du CTI'e du 29 novembre 2021. L'accent sera mis sur le lien entre les entreprises et le public pour satisfaire leur besoin en recrutement notamment sur les métiers en tension à travers le développement d'action permettant cette mise en relation directe. (Rencontre pour recruter, matinales RH,...).

Par ailleurs, les actions déjà engagées sur le territoire en lien avec les orientations prioritaires du PMI'e vont se poursuivre comme les cellules opérationnelles, les clauses d'insertion avec un développement souhaité dans les marchés privés, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement au numérique, ....

La question de la prise en compte de la problématique de la santé mentale sera également une orientation forte de l'année 2022 avec le développement d'un programme de formation des professionnels de l'insertion.

Pour ce faire, des instances de suivi par actions et/ou par territoire seront proposées tout au long de l'année

#### Concrètement dès 2022 les actions opérationnelles suivantes seront mises œuvre :

##### Promotion des métiers et des entreprises:

- Mise en place de forums de recrutements et de découverte des métiers ;
- Participation aux groupes emploi des associations d'entreprises.

##### Santé Mentale :

- Rapprochement avec les réseaux de santé mentale ;
- Des réponses en direction des professionnels de l'accompagnement et en direction des publics jeunes notamment.

##### Mobilisation des publics

Par la mise en œuvre d'actions :

- d « aller vers » à l'instar des cellules opérationnelles ;
- de lieux d'accueil sans RDV à l'instar des espaces emploi de Bron ;
- la proposition d'actions collectives attractives type (SSP1 ou CACES).

##### Mais aussi :

- Appui au déploiement du « Jobboard » MMI'e : accès à l'information pour les publics + possibilités de positionnement / candidatures directes ;
- Appui au déploiement des Conseillers Numériques, Charte de l'accompagnant numérique, Guide d'orientation (PST MDML) ;
- Poursuite des actions de préparation à l'emploi, connaissance des métiers et de l'entreprise,... en se rendant directement chez les partenaires avec les entreprises engagées et en intégrant d'autres actions d'aller-vers ;
- Poursuite des actions de promotion des filières à enjeux à l'échelle métropolitaine et des clauses sociales.

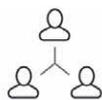
### 3.2 Les perspectives à 3 ans

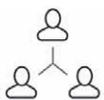
Les finalités attendues du CTI'e pour le territoire « Porte des Alpes » sont de constater à plus ou moins long terme :

- une amélioration dans l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire ;
- une réduction des inégalités et une meilleure mobilisation des publics les plus fragilisés ;
- la mise en place d'une dynamique de réseau d'acteurs à l'échelle de « Porte des Alpes » (Actuellement mobilisée en sous territoire Bron-Chassieu/ St Priest - Mions).

Pour ce faire, il sera nécessaire :

- d'évaluer la mise en œuvre des actions déclinées au cours des exercices 2021/2023,
- d'adapter l'offre de services en direction des publics au contexte socioéconomique du territoire et notamment à la baisse du chômage
- de veiller à la professionnalisation des acteurs en lien avec l'évolution du contexte socioéconomique ainsi que l'évolution des programmations des institutions publiques.





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

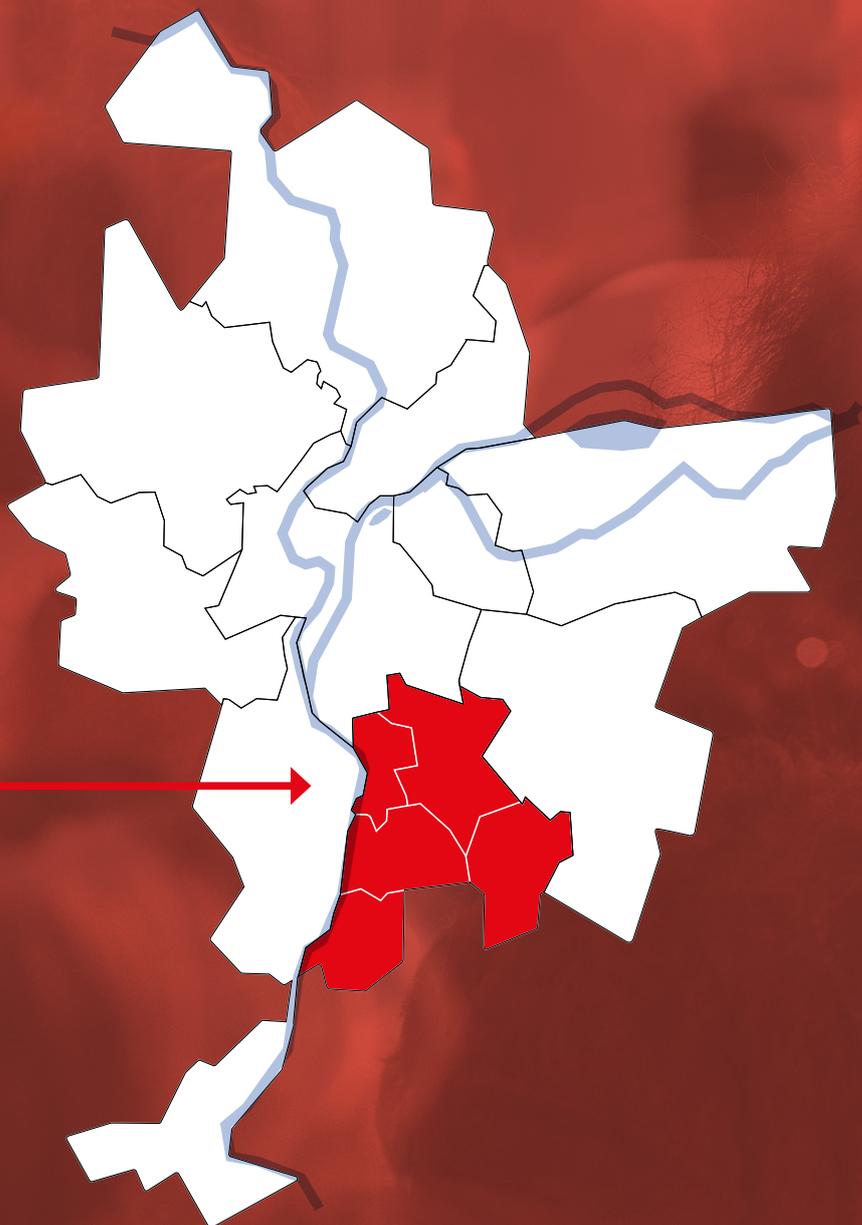
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**PORTES  
DU SUD**

- CORBAS • FEYZIN •
- SAINT-FONS
- SOLAIZE
- VÉNISSIEUX



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

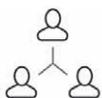
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

1	Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
2	Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
3	Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
4	Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
5	Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

A	Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
B	Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

### Chiffres clés du territoire

- **Population du territoire**

110.310 habitants soit 8% de la population totale de la Métropole lyonnaise

Une population qui croît plus vite dans la métropole : entre 2013 et 2018, croissance de 1.5% par an (métropole : 0.69%)

13% de la population vit dans une zone de risque industriel

Indicateur de concentration d'emploi : 136 emplois pour 100 actifs ayant un emploi

Un territoire attractif pour les actifs de l'extérieur : seulement 36% des actifs des Portes du Sud y travaillent. 36 720 actifs viennent travailler aux Portes du Sud

9% de la population active des Portes du Sud sont des cadres (métropole : 27%). Les ouvriers représentent 30% des actifs (métropole : 14%)

Une part importante de familles dans la population : la CTM compte de nombreuses familles avec enfants (46 % des ménages contre 33,5 % en moyenne dans la Métropole). Parmi ces familles, les foyers monoparentaux sont nettement surreprésentés : ils représentent 13 % des ménages (le plus fort taux de l'ensemble des bassins de vie de la Métropole). Or l'offre d'accueil collectif dans le secteur de la petite enfance est plus faible que la moyenne métropolitaine

En 2016, on recense 763 places en crèches dans les Portes du Sud, soit environ une place pour 7 enfants de moins de 3 ans. Si l'on y ajoute le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans, le ratio théorique d'enfants accueillis en structures collectives s'élève à 24 % sur le territoire (soit le ratio le plus faible parmi les bassins de vie de la Métropole).

La CTM compte 5 quartiers en politique de la ville :

- À St Fons : Minguettes Clochettes et Arsenal Carnot Parmentier ;
- À Vénissieux : Minguettes Clochettes ; Duclos-Barel et États-Unis – Langlet Santy

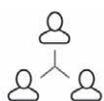
4 quartiers en veille active (QVA) :

- À Feyzin : Les Razes et Vignettes Figuières
- À St Fons : Centre
- À Vénissieux : Joliot Curie

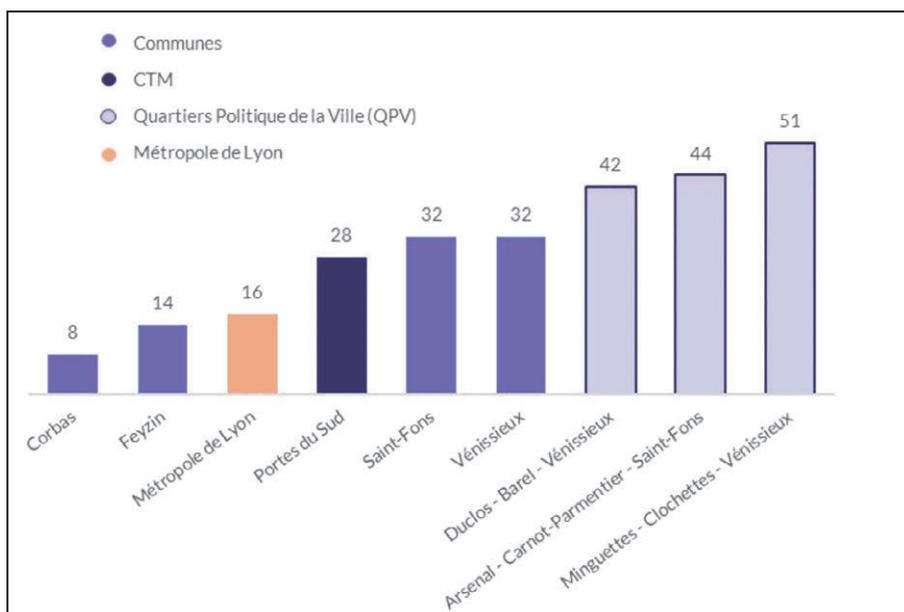
Plus de 40% de la population vit dans ces quartiers

Un niveau de vie globalement faible avec des situations hétérogènes : la CTM compte 2 des 3 communes de la métropole où le niveau de vie est le plus faible. Le taux de pauvreté s'élève à 26% contre 16% pour l'ensemble de la Métropole (données Opale 2018). 28% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Près de 7 % des ménages des Portes du Sud sont des foyers monoparentaux vivant sous le seuil de bas revenus (1 028 par UC en 2014 prestations sociales comprises)



Taux de pauvreté en 2018 (en %). Données OPALE



En juillet 2021, on compte 8517 foyers au RSA sur le territoire de la CTM soit une progression de 2% depuis décembre 2020. Cela représente 12424 personnes couvertes par le RSA, soit 11,51% de la population couverte par le RSA. Ce chiffre est presque deux fois supérieur à celui enregistré sur la métropole (6.23%).

Il est également à souligner que le nombre de suivi qui relèvent de la modalité « accompagnement social » est plus important sur le territoire de la CTM qu'à l'échelle de la Métropole : 30% sur la CTM contre 24% sur la Métropole (données Métropole – janvier 2021).

- **Demande et offre d'emploi**

*Offre d'emploi*

7890 établissements

2 pôles de compétitivité : Axelera et LUTB Transport & Mobility Systems

47100 emplois salariés privés, +9 % en 5 ans (métropole : +12%)

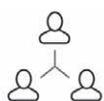
6650 emplois publics

Forte présence des activités industrielles, la CTM représente 16 % de l'emploi industriel de la Métropole

**3 principaux secteurs :**

- Industrie, énergie, environnement (25%)
- Services aux entreprises (24%)
- Commerce de gros et automobile (13%)

<b>Etablissements privés (hors ESS) de plus de 200 salariés</b>			
Etablissement	Commune	Activité	Tranche d'effectif
SPIE Industrie & Tertiaire	Feyzin	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	1 000-1 999
Renault Trucks	Vénissieux	Services administratifs combinés de bureau	1 000-1 999
Carso	Vénissieux	Analyses, essais et inspections techniques	500-999
SPIE Industrie & Tertiaire	Vénissieux	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	500-999
Elkem Silicones	Saint-Fons	Fabrication de matières plastiques de base	500-999
Total	Feyzin	Raffinage du pétrole	500-999
Carrefour	Vénissieux	Hypermarchés	500-999



Entreprises de plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires				
Raison sociale	Commune	Activité	CA (k€)	Date
Iveco France	Vénissieux	Commerce d'autres véhicules automobiles	1 816 627	31/12/2019
SPIE Industrie & Tertiaire	Feyzin	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	1 000 042	31/12/2019
Starterre	Saint-Fons	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	434 345	30/09/2019
Descours et Cabaud Rhône Alpes Auvergne	Vénissieux	Commerce de gros de quincaillerie	262 717	31/12/2019
France Boissons Rhône Alpes	Corbas	Commerce de gros de boissons	233 078	31/12/2020
Le Fromager des Halles	Corbas	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	231 629	30/06/2020
Worldmarechal	Corbas	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	196 073	31/12/2019
Aldes Aéraulique	Vénissieux	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	184 165	31/12/2019
ESLC Services	Vénissieux	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	176 972	31/12/2019
Etoile 69	Saint-Fons	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	175 624	30/09/2020

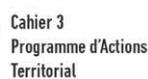
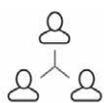
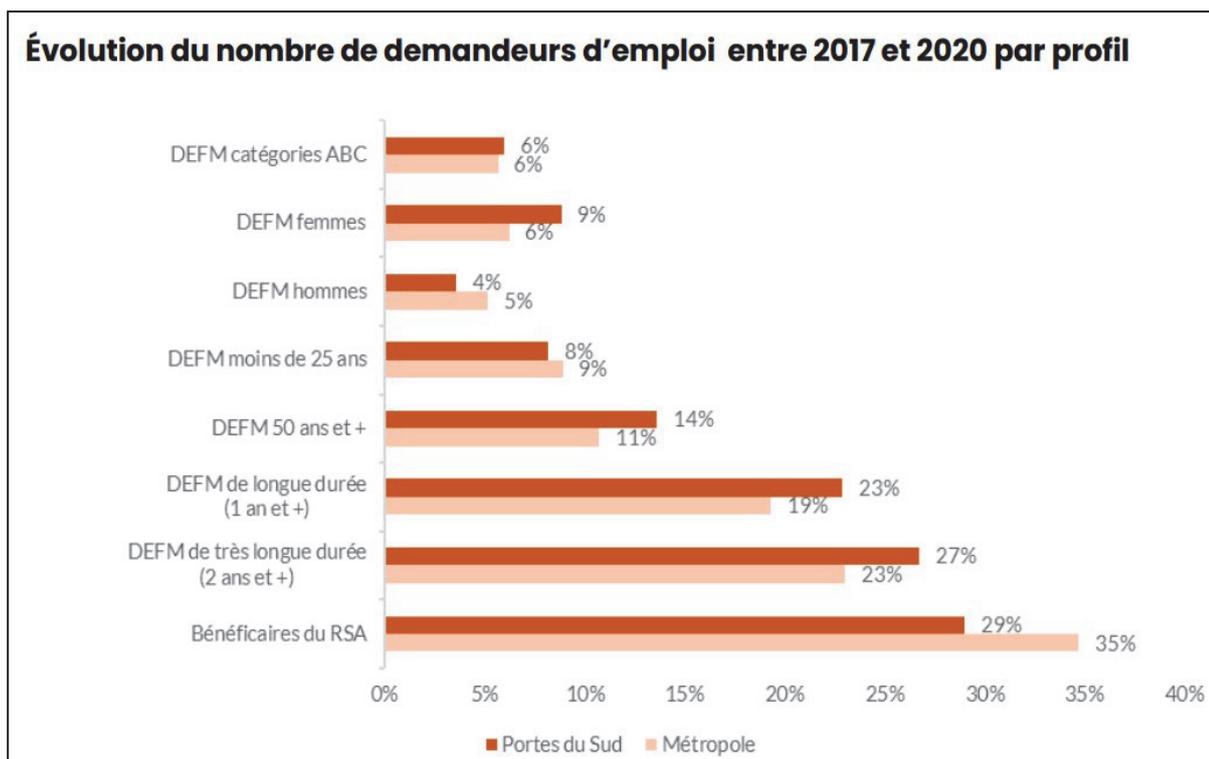
Source : Bureau van Dijk-Diane

**Offres déposées à Pôle Emploi en cumul de janvier à décembre 2020 : 4500 soit -25,7% en un an**

*Les demandeurs d'emploi*

Inscrits à Pole Emploi à fin décembre 2020 : 13.528 soit +6.6% (métropole : +6,7%)

20% des demandeurs d'emploi de la Conférence sont peu ou pas diplômés (métropole : 13%). Fin 2020, 48% des demandeurs d'emploi de la CTM ont au moins un niveau Terminale, ils sont 64% dans la Métropole.



Adéquation offre demande (données Pôle Emploi pour la période d'octobre 2020 à septembre 2021)

Dix métiers les + recherchés par les employeurs	Dix métiers les + recherchés par les Demandeurs d'Emploi
Sécurité et surveillance privées	Nettoyage locaux
Conduite transport marchandises longue distance	Magasinage et préparation commandes
Nettoyage locaux	Assistance auprès d'enfants
Conduite, livraison sur courte distance	Conduite, livraison sur courte distance
Magasinage et préparation commandes	Employé polyvalent restauration
Assistante auprès d'adultes	Conduite transport marchandises longue distance
Accueil et renseignements	Secrétariat
Réparation de biens électrodomestiques	Vente habillement et accessoires
Assistanat commercial	Peinture en bâtiment
Employé polyvalent restauration	Assistante auprès d'adultes

### Effet de la crise sanitaire :

Sur l'offre d'emploi : ils se font sentir de manière différenciée selon les secteurs : l'industrie (-4,3%), les services aux particuliers (-3%) et surtout le commerce de détail (-13.4%) ont vu leur nombre de salariés baisser sur le territoire. A l'inverse, l'emploi continue d'augmenter dans le BTP (+2.1%), le service aux entreprises (+3.9%) et surtout le transport logistique (+11.2%)

Sur la demande d'emploi : une précarité grandissante exacerbée par la crise. Pour envisager la construction d'un avenir professionnel, il faut ne pas être englué dans une « situation de survie »

## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

Cf. *Annuaire des Portes du Sud* <https://www.calameo.com/books/006622068f5648113f6d8>

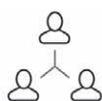
L'offre d'insertion est dense sur ce territoire. Cette densité entrave parfois une lisibilité pleine et entière de l'offre disponible.

Cet écueil devrait être levé grâce au futur portail numérique du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Cet outil aura, en effet, vocation à faciliter l'accès aux ressources insertion et emploi tant pour les personnes en insertion que pour les professionnels du secteur.

En conséquence, une des premières priorités déployées sur le territoire fut de favoriser une meilleure connaissance, par les acteurs locaux, de l'offre existants. Deux objectifs sont ainsi poursuivis :

- Mieux utiliser les outils déjà opérationnels
- Mieux identifier les besoins non encore couverts

La poursuite de ces deux objectifs est le fil rouge des actions conduites jusqu'à présent et demeurera celui du prochain programme d'actions territorial.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le 17 juin 2021, le CTI'e des Portes du Sud a été installé. À cette occasion, le diagnostic actualisé de territoire a été présenté et partagé. Les orientations stratégiques pour PMI'e ont également été présentées. Un temps de travail collectif a été organisé sur ces priorités stratégiques. Tous les axes n'ont pas pu être traités par manque de temps.

Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	<p><u>Illectronisme</u> : lutter contre la fracture numérique</p> <p><u>Maîtrise de la langue</u> : Proposer une offre de formation non seulement plus conséquente mais aussi plus adaptée à l'extrême variété de publics rencontrés</p> <p><u>Santé mentale</u> : rendre plus visible l'offre existante, la compléter si besoin. Outiller les professionnels dans la prise en charge de ce frein spécifique</p>
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	<p>Contribuer au développement d'actions pré qualifiantes</p> <p>Assouplir et faciliter la mobilisation de l'offre de formation</p> <p>Mettre en réseau des lieux de proximité et création de nouveau espace si besoin repéré</p>
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	
<b>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion</b>	<p><b>Permettre une meilleure connaissance des métiers par le public :</b> Travailler avec les employeurs à la déconstruction des représentations de certains métiers. Valoriser des métiers non explorés par le public.</p> <p><b>Développer les périodes d'immersion</b></p> <p><b>Travailler avec les entreprises en amont du dépôt des offres pour identifier les besoins induits (savoir-faire et savoir être) afin de les travailler avec les candidats</b></p> <p><b>En partenariat avec les entreprises, réfléchir à l'amélioration de l'accompagnement dans la prise de poste</b></p>
<b>Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion</b>	<p>Appuyer les candidatures TZC du territoire</p> <p>Une fois les résultats d'habilitation connus, participer au déploiement des EBE et/ ou participer à la réflexion sur les solutions alternatives à mettre en œuvre</p>
<b>Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</b>	
<b>Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi</b>	<p>Créer un ou des outils centralisant les informations, les actualités du territoire</p> <p>Développer une cartographie interactive de l'offre</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des structures et renforcer la capacité de mobilisation mutuelle par les partenaires</p>

Certains axes ont d'ores et déjà fait l'objet de temps de réflexion et des actions ont été mises en œuvre depuis 2019.

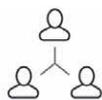
Les axes retenus lors du CTI'e du 28 janvier 2022 sont :

**Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits**

**Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture**

**Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion**

**Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion**

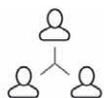


Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n° 1 : Lutter contre l'illectronisme	
<p><b><u>Principaux constats et éléments de diagnostic :</u></b></p> <p>Le développement de la dématérialisation des démarches, accentué par la crise sanitaire, a renforcé, pour certaines populations fragilisées, les freins dans l'accès à leurs droits.</p>	
<p><b><u>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe 1 : lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> <i>Lutter contre les freins périphériques et améliorer l'accès aux droits des publics en insertion</i></li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> <i>mise en œuvre d'une cartographie des actions recensées ; Nombre d'usagers fréquentant les actions mises en œuvre</i></li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b><u>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Recenser l'offre existante, la cartographier et la rendre plus lisible pour les usagers comme pour les professionnels</i></li> <li>- <i>Cibler spécifiquement les publics à priori plus éloignés : FLE, femmes, ... pour compléter, si nécessaire, l'offre proposée.</i></li> </ul>	<p><b><u>Échéancier indicatif :</u></b></p> <p>2022-2026</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b><u>Points de vigilance éventuels :</u></b> Bien recenser l'existant afin de ne pas créer de doublons improductifs Si des parcours de formation sont à mettre en œuvre, la question de la mobilisation de budget se posera</p>	
<p><b><u>Pilote(s) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec les Structures agissant sur ce champ, Métropole dans le cadre du plan d'actions Pmi'e, Communes, MDMLL.</li> </ul>	
<p><b><u>Contributions attendues des partenaires :</u></b></p> <p>Il sera demandé à chacun de préciser les besoins des publics qu'ils accompagnent, de mettre en commun leur réseau sur cette problématique, d'être levier afin de permettre à une éventuelle nouvelle action de se mettre en place</p>	



## Fiche-action n°2: Contribuer à lever le frein de la non maîtrise de la langue

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Lors des diagnostics partagés du territoire, la question du frein de la non maîtrise de la langue est très fortement soulignée.  
Proposer une offre de formation non seulement plus conséquente mais aussi plus adaptée à l'extrême variété de publics rencontrés, notamment ceux dont le niveau est infra A1.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e**

Axe 1 : lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

- **Objectifs opérationnels :**

Recenser les offres existantes sur le territoire.

Chercher à la développer si elle se révèle insuffisante et/ou à l'ajuster

- **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'actions mises en œuvre ou réajustées. Montée en charge sur ces mêmes actions.

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

S'appuyer sur les plateformes linguistiques existantes et envisager comment leur action pourrait irriguer les territoires non couverts  
 . Travailler la question de l'accès à l'apprentissage de la langue pour les salariés des SIAE

#### **Échéancier indicatif :**

2023-2026

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

#### **Points de vigilance éventuels :**

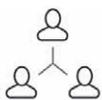
La question budgétaire risque de se poser rapidement pour accompagner le déploiement éventuel des plateformes et le développement de formations complémentaires

#### **Pilote(s) :**

-Groupe de travail dédié articulé avec le Projet Social de Territoire de la MDML, comprenant les-structures œuvrant dans ce champ, la Métropole dans le cadre de son plan d'action Pmi'e, l'-État, Pole Emploi, la Région, les communes de la CTM et les centre sociaux.

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Il sera demandé à chacun de préciser les besoins des publics qu'ils accompagnent, de mettre en commun leur réseau sur cette problématique, d'être levier afin de permettre à une éventuelle nouvelle action de se mettre en place



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### **Fiche-action n°3 : Mieux prendre en compte la question de la santé mentale dans les parcours d'insertion**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Les publics en insertion sont plus vulnérables sur le plan psychique, sous des formes différentes : troubles de la humeur, anxiété, dépression, La crise sanitaire a rendu encore plus prégnant ce frein à l'emploi. Les professionnels souffrent parfois d'un manque d'étayage sur le sujet pour oser aborder le sujet, accompagner et / ou ré-orienter les personnes rencontrant des difficultés de santé mentale

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 1 : lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

- **Objectifs opérationnels :** recenser l'offre existante et mieux la faire connaître, la compléter si besoin. Outiller les professionnels afin qu'il puisse mieux s'en saisir
- **Indicateurs d'évaluation :** *Nombre de professionnels sensibilisés, nombre d'actions recensées.*

#### **Modalités opérationnelles**

##### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Avec les structures œuvrant dans ce champ, réfléchir aux modalités de sensibilisation les plus pertinentes
- Recenser les offres existantes
- Relever les besoins non encore couverts et travailler à une offre complémentaire envers les référents emploi mais aussi les publics.

##### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

#### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

##### **Points de vigilance éventuels :**

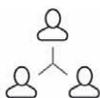
Recherche de financement pour la sensibilisation et pour le déploiement éventuel d'une offre complémentaire

##### **Pilote(s) :**

-Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec le CLSM et autres structures intervenant sur ce champ, les acteurs sociaux et socio-professionnels, la MDML. L'implication d'usagers est envisageable.

##### **Contributions attendues des partenaires :**

Il sera demandé à chacun de préciser les besoins des publics qu'ils accompagnent, de mettre en commun leur réseau sur cette problématique, d'être levier afin de permettre à une éventuelle nouvelle action de se mettre en place



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action n°4** : Assouplir et faciliter la mobilisation de l'offre de formation, notamment en développant des actions pré qualifiantes.

**Principaux constats et éléments de diagnostic**

L'accès à une formation qualifiante favorise une insertion professionnelle pérenne.

Ce constat est d'autant plus vrai pour des publics peu qualifiés.

Or aujourd'hui, nous constatons deux freins à la mobilisation de cette ressource : la difficulté de connaître l'offre de formation et de se positionner mais également, la difficulté pour les publics les plus éloignés d'entrer en formation car il leur manque parfois des codes et usages mais aussi un niveau de français suffisant, ne justifiant néanmoins pas de réaliser sur un parcours FLE.

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture

- **Objectifs opérationnels**

Faciliter l'accès à la formation des publics en difficultés d'insertion

- **Indicateurs d'évaluation :**

Évolution du nombre d'accès à la formation pour les publics ciblés, Impact sur leur parcours (nombre d'emplois trouvés par les bénéficiaires)

**Modalités opérationnelles**

Réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès à la formation des publics en difficultés d'insertion en listant les organismes existants et leurs modalités de prescription pour les demandeurs d'emploi, en clarifiant les sources de financement mais aussi en travaillant sur des SAS pré qualifiants.

**Échéancier indicatif :**

2023-2026

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :**

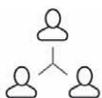
L'offre de formation et sa prescription sont un domaine qui évolue chaque jour. Il est donc nécessaire de rester vigilant sur les avancés des partenaires, et notamment les financeurs, pour ne pas faire doublon.

**Pilote(s) :**

Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec la Région, Pôle Emploi, les principaux organismes de formation et des acteurs sociaux et socio-professionnels.

**Contributions attendues des partenaires :**

Que chacun puisse préciser son positionnement sur l'offre de formation (financeurs, prescripteurs) et ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Aider à la mise en place de solution. Tenir le groupe informé des éventuels changements de leurs modalités de fonctionnement.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### **Fiche-action n° 5 : Mise en réseau des lieux de proximité et création de nouveau espace si besoin repéré**

Des lieux de proximité existent déjà sur la majorité des communes de la CTM. L'enjeu est renforcé encore leur mise en réseau et de réfléchir à la création d'un lieu sur des territoires encore non dotés

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture

- **Objectifs opérationnels**

- **Mise en réseau des lieux existants\***

- Réflexion sur la création éventuelle de nouveaux lieux

- **Indicateurs d'évaluation :**

- -Nombre de lieux de proximité de la CTM

- -Évaluation de leur fréquentation

#### **Modalités opérationnelles**

- Inscription des lieux de proximité de la CTM dans la démarche portée par la MMI'e
- Réflexion sur la création d'un nouveau lieu de proximité sur la CTM

#### **Échéancier indicatif :**

2022-2024

#### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

Avoir une vigilance sur le socle commun en tenant compte de la spécificité des territoires et de l'offre communale existante.

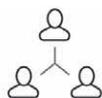
Faire également attention sur le flux des usagers hors commune, comment les réorienter, comment faire le lien avec les autres communes ?

#### **Pilote(s) :**

Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e et commune(s) concernée(s) par un éventuel nouveau lieu

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Commune, Métropole et structure socio-professionnelles : analyse des besoins, étude d'opportunité, établissement d'un budget prévisionnel, tour de table des financeurs



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°6 : Permettre une meilleure connaissance des métiers par le public

Le public a parfois une vision erronée de certains métiers (vision parfois trop idyllique ou, au contraire, trop défavorable). À cela s'ajoute une certaine méconnaissance d'autres métiers, y compris ceux en tension.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion :

#### **Objectifs opérationnels**

#### **Promouvoir les métiers qui recrutent**

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'actions de découverte métier. Nombre de participants à ces rencontres. Nombre d'actions de mise à l'emploi réalisées à l'issue : PMSMP, entretien conseil, recrutement, Nombre de recrutements suite à ces actions

### **Modalités opérationnelles**

La première étape sera de recenser les emplois de notre territoire en souffrance de recrutement ou avec une inadéquation des profils. Le lien sera fait ensuite avec les entreprises et les prescripteurs pour mieux faire connaître ces métiers et la formation éventuelle pour y accéder.

#### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

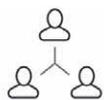
*Bien associer les parties prenantes dont les filières et les entreprises au démarrage de l'action*

#### **Pilote(s) :**

Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec les branches des métiers ciblés, des entreprises volontaires, les Chambres consulaires, les Développeurs économiques territoriaux, le Service Public de l'Emploi et les acteurs socio-professionnels du territoire

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Permettre l'identification des postes non pourvus, travailler sur les raisons de cette vacance et quels outils ou actions mettre en place pour mieux les faire connaître au public en insertion mais aussi aux professionnels.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°7 : Développer les périodes d'immersion

La consolidation du projet professionnel est une étape fondamentale dans un parcours d'insertion. Pouvoir se confronter à la réalité du poste de travail est un des moyens les plus pertinents de valider et consolider son projet professionnel.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion :

#### **Objectifs opérationnels**

Mieux faire connaître le dispositif aux entreprises. Recenser les besoins des demandeurs d'emploi. Trouver une méthodologie facilitante pour faire se rejoindre offre et demande, sans faire à la place de.

- **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'entreprises sensibilisées. Nombre de PMSMP mises en place. Retour à l'emploi suite PMSMP

### Modalités opérationnelles

Réfléchir à une manière de mieux mobiliser les entreprises sur cette action mais aussi comment mieux permettre de recenser les besoins des demandeurs d'emploi.

**Échéancier indicatif :**  
2022-2026

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

#### **Points de vigilance éventuels :**

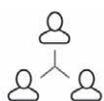
Garder l'objectif initial d'une période d'immersion : ne pas la transformer en période d'essai non rémunérée. Ne pas faire à la place des demandeurs d'emploi.

#### **Pilote(s) :**

Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec les entreprises volontaires, les chambres consulaires, les Développeurs économiques territoriaux, le Service Public de l'Emploi et les acteurs socio-professionnels du territoire

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Que chacun puisse faire un retour sur son expérience sur ce dispositif, en connaître les limites pour réfléchir à une manière de les dépasser.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### **Fiche-action n°8 : En partenariat avec les entreprises, réfléchir à l'amélioration de l'accompagnement dans la prise de poste**

On constate un nombre non négligeable de ruptures anticipées du contrat de travail et/ou de fins de contrat à l'issue des périodes d'essai.

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion :

#### **Objectifs opérationnels**

Conduire une réflexion avec les entreprises et les référents emploi pour améliorer l'accompagnement dans la prise de poste afin de réduire ce volume de rupture de contrat anticipé.

- **Indicateurs d'évaluation :**

Freins et faiblesses identifiées. Modalités proposées pour les contourner. Impact sur retour à l'emploi des personnes en insertion

#### **Modalités opérationnelles**

Le groupe devra identifier les raisons des ruptures de contrat : inadéquation avec les fiche de poste, difficulté de conciliation vie professionnelle/vie personnelle...  
En fonction de ces raisons, le collectif réfléchira à des modalités à proposer pour les contourner.

#### **Échéancier indicatif :**

2022-2026

#### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

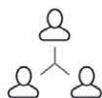
Difficulté à obtenir la coopération des entreprises pour un suivi dans l'embauche.

#### **Pilote(s) :**

Groupe de travail dédié coordonné par la MMI'e avec des entreprises volontaires, le Service Public de l'Emploi et les acteurs socio-professionnels du territoire

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Identification des difficultés. Lien avec leurs réseaux d'entreprises partenaires et réflexion collective pour les solutions à apporter.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°9 : Accompagner les projets Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée du territoire (TZCLD)

Deux territoires de la CTM ont ou vont déposer un dossier TZCLD : St Fons et Vénissieux

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

Axe 5 Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

#### **Objectifs opérationnels**

- **Soutenir les candidatures de ces deux territoires**

Une fois les résultats d'habilitation connus, participer au déploiement des EBE et/ ou participer à la réflexion sur les solutions alternatives à mettre en œuvre

- **Indicateurs d'évaluation :**

Nombre de dossiers habilités / Nombre de personnes embauchées au sein des EBE / Nombre d'activités mutualisées

### **Modalités opérationnelles**

- Soutenir les candidatures de ces deux territoires en contribuant dans les groupes de travail conduits
- Une fois les résultats d'habilitation connus, participer au déploiement des EBE et à la réflexion sur des mutualisations éventuelles au cas où les 2 projets du territoire seraient retenus
- Si un ou des dossiers ne sont pas retenus participer à la réflexion sur les solutions alternatives à mettre en œuvre

#### **Échéancier indicatif :**

2022-2024

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

Attention à travailler en réseau pour ne pas que les deux EBE se fassent concurrence.

#### **Pilote(s) :**

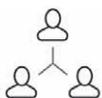
Groupes de travail pilotés par les villes de St Fons et Vénissieux et en partenariat avec la Métropole (groupe de travail existant).

#### **Contributions attendues des partenaires :**

*Aider au montage des dossiers de candidatures par les expertises de chacun.*

Si L'EBE est créée : aider à la mobilisation des publics et des entreprises pour assurer la pérennité du dispositif.

Si l'EBE ne se crée pas, réfléchir à de nouvelles solutions.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

Fiches 1 à 8 : mise en place des groupes de travail : benchmark, développement de nouvelles actions  
Poursuite de la création d'un nouveau lieu de proximité à Vénissieux

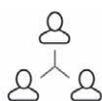
#### Mais aussi

- Appui au déploiement du « Jobboard » MMI'e
- Appui au déploiement des Conseillers Numériques
- Poursuite de l'organisation de rencontres métiers et découverte des SIAE
- Organisation d'un forum emploi seniors
- Poursuite du groupe de travail autour de l'accessibilité de la ZI de Corbas
- Poursuite de la réflexion sur des ateliers co-construits avec les bénéficiaires sur les territoires de Corbas-Feyzin

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

Pendant les 3 années à venir, l'objectif sera de poursuivre le travail initié sur les 9 fiches actions.

Les feuilles de route seront présentées et débattues en CTI'e afin qu'elles soient adaptées au diagnostic réactualisé et à la progression des axes de travail définis



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

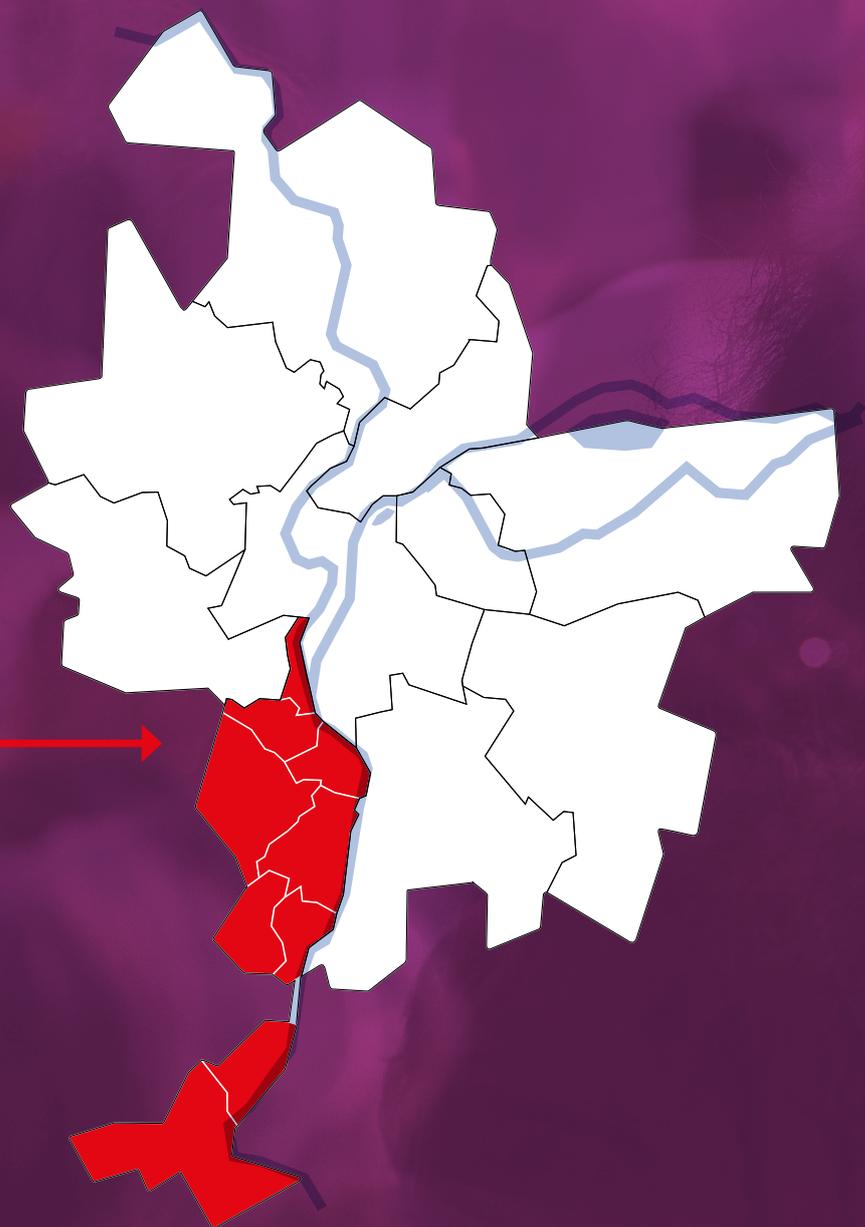
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

LÔNES ET  
COTEAUX  
DU RHÔNE

- CHARLY • GIVORS
- GRIGNY • IRIGNY
- LA MULATIÈRE • OULLINS
- PIERRE-BÉNITE
- SAINT-GENIS-LAVAL
- VERNAISON



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

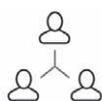
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e).

Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc.

Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

- 1 Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- 2 Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- 3 Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- 5 Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

- A Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- B Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc.

Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;

- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.

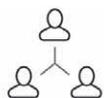
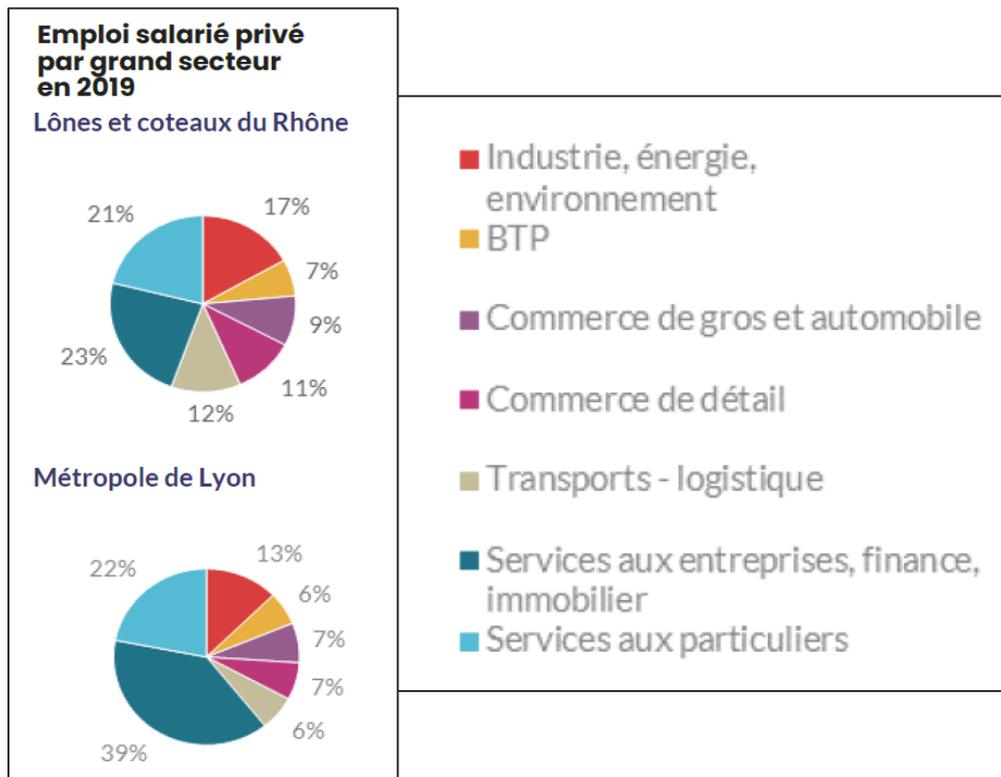
## 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

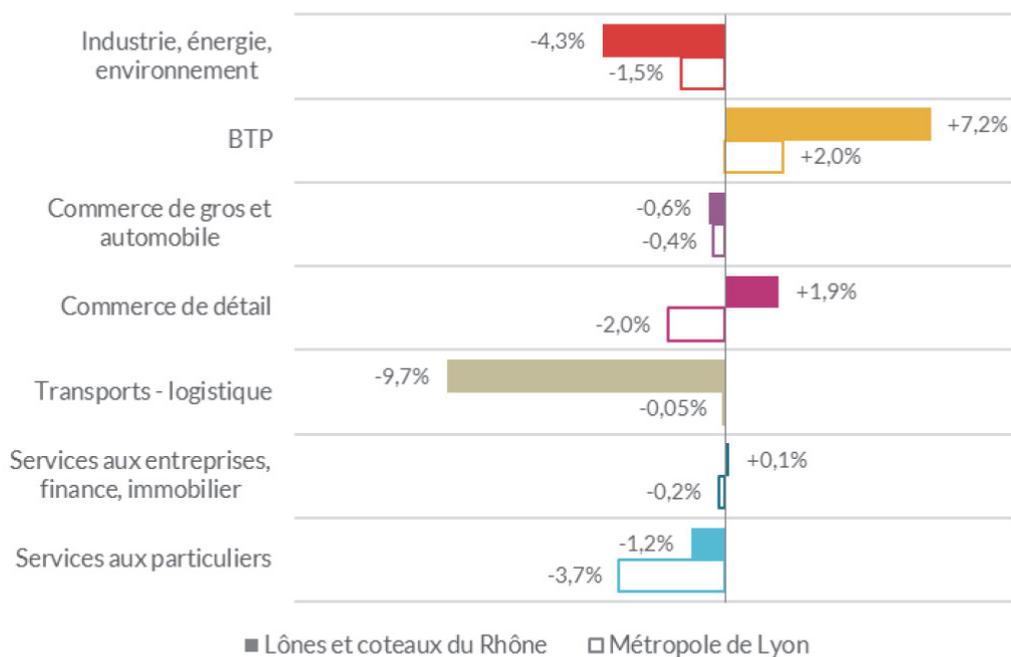
#### Chiffres clés :

- **112 540** habitants – 8% de la Métropole
- **53 940** actifs ayant un emploi – 6% de la métropole
- **38 %** des actifs travaillent dans leur territoire de résidence
- **72 %** d'emplois salariés de la sphère privée – 79% au sein de la Métropole
- **10 207** demandeurs d'emploi (catégories ABC 2021) – +3% (*Données 2020/2021*)
- **2954** foyers bénéficiaires du RSA de la population bénéficiaire du RSA
- **+11%** de bénéficiaires du RSA (*Données 2019/2020*) - Métropole 8,8%
- **22 %** de la population vit dans un quartier en politique de la ville (QPV+QVA) soit 24 759 personnes

#### Tissu économique :



### Évolution de l'emploi salarié privé en 2020 (hors intérim)



Source : Urssaf T4 2019-T42020

### Les 5 premiers métiers pourvoyeurs d'offres d'emploi

(1 423 offres soit 38 % du total des offres)

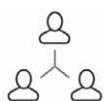
### Personnel de caisse

Installation et maintenance d'ascenseurs

Encadrement du personnel de caisses

Sécurité et surveillance privées

Mise en rayon libre-service



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Freins et forces :

### FREINS, OBSTACLES et MENACES

- Des **problématiques fortes de mobilité**, avec une faiblesse du réseau de transport en commun, notamment pour les liaisons transverses ;
- Un **vieillessement** de la population ;
- **Des poches de pauvreté qui augmentent avec le nombre de DE et BRSA ;**
- Un manque **d'adéquation** entre **offre et demande** d'emploi ;
- Une **faiblesse des moyens**, infrastructures et outils et un **manque de mutualisation** ; sur les questions sociales, emploi, formation et insertion alors que les publics évoluent et rencontrent des freins périphériques ;
- Un **manque d'offres de formation** adaptées aux attentes des publics ;
- Une **faiblesse de l'offre d'accompagnement sur problématiques périphériques** dont santé ;
- Un **besoin de logement d'urgence non pourvu** ;
- **Superposition de dispositifs** avec des évolutions trop rapides ;
- Des **difficultés de communication** avec la multiplicité des canaux ;
- **Création d'entreprise plus faible** que dans le reste de la métropole ;
- **Fort contraste** entre les territoires en matière **de niveau de vie**.

### FORCES, SUCCES et OPPORTUNITES

- Une **variété du tissu économique** ;
- Des **populations moins qualifiées**, au **niveau de vie plus faible** que la moyenne métropolitaine et une moindre précarité monétaire ;
- Une **diversité de structure d'accompagnement** sur les différents champs (économiques, emploi, social...) et la coordination engagée (notamment via les CTI'e) ;
- L'**orientation des politiques publiques** actuelles et leur **articulation** (plan pauvreté, programme d'investissement dans les compétences, programme métropolitain d'insertion et d'emploi, projet FAIR[e]...) ;
- **Demande d'emploi inférieur au nombre d'offres** ;
- **Maitrise des prérequis** attendus par les entreprises ;
- **Employabilité des publics bonne** (évolution DE faible) ;
- **Mobilité professionnelle** majoritairement **interne** ;
- **Intégration des entreprises à la création des contenus**.

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC :

- ✓ Territoires hétéroclites

De 1 430 € à 2 6140 € de revenu médian en fonction de la commune

22 % des habitants résident dans des quartiers en politique de la ville (présents sur seulement 4 communes)

- ✓ Tendance à l'augmentation des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

De 8 à 20% d'augmentation en fonction des communes (2019/2020)

- ✓ Bassin d'emploi non exclusif à la métropole

50% des actifs travaillent dans une autre Confédération que la Métropole de Lyon.

- ✓ Offre d'emploi Contrat court en grand nombre, plus faible volume de CDI

La part de CDD de courte durée (- 6 mois) dans les offres d'emploi en 2020 : 29% (contre 19% en moyenne dans la métropole).

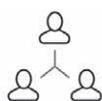
- ✓ Inadéquation entre l'offre et la demande

Sur les 5 métiers les plus recherchés par les entreprises du territoire un seul correspond aux 5 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

- ✓ Population nécessitant de la formation pour rentrer dans les attentes des entreprises locales

Parmi les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA, faible proportion de diplômés bac + 2 (12% contre 20% dans la métropole) et une forte proportion de CAP / BEP (38% contre 31% dans la métropole).

- ✓ Besoin d'une meilleure dynamique entre les acteurs de l'emploi du territoire



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial

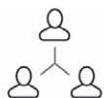


## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

- Service Public de l'Emploi  
Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi
- Acteurs de l'accompagnement des publics en insertion  
Alynéa, CEFI, CERTA, IFRA, ICARE, FC2E, AJD-Mirly Solidarité, Elantiel,  
Entraide Pierre Valdo, IDEO, Saint Genis Emploi Alynéa,
- Services sociaux  
MDML Irigny, MDML La Mulatière, MDML Pierre Bénite, MDML Sainte Foy,  
MDML Saint Genis Laval, CCAS La Mulatière, CCAS Oullins, CCAS Pierre Bénite,  
CCAS Saint Genis Laval, ...
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique  
Les Potagers Du Garon, Brigades Nature, Saint-Genis Emploi
- Lieux d'accueil information sur l'emploi  
Espace Emploi et numérique de Grigny, Maison municipale de l'Emploi d'Irigny,  
PIVO Oullins, Carré Emploi et vie économique de Pierre-Bénite, Sud-Ouest Emploi,  
Vern'emploi de Givors

### Annuaire du territoire :

<https://fr.calameo.com/books/006622068a721eb1efe72>



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

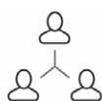
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

Axe	Enjeux repérés sur le territoire
Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits	Mobilité ; problématique linguistique
	Garde d'enfant ; Logement
Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture	Inter connaissance des acteurs ; Publics QPV / QVA ;
Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité	
Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion	Favoriser la connaissance de l'entreprise
	Filière métier à enjeux spécifique
Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion	
Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus	
Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi	Inter connaissance des acteurs

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



## 2.2 Les actions concrètes

### Fiche-action 1 :

#### Connaissance et analyse des besoins et dispositifs emploi/insertion Poursuivre la cartographie des ressources du territoire

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Un manque d'inter connaissance des acteurs du territoire et de leurs offres de service

#### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

**Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :** Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion sans rupture qui s'adaptent au profil des personnes en insertion

*Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi*

**Objectifs :** Assurer l'équilibre territorial de l'offre et renforcer sa lisibilité

#### **Indicateurs :**

Mise à jour exhaustive de l'annuaire territoriale,  
Nombre de rencontres type marché aux actions.

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Créer et mettre à jour un annuaire territorial regroupant l'ensemble des acteurs du territoire et leurs offres de services à destination des professionnels de l'emploi et des bénéficiaires  
Mise en place d'un « forum aux actions » permettant aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'échanger sur leurs offres de service dont les structures accompagnant les publics RQTH  
Favoriser la mise en place de permanence et la mobilité des acteurs sur le territoire  
Articulation autour du portail du service public de l'insertion et promotion de la plateforme

#### **Échéancier indicatif :**

T2 2021 Réalisation d'un annuaire territorial  
T1 2022 Mise en place d'un Forum aux actions  
2022 Mise à jour de l'annuaire  
2022 Développement d'un outil permettant une meilleure diffusion d'information lors des Réunions d'Information et d'Orientation (Jobboard MMI'e)  
T2 2022 Articulation avec le portail SPIE  
T1 2023 Mise en place d'un Forum aux actions

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

#### **Points de vigilance éventuels :**

Le taux de rotation des professionnels nécessite de maintenir une bonne connaissance de l'offre de service du territoire.  
L'évolution de l'offre de service proposée par les structures en fonction de leurs réponses aux appels à projets

#### **Pilote(s) : MMIE – CEI**

Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :

Tous les acteurs du territoire :

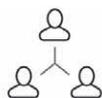
Tête de réseau SIAE – Coorace, FNARS, FEI, Chantier école, Synerg'IAE,...

Service public de l'emploi (Pôle emploi / Mission locale) – Participation aux différentes actions mises en œuvre (dont forum aux actions)

CAP Emploi – Information / orientation / identification des publics travailleurs handicapés

Maison de la Métropole – Appui à la coordination des acteurs métropolitains / remontée de besoins

CEFI (Culture Éducation Formation Individualisée) – Appui à la mise en œuvre de l'action



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action 2 :****Connaissance et analyse des besoins et dispositifs emploi/insertion****Étudier les besoins spécifiques du quartier QPV/QVA et envisager un plan d'actions spécifiques****Principaux constats et éléments de diagnostic :** Difficulté à toucher les publics issus des QPV et QVA**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations(s)/objectifs du PMI'e :** Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion sans rupture qui s'adaptent au profil des personnes en insertion
- **Objectifs :** Accompagner des publics spécifiques
- **Indicateurs :**

Production d'une étude spécifique au territoire permettant une identification des besoins spécifiques lien direct avec les acteurs de proximité,

Nombre d'expérimentations d'actions (ex : L'EMPLOI AU COEUR DES QUARTIERS),

Nombre de publics touchés et profils

**Modalités opérationnelles****Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Produire une analyse factuelle des besoins des publics résidant dans les QPV et QVA spécifique au territoire avec une attention particulière aux profils RQTH
- Expérimenter des actions de type « aller vers » afin de raccrocher les publics QPV/QVA aux services publics et aux acteurs de prévention
- Benchmark des actions mises en œuvre sur le territoire métropolitain et au niveau national

**Échéancier indicatif :**

T1 2022 Analyse factuelle et benchmark

T2 2022 Mise en place d'expérimentations avant déploiement sur N+1

2023 Mise en place d'une expérimentation dans les QPV / QVA du territoire

T2 2023 Analyse des résultats obtenus

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs****Points de vigilance éventuels :**

Associer tous les acteurs de proximité

Orienter les publics vers le bon dispositif

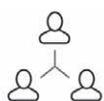
**Pilote(s) :** MMIE – CEI**Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

Service public de l'emploi (Pôle emploi / Mission Locale) – Informations statistiques / retours d'expériences

CAP Emploi – Informations statistiques / retours d'expériences

Chef de projet politique de la ville

Structures de proximité (sauvegarde 69, ...)



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### **Fiche-action 3 :** **Freins périphériques - Mobilité**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Répondre aux problématiques des publics en matière de mobilité

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

**Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :** Axe 1 : Agir sur les déterminants de l'exclusion et du chômage de longue durée et les principaux freins au retour à l'emploi

**Objectifs :** Lutter contre les freins périphériques en développant les articulations entre le PMI'E (en particulier le dispositif RSA) et d'autres politiques publiques connexes (inclusion numérique, santé, mobilité, parentalité, logement, etc.)

**Indicateurs :**

Nombre de participants bénéficiaires de l'action,  
Nombre d'actions engagées pour les publics, les entreprises et les opérateurs,  
Évaluation de la pertinence des actions.

#### **Modalités opérationnelles**

**Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Favoriser les permanences de la DMI et faciliter l'acquisition et la diversification des modes de mobilité des personnes en insertion  
Faciliter l'accessibilité aux tarifs sociaux  
Échanger avec le SYTRAL et les communautés de communes hors métropole pour voir les solutions de TC possibles sur des ZA hors métropole  
Mettre en place des parcours découvertes de manière régulière  
Favoriser la sensibilisation des employeurs à l'utilisation des modes doux  
Développer la mise en place de zone de co-voiturage au sein des entreprises signataires de la charte des 1000  
Réflexion autour des problématiques PMR

**Échéancier indicatif :**

T1 2022 Mise en œuvre d'un premier parcours découverte  
T1/T2 2022 Développement des permanences mobilité sur le territoire (1 à 2 permanences supplémentaires)  
T1 2023 Travail sur la mise en place de zone de covoiturage entreprise  
2023 Développement des parcours découverte

#### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

**Points de vigilance éventuels :**

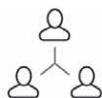
Offre de service complète, variée et sur mesure  
Capacité à attirer et favoriser la prescription des publics (accessibilité des actions)

**Pilote(s) :**

MMIE – CEI / Innovation et développement via dispositif de mobilité inclusif / Auto-école Marietton

**Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

Institut de ressources industrielles – Parcours découverte  
DMI – Permanences / Recensement des dispositifs  
Apprenti d'Auteuil – Move and go - Préparation des examens du code et de la conduite  
Auto-école Marietton  
Acteurs transport en commun : SYTRAL / Région / département / SNCF / Département du Rhône



**Fiche-action 4 :****Freins périphériques - Garde d'enfants - Favoriser la mise en place de crèche AVIP**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Répondre aux problématiques de garde d'enfant pour les publics en insertion

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

**Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :** Axe 1 : Agir sur les déterminants de l'exclusion et du chômage de longue durée et les principaux freins au retour à l'emploi

**Objectifs :** Lutter contre les freins périphériques en développant les articulations entre le PMI'e (en particulier le dispositif RSA) et d'autres politiques publiques connexes (inclusion numérique, santé, mobilité, parentalité, logement, etc.)

**Indicateurs :**

Nombre de crèches AVIP sur le territoire,

Nombre de places disponibles à l'échelle de la CTM,

Taux d'occupation des places,

Taux de transformation

Nombre d'accès à l'emploi et à la formation des personnes bénéficiaires des crèches AVIP.

**Modalités opérationnelles****Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Mise en réseau des EAJE du territoire

Mise en contact avec le représentant CAF sur les crèches AVIP

Partage sur bonnes pratiques et indicateurs

Mise en cohérence des politiques communales en matière places/critères

**Échéancier indicatif :**

T1 2021 Information des acteurs – participation au COPIL

T1 2022 Partages et retours d'expériences

T1 2022 Groupe de travail sur les échanges de bonne pratique entre EAJE

T2 2022 Identification des souhaits de crèche AVIP

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs****Points de vigilance éventuels :**

Interconnaissance du secteur de l'insertion

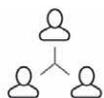
**Pilote(s) :**

MMIE – CEI / CAF

**Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

Pôle emploi – Partage de pratique

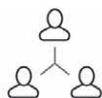
EAJE – Retours d'expérience



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



<b>Fiche-action 5 : Freins périphériques Problématiques linguistiques : Identifier des ressources facilement mobilisables</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Répondre aux problématiques de maîtrise de la langue pour les publics en insertion	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b> <b>Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :</b> Axe 1 : Agir sur les déterminants de l'exclusion et du chômage de longue durée et les principaux freins au retour à l'emploi <b>Objectifs :</b> Lutter contre les freins périphériques en développant les articulations entre le PMI'E (en particulier le dispositif RSA) et d'autres politiques publiques connexes (inclusion numérique, santé, mobilité, parentalité, logement, etc.) <b>Indicateurs :</b> Nombre de médiateur numérique formé Nombre de personne touchée par l'action Nombre de certification passée	
Modalités opérationnelles	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Développer le socle de compétences linguistiques pour les allophones en coordonnant l'achat des formations de base - FLE Accompagner les médiateurs numériques à la prise en charge des publics en difficultés et orienter vers les bons dispositifs Préparation des publics au passage des certifications (DELF) Production d'outils adaptés associant apprentissage de la langue et emploi (Mini-série Sud-Ouest Emploi) à destination des acteurs du territoire.	<b>Échéancier indicatif :</b> T1 2022 Montée en compétence des médiateurs numérique du territoire 2022 Production d'outils à destination des acteurs du territoire T2 2022 Travail avec SIAE locales pour sécuriser les parcours des salariés en insertion 2022 / 2023 Recherche de financement pour passage du DEFL
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> Besoin de cartographier précisément les besoins (Niveau)	
<b>Pilote(s) :</b> MMIE – CEI / Plateforme linguistique SOL	
<b>Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :</b> Sud-Ouest Emploi – Outils famille Dejobs Plateforme linguistique – Formation / sensibilisation des acteurs, production / partage d'outils CEFI – Expertise / Formation / sensibilisation des publics Coralys – Retour d'expérience Entreprise AB fonderie Pôle emploi – Mobilisation du PIC	



**Fiche-action 6 :****Connaissance des métiers, de l'entreprise et opportunités d'emploi  
Favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise pour les publics**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Besoin d'une meilleure interconnaissance des enjeux des différents acteurs (référénts, entreprises, acteurs économiques)

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

**Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :** *Axe 4 : Développer l'engagement de toutes les entreprises et leurs salariés en faveur de l'insertion, dans une démarche "gagnant-gagnant" pour le développement durable du territoire*

**Objectifs :** Favoriser l'engagement concret et volontaire des entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi en suscitant des initiatives concrètes

**Indicateurs :**

Nombre de publics touchés par l'action,

Nombre d'actions mises en œuvre avec les entreprises dont : découvertes métiers, visite d'entreprises, simulations d'entretien, recrutements

Développer l'évaluation de la charte par des résultats objectivés.

**Modalités opérationnelles****Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Promouvoir l'insertion des publics par le sport et la culture

Mise en place de découvertes métiers, de visites d'entreprises à destination des professionnels et des publics en insertion

Permanence de simulation d'entretien au sein des lieux de proximité communaux

Élaborer une Nouvelle Charte des 1000 afin d'identifier de nouveaux acteurs moteurs, renforcer l'effort de mobilisation des entreprises, renforcer l'animation du réseau des entreprises de la charte au niveau central

Sensibiliser les entreprises aux démarches RSE

**Échéancier indicatif :**

T2 2021 Révision de la Charte des 1000

T1 2022 Partage et coordination des plans d'actions territoriaux  
2022 Mise en œuvre de permanences de simulation d'entretiens

2022 Mise en place de découvertes métiers

T2 2022 Partage, coordination et mise à jour des plans d'action territoriaux

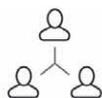
2023 Reconduction et adaptation le cas échéant des actions 2022

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs****Points de vigilance éventuels :****Pilote(s) :**

MMIE - CLEE / Edouard COL Vice-président / MMIE - CEI

**Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

Gerhosud (En direct ou sur la mobilisation des adhérents) : Simulation d'entretiens / Coaching / Visite d'entreprise  
Service public de l'emploi (Pôle emploi / Mission Locale) – Information statistique / Retours d'expériences / Visite d'entreprise / Coordination des plans d'actions



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action 7 : Approfondir une filière métiers à enjeux spécifiques pour le territoire

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Un manque de cohérence entre les qualifications / aspirations des publics, l'offre de formation et les besoins en main d'œuvre.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientation(s)/objectifs du PMI'e :** Orientation 4 - Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion (objectif : mettre en relation les publics et les entreprises sur des actions spécifiques).
- **Objectifs :** Permettre la construction de parcours de formation des publics en phase avec les besoins des entreprises.
- **Indicateurs :** Nombre d'entreprises mobilisées (secteurs, métiers, ...) et de bénéficiaires concernés par la démarche (identification des typologies des bénéficiaires concernés et solutions emploi trouvées).

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

- Mettre en place un plan d'actions territorialisé permettant d'établir des actions en matière de prospection des secteurs d'activité et des entreprises ayant des besoins de recrutements, cartographie des offres de formation existantes, des besoins et des manques identifiés
- Création d'un groupe de travail Métropole de Lyon / MMI'e / Pôle Emploi / Région afin de procéder à la mise en place de ce plan

#### **Échéancier indicatif :**

T1 2022 Forum emploi SAP  
T2 2022 Expérimentation action  
« portage salarial »  
2023 Forum emploi Bâtiment en lien  
avec les opportunités du projet de la  
Saulaie

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

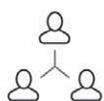
**Points de vigilance éventuels :** Faire un travail collectif de ciblage des filières, et construire une méthodologie permettant de recueillir les besoins des entreprises, et les passerelles pouvant être établies entre les secteurs en perte de vitesse, les secteurs d'avenir et les publics en insertion.

#### **Pilote(s) :**

MMIE - CLEE / MMIE – CEI / Métropole / Branches et fédérations professionnelles

#### **Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

Service public de l'emploi (Pôle emploi / Mission Locale) – Information statistique / Retours d'expériences / Expertise DOMEX  
DEVAPI – Formation / sensibilisation des acteurs  
Gerhosud – Expérimentation



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action 8 :****Freins périphériques****Logement : Apporter une réponse aux questions d'hébergement**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Manque de place de logement d'urgence en particulier pour les publics jeunes

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

**Correspondance avec les orientations/objectifs du PMI'e :** Axe 1 : Agir sur les déterminants de l'exclusion et du chômage de longue durée et les principaux freins au retour à l'emploi

**Objectifs :** Lutter contre les freins périphériques en développant les articulations entre le PMI'e (en particulier le dispositif RSA) et d'autres politiques publiques connexes (inclusion numérique, santé, mobilité, parentalité, logement, etc.)

**Indicateurs :**

Nombre de logements disponibles,  
 Nombre de Visite de la plateforme de logement intergénérationnel,  
 Nombre de commissions mises en place,  
 Nombre de publics bénéficiaires et typologie

**Modalités opérationnelles****Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Créer une commission de territoire avec les bailleurs sociaux. Mise en place de découvertes métiers, de visites d'entreprise à destination des professionnels et des publics en insertion  
 Intégrer le logement et la mobilité résidentielle comme une composante de l'accompagnement dans l'insertion professionnelle des personnes  
 Promouvoir des solutions de logement intergénérationnel

**Échéancier indicatif :**

T1 2022 Mise en place d'une commission locale pour identifier des solutions d'urgences

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs****Points de vigilance éventuels :**

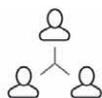
Délais d'instruction et d'organisation de commissions d'attribution des logements chez le bailleur social et les process associés  
 Process réglementaire limitant la mise à disposition des logements vacants (diagnostics, travaux,).

**Pilote(s) :**

MMIE -CEI / Sophie BERJON LMH / Maison de la métropole / Bailleurs sociaux du territoire

**Contributions attendues des partenaires et les acteurs impliqués :**

CEFI – Outils de sensibilisation  
 Mission locale



Cahier 3  
 Programme d'Actions  
 Territorial



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

Plusieurs actions sont déjà en cours de mise en œuvre.

Le souhait est de mettre en œuvre sur la première année au moins 6 des 8 fiches actions avec comme priorité les fiches 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5.

Plusieurs réunions doivent se mettre en place afin de coordonner les acteurs et partager les différents plans d'actions.

2 CTI'e sont prévus pour 2022, en juin pour acter des démarrages réalisés et faire le point sur les difficultés rencontrées. Le second en décembre afin de constater les premiers résultats obtenus.

L'objectif est de maintenir à minima deux CTI'e par an avec en parallèle deux rencontres des acteurs de l'emploi pour un partage des plans d'action.

Un second objectif est d'amorcer au moins 80% des fiches actions.

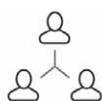
**Remarque :** le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

L'objectif à 3 ans est d'avoir amorcé la mise en œuvre de l'ensemble des fiches actions et d'avoir clôturé les modalités opérationnelles (de la fiche en année 1) pour au moins 50% d'entre elles.

En année 3, l'ensemble des fiches actions et des objectifs associés seront remis à plat afin de déterminer leurs pertinences dans le temps.

En 3 ans, la volonté est que sur le territoire, les demandeurs d'emploi trouvent des réponses adaptées à leurs problématiques et lien avec les modalités opérationnelles des acteurs.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

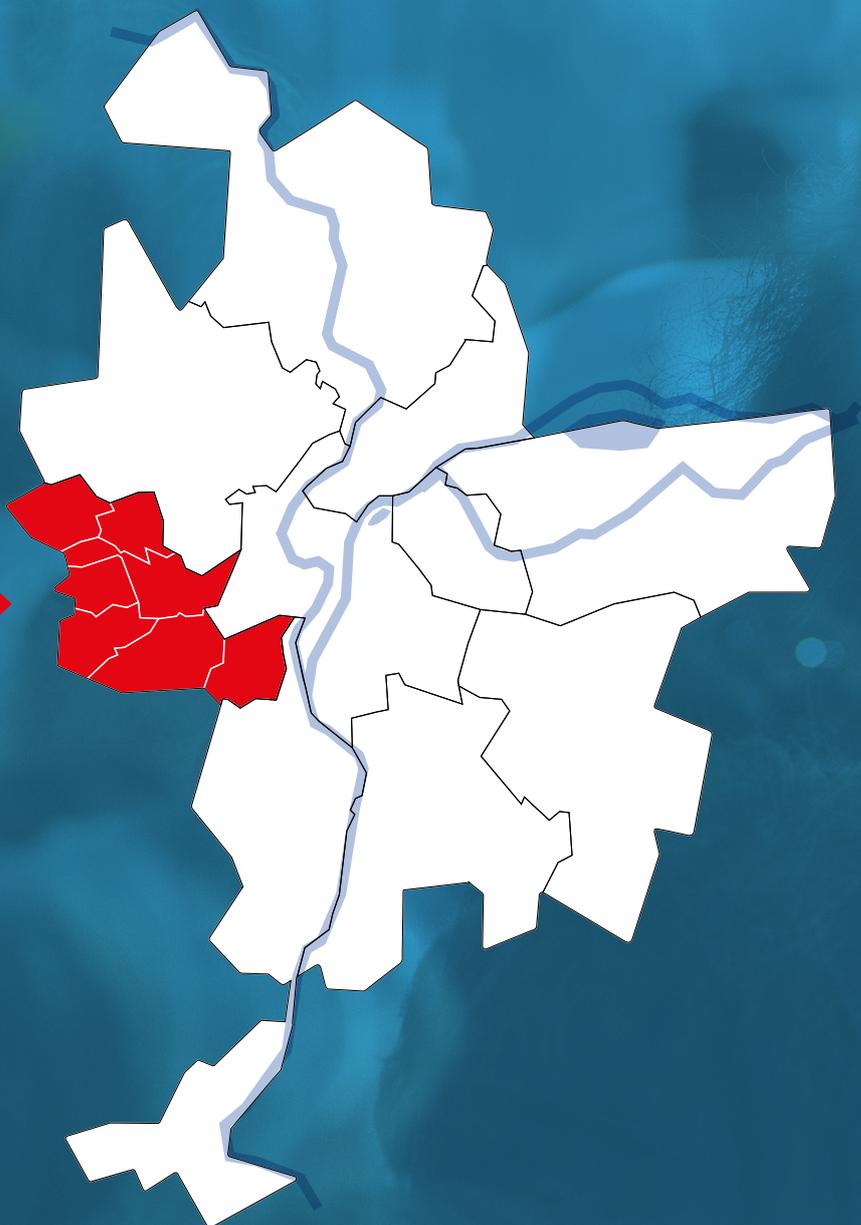
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**VAL  
D'YZERON**

- CHARBONNIÈRES-LES-BAINS
- CRAPONNE • FRANCHEVILLE
- MARCY-L'ÉTOILE
- SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES
- TASSIN-LA-DEMI-LUNE
- SAINTE-FOY-LÈS-LYON



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

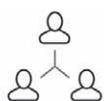
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

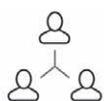
Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

1	Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
2	Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
3	Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
4	Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
5	Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

A	Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
B	Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi



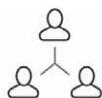
L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



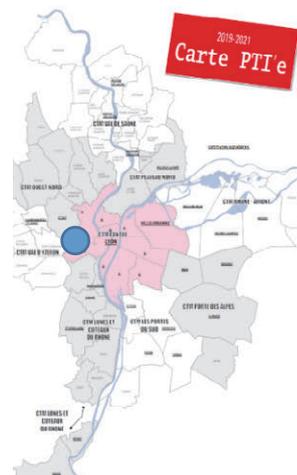
# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

### Présentation des chiffres clés du territoire

#### • La population du territoire :

- Population : 84 000 habitants en 2018 (6% de la population de la Métropole) avec une augmentation de 0,9% par an
- Population vieillissante (les 20-40 ans représentent 24% de la population de Val d'Yzeron contre 30% au niveau métropolitain et les + de 50 ans représentent 37% contre 32% pour la Métropole – Recensement INSEE 2017)
- Surreprésentation des professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, et retraités (Comparaison population Val d'Yzeron / Métropole de Lyon : Professions intermédiaires : 26% / 21%, Cadres : 17% / 14%. Retraités : 26% / 21% – Recensement INSEE 2017)
- Niveau de vie largement supérieur à la moyenne métropolitaine ; 7% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (contre 16% à l'échelle de la Métropole) *qui induit notamment des coûts de logement élevés et une difficulté pour les populations jeunes ou plus précaires de rester ou s'installer sur le territoire*
- Des problématiques fortes de mobilité, avec une faiblesse du réseau de transport en commun, notamment pour les liaisons transverses *qui rend souvent l'utilisation d'un véhicule indispensable, notamment pour l'accès à l'emploi*



Source : INSEE

### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi :

#### • Les emplois du territoire :

- 7 780 établissements pour 26 360 emplois (+11% en 5 ans) en 2018, dont 30 établissements de plus de 100 salariés et 3 de plus de 500 salariés
- Spécialisation de l'économie : industrie chimique et pharmaceutique, mais aussi services aux entreprises, aux particuliers, commerce. Avec des grands comptes comme bioMérieux, Sanofi Pasteur, Carrefour, Hôpital de Sainte Foy lès Lyon, VetAgro Sup,...
- Les métiers qui recrutent : assistance auprès d'enfants, services domestiques, conduite d'équipements de production chimique ou pharmaceutique, assistance auprès d'adultes,...

- 5 264 **demandeurs d'emploi** en cat. ABC dont 3 122 en cat. A à juin 2021. Surreprésentation des inscriptions pour ruptures conventionnelles et autres licenciements non économiques et surreprésentation des + 50 ans, femmes, diplômés et cadres.

- 1 071 **bénéficiaires du RSA** soumis à l'obligation d'accompagnement à juin 2021 (2 267 personnes couvertes) avec une augmentation de 18% sur 3 ans et demi contre 7% à l'échelle Métropole. Mais un taux de bénéficiaires du RSA parmi la population beaucoup plus faible qu'au niveau de la Métropole (2,7% contre 6,5% à juin 2021)

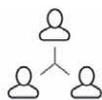
- *Une représentation positive de l'ouest lyonnais qui n'aurait pas besoin de moyens sur les questions sociales, emploi et insertion mais une faiblesse des moyens et infrastructures sur ces questions.*

*Des poches de pauvreté qui augmentent mais des publics précaires assez fortement isolés (voisinage au niveau de vie différent, problématiques de mobilité, faiblesse de la réponse emploi insertion)*

Sources : Insee, Pôle Emploi

**L'impact de la crise sanitaire : une forte reprise économique avec une forte tension sur le recrutement dans la plupart des secteurs d'activités. Des demandeurs d'emploi et publics en insertion plus difficiles encore à mobiliser.**

(Source : CTIE, ateliers territoriaux)

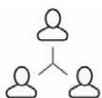
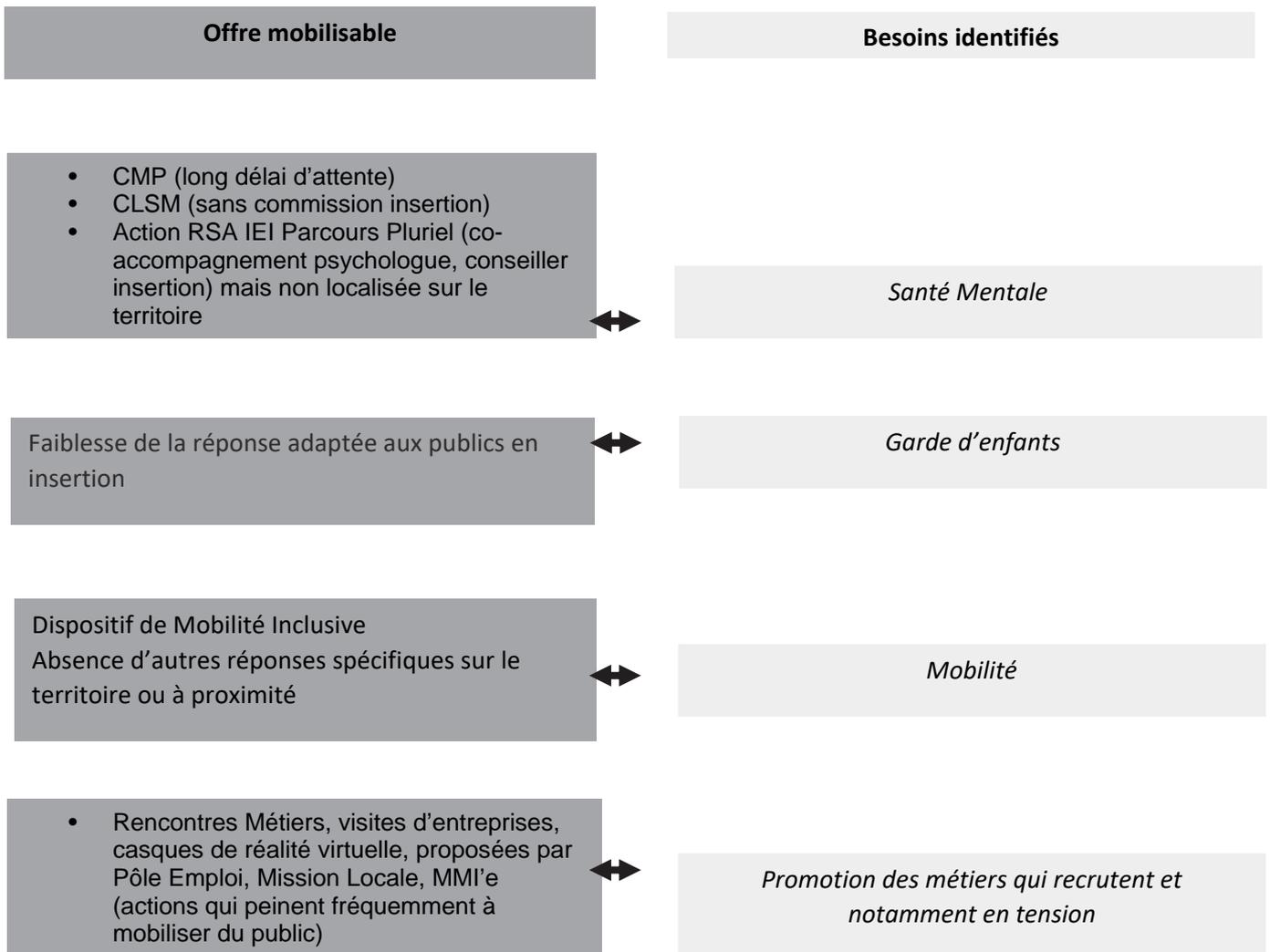


## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

Ci-joint un lien vers l'annuaire des structures partenaires emploi-insertion du territoire et des structures métropolitaines ayant une offre accessible aux publics du territoire.

[Lien vers l'annuaire Ouest Nord Val d'Yzeron](#)

Vers un travail de confrontation de l'offre mobilisable et des besoins identifiés au sein du CTI'e concerné



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

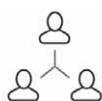
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

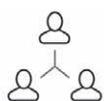
Axe	Enjeux repérés sur le territoire
Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits	Des solutions de mobilité, adaptées au territoire
	Une offre de mode de garde d'enfants, accessible aux publics en insertion
	Des réponses de proximité en santé mentale pour les publics en insertion
Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture	
Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité	
Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion	Promotion des métiers qui recrutent, notamment ceux en tension, pour faire évoluer les représentations
Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion	
Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus	
Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi	

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.

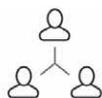


## 2.2 Les actions concrètes

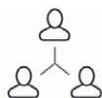
Fiche-action n°1 : Pool de véhicules en location à tarif solidaire	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à un véhicule autonome avant une reprise d'emploi pérenne. Saturation du trafic routier mais certains métiers nécessitent une mobilité autonome. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de véhicules mis à disposition. Diversité des véhicules proposés (voiture, scooter, VAE). Nombre de locations. Évaluation qualitative</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>Créer un groupe de travail associant partenaires et financeurs potentiels            Se rapprocher d'opérateurs existants sur d'autres territoires            Étudier la faisabilité et les modalités de portage (opérateurs publics ou privés) et de mise en œuvre            Écrire un projet budgété            Rechercher les financements            Déployer le pool de véhicules</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>T 1 &amp; T2 2022            T3&amp; T4 2022            2023</p> <p>T4 2023            2024            2025</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Investissement de départ, maintenance du pool</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b>            MMI'e - CEI</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b></p> <p>Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité            Dispositif de Mobilité Inclusive            Partenaires insertion et communes volontaires            Entreprises volontaires</p>	



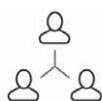
Fiche-action n°2 : Transport à la demande avec liaisons intercommunales	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Manque de liaisons entre communes parfois limitrophes dû à un réseau en étoile. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à une mobilité autonome. Saturation du trafic routier. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Communes couvertes par le TAD. Interconnexion entre territoires. Connexions avec les lignes régulières. Fréquentation. Évaluation qualitative</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>Créer un groupe de travail associant partenaires, élus, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtenir un retour d'expérience et analyse des autres TAD, notamment Techlid</li> <li>- travailler un document projet/présentation/communication à destination du Sytral et faire remonter la demande</li> </ul>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>T1 2022 T2 2022  T3&amp;T4 2022</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Financement du dispositif. Développement du transport à la demande ne doit pas se faire au détriment des lignes régulières.</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b> MMI'e – CEI</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b> Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité Dispositif de Mobilité Inclusive Partenaires insertion et communes volontaires Entreprises volontaires Sytral</p>	



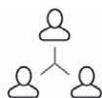
<b>Fiche-action n°3 : Promotion du covoiturage</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à un véhicule autonome avant une reprise d'emploi pérenne. Saturation du trafic routier. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'actions de promotion du covoiturage et de la plateforme En covoit'. Évolution du nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage issus du territoire, évolution du nombre de trajets proposés sur le territoire, évolution du nombre de covoitureurs mis en relation sur le territoire. Évaluation qualitative</li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Promouvoir le covoiturage et la plateforme gratuite En covoit' lors des manifestations emploi / insertion du territoire via des stands, informations référents	<b>Échéancier indicatif :</b> Sur toute la période
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> Freins liés à la fracture numérique. Stigmatisation du lieu de dépôt/récupération	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e - CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> Métropole de Lyon – Chargés de mission / référents Mobilité Dispositif de Mobilité Inclusive	



Fiche-action n°4 : Auto-école sociale	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour financer un permis de conduire. Saturation du trafic routier mais certains métiers nécessitent une mobilité autonome. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes accédant à l'auto-école sociale. Nombre de permis de conduire obtenus. Évaluation qualitative</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>Créer un groupe de travail associant partenaires et financeurs potentiels Se rapprocher des autres auto-écoles sociales de la Métropole pour envisager une implantation sur l'ouest lyonnais ou une facilité d'accès à l'offre</p> <p>Écrire un projet budgété Rechercher les financements et un lieu d'implantation Ouverture de l'auto-école</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>T1 &amp; T2 2022 T3&amp; T4 2022</p> <p>T1 2023 2023 2024-2025</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Financement de l'action</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b> MMI'e - CEI</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b> Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité Dispositif de Mobilité Inclusive Partenaires insertion et communes volontaires</p>	



<b>Fiche-action n°5 : Développer des postes d'assistant.e.s maternel.le.s A Vocation d'Insertion Professionnelle avec contractualisation des parents avec une structure tierce</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Manque de solutions de garde d'enfants pour les parents en insertion. Des mobilités complexes qui rendent les projets types crèches AVIP peu adaptés. Des publics en insertion et des travailleurs précaires fréquemment confrontés à des besoins de garde d'enfants ponctuels, en horaires décalés (emplois à temps partiels, contrats courts...). Être parent employeur génère de nombreuses démarches administratives parfois complexes et complique la relation avec l'assistant.e maternel.le	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer l'offre de mode de garde d'enfants, accessible aux publics en insertion</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s AVIP. Nombre d'enfants gardés dans ce dispositif. Nombre de parents ayant pu reprendre une activité professionnelle ou des démarches d'insertion grâce à ce dispositif. Évaluation qualitative des différentes parties</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Créer un groupe de travail associant partenaires et la CAF Étudier la faisabilité juridique, administrative, financière... d'un tel dispositif Écrire un projet budgété Rechercher les financements Rechercher ou créer une structure tierce pour porter les contrats Sensibiliser et recruter des assistant.e.s maternel.le.s, notamment en mobilisant les assistant.e.s maternel.le.s inscrites à Pôle Emploi	<b>Échéancier indicatif :</b> T1 & T2 2022 T3 & T4 2022 T1 2023 2023 2023 2024
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> <i>Faisabilité</i> juridique, financement, recrutement des assistant.e.s maternel.le.s, compensations financières pour les assistant.e.s maternel.le.s	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e – CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> MDML CAF Relais Petite Enfance Partenaires insertion et communes volontaires	



## Fiche-action n°6 : Développer des modalités innovantes de promotion des métiers, notamment dans les métiers en tension

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Des besoins de recrutements importants dans différents secteurs d'activité (métiers en tension et aussi d'autres), et donc un besoin toujours crucial de communiquer pour attirer vers ces métiers. Les actions de promotion et d'information « classiques » sur les métiers peinent à mobiliser. Par ailleurs, parler des métiers ne suffit pas à les promouvoir. La valeur travail a évolué et il paraît utile de communiquer aussi sur le sens donné au travail.

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- **Objectifs :** En lien avec les besoins particuliers du territoire, promouvoir les métiers qui recrutent, notamment ceux en tension, pour faire évoluer les représentations
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'actions de promotion des métiers - Nombre de personnes touchées - Impact sur les recrutements et les entrées en formation, notamment dans les métiers en tension. Satisfaction des entreprises parties prenantes

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Créer un groupe de travail en recherchant les complémentarités  
Benchmark d'autres initiatives de promotion des métiers  
Tester différentes modalités, notamment en menant des actions d'aller-vers et en veillant à donner du sens sur le travail et les métiers

#### Échéancier indicatif :

T1 2022  
T2 2022 et dans la durée  
T3 2022 et sur toute la période

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

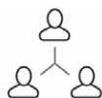
**Points de vigilance éventuels :** accueil des entreprises (aller-vers) - disponibilité des salariés (témoignages) – moyens techniques et compétences disponibles (numérique, vidéo...)

#### Pilote(s) :

MMI'e - CLEE

#### Contributions attendues des partenaires :

Entreprises volontaires  
CCI, CMA  
Syndicats, fédérations et branches professionnelles  
Développeurs économiques territoriaux  
Pôle Emploi, Mission Locale  
Organismes de formation  
Partenaires insertion et communes volontaires



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## **Fiche-action n°7 : Sensibilisation des professionnels de l'insertion à l'accueil et l'orientation des publics rencontrant des difficultés de santé mentale**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Les professionnels de l'insertion manquent d'étayage pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés de santé mentale à adhérer au soin.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- **Objectifs :** Développer des réponses de proximité en santé mentale pour les publics en insertion
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de professionnels sensibilisés. Évaluation qualitative

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Se rapprocher du réseau santé mentale du territoire :

- Si adhésion et disponibilité : construire un programme de sensibilisation
- Sinon travailler un projet de sensibilisation, rechercher les partenariats et financements nécessaires

Déployer la sensibilisation à destination des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle

Étudier l'opportunité de proposer également une sensibilisation adaptée aux entreprises

#### **Échéancier indicatif :**

T1 & T2 2022  
T3 & T4 2022

2023

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

#### **Points de vigilance éventuels :**

Adhésion et disponibilité du réseau local de santé mentale au projet

Financement de la sensibilisation inter-structures si besoin de s'appuyer sur un organisme de formation externe

#### **Pilote(s) :**

MMI'e – CEI

#### **Contributions attendues des partenaires :**

MDML

Acteurs locaux en santé mentale

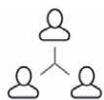
CLSM

CMP

Partenaires insertion et communes volontaires

Envisager l'implication d'entreprises volontaires

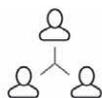
OPCO



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



Fiche-action n°8 : Dispositif d'écoute de proximité en santé mentale	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Manque de réponse de proximité en santé mentale sur le territoire. Faible adhésion des publics orientés sur ces questions en dehors du territoire.	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des réponses de proximité en santé mentale pour les publics en insertion</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Accessibilité, disponibilité et diversité de l'offre proposé dans le dispositif/lieu. Nombre de personnes orientées et fréquentation. Évaluation qualitative</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Créer un groupe de travail associant partenaires et financeurs potentiels Étudier la faisabilité et l'opportunité de la création d'un lieu fixe ou d'un dispositif mobile Écrire un projet budgété Rechercher des financements Création du lieu ou dispositif d'écoute	<b>Échéancier indicatif :</b> T 1 & T2 2022 T3& T4 2022 T1 2023 2023 2024-2025
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> Financement Il ne s'agit pas de proposer du soin mais un espace d'écoute, de médiation où les questions de souffrance psychiques, addictions, mais aussi bien-être... pourraient être posées	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e – CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> MDML Acteurs locaux en santé mentale CLSM CMP Partenaires insertion et communes volontaires Envisager l'implication d'entreprises volontaires	



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

**Remarque :** le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

#### Mobilité :

- Création et lancement d'un groupe de travail sur les actions de mobilité.
  - Benchmark d'autres initiatives de pool de véhicules
  - Retour d'expérience TAD Techlid
  - Rapprochement avec les autres auto-écoles sociales de la Métropole
- Covoiturage : Lancement de 1<sup>ères</sup> actions de promotion du covoiturage lors de forums emploi

#### Garde d'enfants :

Création et lancement d'un groupe de travail et étude de faisabilité

#### Promotion des métiers :

Création et lancement d'un groupe de travail, benchmark d'autres initiatives.

Développement de 1<sup>ères</sup> actions

#### Santé Mentale :

Rapprochement avec les réseaux de santé mentale

Création et lancement d'un groupe de travail et étude de faisabilité et d'opportunité d'un dispositif d'écoute de proximité

#### Mais aussi :

- Appui au déploiement du « Jobboard » MMI'e : accès à l'information pour les publics + possibilités de positionnement / candidatures directes
- Appui au déploiement des Conseillers Numériques, Charte de l'accompagnant numérique, Guide d'orientation (PST MDML)
- Poursuite des actions de préparation à l'emploi, connaissance des métiers et de l'entreprise,... en se rendant directement chez les partenaires avec les entreprises engagées et en intégrant d'autres actions d'aller-vers
- Poursuite des actions de promotion des filières à enjeux à l'échelle métropolitaine et des clauses sociales
- Renouvellement du Forum Emploi Val d'Yzeron en format ½ journée

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

#### Mobilité :

- Pool de véhicules : Recherche de financements
- Transport à la demande : Besoin remonté
- Covoiturage : Actions régulières de promotion
- Auto-école Sociale : Phase d'ouverture de l'auto-école

#### Garde d'enfants :

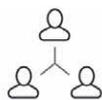
- Sensibilisation et recrutement d'assistant.e.s maternel.le.s AVIP

#### Promotion des métiers :

- Actions innovantes régulières de promotion des métiers

#### Santé Mentale :

- Sensibilisation des professionnels à l'accueil et l'orientation des publics rencontrant des difficultés de santé mentale réalisée
- Phase de création d'un lieu ou dispositif d'écoute en santé mentale pour les publics



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

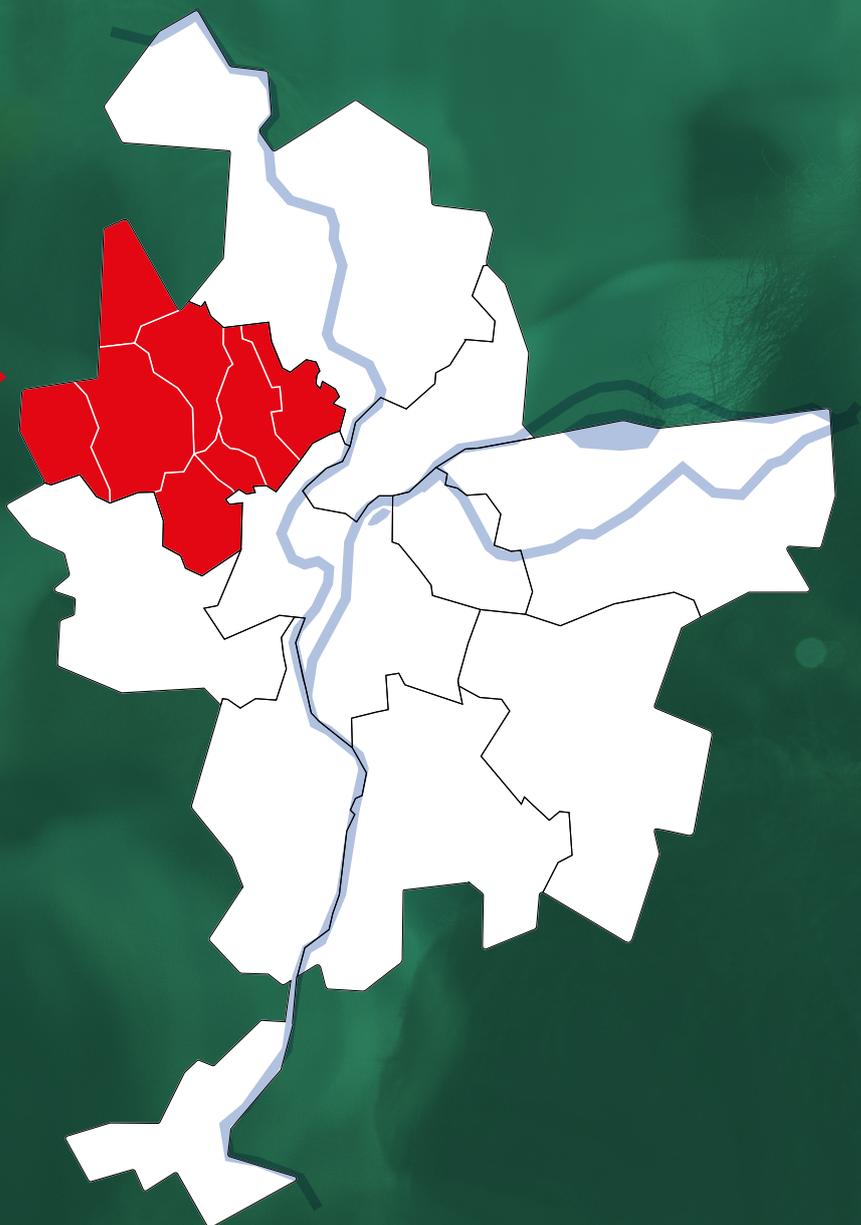
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**OUEST  
NORD**

- CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
  - DARDILLY • ÉCULLY
- LA TOUR-DE-SALVAGNY
  - LIMONEST • LISSIEU
- SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
- SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

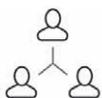
2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

1	Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
2	Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
3	Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
4	Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
5	Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

A	Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
B	Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

**L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.**

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



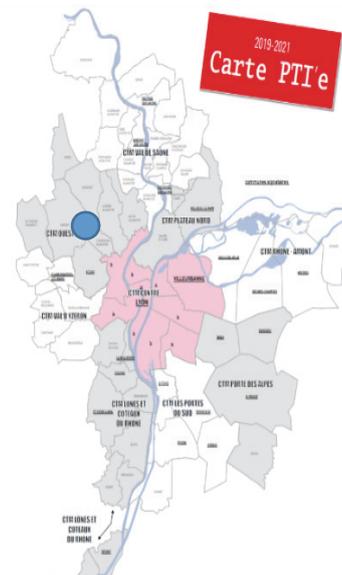
# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

### Présentation des chiffres clés du territoire

#### • La population du territoire :

- Population : 57 000 habitants en 2018 (4% de la population de la Métropole) avec une augmentation de 0,7% par an
- Population vieillissante (les 20-40 ans représentent 20% de la population de Ouest Nord contre 30% au niveau métropolitain et les + de 50 ans représentent 41% contre 32% pour la Métropole – Recensement INSEE 2017)
- Surreprésentation des cadres et retraités (Cadres : 18% de la population de Ouest Nord contre 14% au niveau métropolitain. Retraités : 28% sur Ouest Nord contre 21% sur la Métropole – Recensement INSEE 2017)
- Niveau de vie largement supérieur à la moyenne métropolitaine ; 8% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (contre 16% à l'échelle de la Métropole) *qui induit notamment des coûts de logement élevés et une difficulté pour les populations jeunes ou plus précaires de rester ou s'installer sur le territoire*
- Des problématiques fortes de mobilité, avec une faiblesse du réseau de transport en commun, notamment pour les liaisons transverses *qui rend souvent l'utilisation d'un véhicule indispensable, notamment pour l'accès à l'emploi*



Source : INSEE

### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi :

#### • Les emplois du territoire:

- 8 500 établissements pour 46 000 emplois (+10 % en 5 ans) en 2019, dont 68 établissements de plus de 100 salariés.
- Spécialisation de l'économie : Services aux entreprises (près de la moitié des établissements) : services intellectuels, informatiques, scientifiques ; Commerce de détail, de gros, automobile ; Services aux particuliers : enseignement
- Les métiers qui recrutent : installation et maintenance d'équipements industriels, conduite et livraison, assistant commercial, services domestiques, mécanique automobile, ...

• 3 154 **demandeurs d'emploi** en cat. ABC dont 1 914 en cat. A à juin 2021. Surreprésentation des inscriptions pour ruptures conventionnelles et autres licenciements non économiques et surreprésentation des + 50 ans, diplômés et cadres.

• 712 **bénéficiaires du RSA** soumis à l'obligation d'accompagnement à juin 2021 (1 447 personnes couvertes). Une augmentation de 19 % sur 3 ans et demi contre 7 % à l'échelle Métropole. Mais un taux de bénéficiaires du RSA parmi la population beaucoup plus faible qu'au niveau de la Métropole (2,6% contre 6,2% à juin 2021)

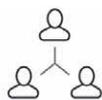
• *Une représentation positive de l'ouest lyonnais qui n'aurait pas besoin de moyens sur les questions sociales, emploi et insertion mais une faiblesse des moyens et infrastructures sur ces questions.*

*Des poches de pauvreté qui augmentent mais des publics précaires assez fortement isolés (voisinage au niveau de vie différent, problématiques de mobilité, faiblesse de la réponse emploi insertion)*

Sources : Insee, Pôle Emploi

**L'impact de la crise sanitaire : une reprise économique avec une forte tension sur le recrutement dans la plupart des secteurs d'activités. Des demandeurs d'emploi et publics en insertion plus difficiles encore à mobiliser.**

(Source : CTIE, ateliers territoriaux)



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

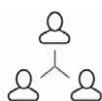
Ci-joint un lien vers l'annuaire des structures partenaires emploi-insertion du territoire et des structures métropolitaines ayant une offre accessible aux publics du territoire.

[Lien vers l'annuaire Ouest Nord Val d'Yzeron](#)



Vers un travail de confrontation de l'offre mobilisable et des besoins identifiés au sein du CTI'e concerné

Offre mobilisable	Besoins identifiés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidence Adoma à Écully</li> <li>• Centre d'hébergement d'urgence, d'insertion et Résidence sociale du Foyer Notre Dame des Sans-Abris à Dardilly (sur orientation MVS)</li> <li>• Quelques hébergements d'urgence dans certaines communes</li> </ul>	<p><i>Logement d'urgence, intermédiaire, pérenne</i></p>
<p>Absence de réponse spécifique</p>	<p><i>Garde d'enfants</i></p>
<p>Dispositif de Mobilité Inclusive Absence d'autres réponses spécifiques sur le territoire ou à proximité</p>	<p><i>Mobilité</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres Métiers, visites d'entreprises, casques de réalité virtuelle, proposées par Pôle Emploi, Mission Locale, MMI'e (actions qui peinent fréquemment à mobiliser du public)</li> </ul>	<p><i>Promotion des métiers qui recrutent et notamment en tension</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations relayées via référents, CCAS, mairies... Commune de Champagne au Mont d'Or propose un accueil emploi au CCAS</li> </ul>	<p><i>Communication directe à destination des publics</i></p>



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

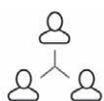
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

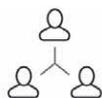
Axe	Enjeux repérés sur le territoire
Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits	Des solutions de mobilité, adaptées au territoire
	Une offre de mode de garde d'enfants, accessible aux publics en insertion
	Des solutions d'accès au logement des publics précaires et notamment des jeunes
Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture	
Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité	
Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion	Promotion des métiers qui recrutent, notamment ceux en tension, pour faire évoluer les représentations
Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion	
Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus	Accès à l'information directe pour les publics
Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi	

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n°1 : Pool de véhicules en location à tarif solidaire	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à un véhicule autonome avant une reprise d'emploi pérenne. Saturation du trafic routier mais certains métiers nécessitent une mobilité autonome. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de véhicules mis à disposition. Diversité des véhicules proposés (voiture, scooter, VAE). Nombre de locations. Évaluation qualitative</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>Créer un groupe de travail associant partenaires et financeurs potentiels            Se rapprocher d'opérateurs existants sur d'autres territoires            Étudier la faisabilité et les modalités de portage (opérateurs publics ou privés) et de mise en œuvre            Écrire un projet budgété            Rechercher les financements            Déployer le pool de véhicules</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>T 1 &amp; T2 2022            T3 &amp; T4 2022            2023</p> <p>T4 2023            2024            2025</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Investissement de départ, maintenance du pool</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b>            MMI'e - CEI</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b></p> <p>Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité            Dispositif de Mobilité Inclusive            Partenaires insertion et communes volontaires            Entreprises volontaires</p>	



## Fiche-action n°2 : Transport à la demande avec liaisons intercommunales

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Manque de liaisons entre communes parfois limitrophes dû à un réseau en étoile. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à une mobilité autonome. Saturation du trafic routier. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- **Objectifs :** Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire
- **Indicateurs d'évaluation :** Communes couvertes par le TAD. Interconnexion entre territoires. Connexions avec les lignes régulières. Fréquentation. Évaluation qualitative

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Créer un groupe de travail associant partenaires, élus, entreprises :  
 - obtenir un retour d'expérience et analyse des autres TAD, notamment Techlid  
 - travailler un document projet/présentation/communication à destination du Sytral et faire remonter la demande

#### **Échéancier indicatif :**

T1 2022  
 T2 2022  
 T3&T4 2022

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

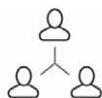
**Points de vigilance éventuels :** Financement du dispositif. Développement du transport à la demande ne doit pas se faire au détriment des lignes régulières.

#### **Pilote(s) :**

MMI'e – CEI

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité  
 Dispositif de Mobilité Inclusive  
 Partenaires insertion et communes volontaires  
 Entreprises volontaires  
 Sytral



Cahier 3  
 Programme d'Actions  
 Territorial



## Fiche-action n°3 : Promotion du covoiturage

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour accéder à un véhicule autonome avant une reprise d'emploi pérenne. Saturation du trafic routier. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- **Objectifs :** Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'actions de promotion du covoiturage et de la plateforme En covoit'. Évolution du nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage issus du territoire, évolution du nombre de trajets proposés sur le territoire, évolution du nombre de covoitureurs mis en relation sur le territoire. Évaluation qualitative

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Promouvoir le covoiturage et la plateforme gratuite En covoit' lors des manifestations emploi / insertion du territoire via des stands, informations référents

#### **Échéancier indicatif :**

Sur toute la période

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

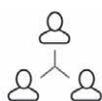
**Points de vigilance éventuels :** Freins liés à la fracture numérique. Stigmatisation du lieu de dépôt/récupération

#### **Pilote(s) :**

MMI'e - CEI

#### **Contributions attendues des partenaires :**

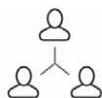
Métropole de Lyon – Chargés de mission / référents Mobilité  
Dispositif de Mobilité Inclusive



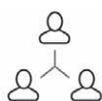
Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



<b>Fiche-action n°4 : Auto-école sociale</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficulté de mobilité importante sur le territoire. Faiblesse des transports en commun. Précarité financière des publics en insertion pour financer un permis de conduire. Saturation du trafic routier mais certains métiers nécessitent une mobilité autonome. Difficultés de recrutement des entreprises notamment liées à la mobilité.	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer des solutions de mobilité, adaptées au territoire</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de personnes accédant à l'auto-école sociale. Nombre de permis de conduire obtenus. Évaluation qualitative</li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Créer un groupe de travail associant partenaires et financeurs potentiels Se rapprocher des autres auto-écoles sociales de la Métropole pour envisager une implantation sur l'ouest lyonnais ou une facilité d'accès à l'offre  Écrire un projet budgété Rechercher les financements et un lieu d'implantation Ouverture de l'auto-école	<b>Échéancier indicatif :</b> T1 & T2 2022 T3 & T4 2022  T1 2023 2023 2024-2025
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> Financement de l'action	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e - CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> Métropole de Lyon – Chargés de mission/référents Mobilité Dispositif de Mobilité Inclusive Partenaires insertion et communes volontaires	



<b>Fiche-action n°5 : Développer des postes d'assistant.e.s maternel.le.s A Vocation d'Insertion Professionnelle avec contractualisation des parents avec une structure tierce</b>	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Manque de solutions de garde d'enfants pour les parents en insertion. Des mobilités complexes qui rendent les projets types crèches AVIP peu adaptés. Des publics en insertion et des travailleurs précaires fréquemment confrontés à des besoins de garde d'enfants ponctuels, en horaires décalés (emplois à temps partiels, contrats courts...). Être parent employeur génère de nombreuses démarches administratives parfois complexes et complique la relation avec l'assistant.e maternel.le</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Développer l'offre de mode de garde d'enfants, accessible aux publics en insertion</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s AVIP. Nombre d'enfants gardés dans ce dispositif. Nombre de parents ayant pu reprendre une activité professionnelle ou des démarches d'insertion grâce à ce dispositif. Évaluation qualitative des différentes parties</li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b>            Créer un groupe de travail associant partenaires et la CAF            Étudier la faisabilité juridique, administrative, financière... d'un tel dispositif            Écrire un projet budgété            Rechercher les financements            Rechercher ou créer une structure tierce pour porter les contrats            Sensibiliser et recruter des assistant.e.s maternel.le.s, notamment en mobilisant les assistant.e.s maternel.le.s inscrites à Pôle Emploi</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b>            T1 &amp; T2 2022            T3 &amp; T4 2022            T1 2023            2023            2023            2024</p>
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Faisabilité juridique, financement, recrutement des assistant.e.s maternel.le.s, compensations financières pour les assistant.e.s maternel.le.s</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b>            MMI'e – CEI</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b>            MDML            CAF            Relais Petite Enfance            Partenaires insertion et communes volontaires</p>	



## **Fiche-action n°6 : Développer des modalités innovantes de promotion des métiers, notamment dans les métiers en tension**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Des besoins de recrutements importants dans différents secteurs d'activité (métiers en tension et aussi d'autres), et donc un besoin toujours crucial de communiquer pour attirer vers ces métiers. Les actions de promotion et d'information « classiques » sur les métiers peinent à mobiliser. Par ailleurs, parler des métiers ne suffit pas à les promouvoir. La valeur travail a évolué et il paraît utile de communiquer aussi sur le sens donné au travail.

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- **Objectifs :** En lien avec les besoins particuliers du territoire, promouvoir les métiers qui recrutent, notamment ceux en tension, pour faire évoluer les représentations
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'actions de promotion des métiers - Nombre de personnes touchées Impact sur les recrutements et les entrées en formation, notamment dans les métiers en tension. Satisfaction des entreprises parties prenantes

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Créer un groupe de travail en recherchant les complémentarités  
Benchmark d'autres initiatives de promotion des métiers  
Tester différentes modalités, notamment en menant des actions d'aller-vers et en veillant à donner du sens sur le travail et les métiers

#### **Échéancier indicatif :**

T1 2022  
T2 2022 et dans la durée  
T3 2022 et sur toute la période

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

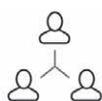
**Points de vigilance éventuels :** accueil des entreprises (aller-vers) - disponibilité des salariés (témoignages) – moyens techniques et compétences disponibles (numérique, vidéo...)

#### **Pilote(s) :**

MMI'e - CLEE

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Entreprises volontaires  
CCI, CMA  
Syndicats, fédérations et branches professionnelles  
Développeurs économiques territoriaux  
Pôle Emploi, Mission Locale  
Organismes de formation  
Partenaires insertion et communes volontaires



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°7 : Étude sur l'offre et les besoins logement du territoire

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Connaissance empirique des manques sur le logement. Pas de données compilées à ce jour, porter à la connaissance des acteurs terrain. Besoin de qualification de l'offre actuelle et des manques au regard de la demande de logement, en fonction des typologies de publics cibles, à l'échelle CTM. Difficultés de recrutement notamment liées à l'accessibilité du logement. Faible connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle de l'offre accessible aux publics.

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- **Objectifs :** Renforcer les solutions d'accès au logement des publics précaires et notamment des jeunes
- **Indicateurs d'évaluation :** Qualité de l'étude rendue. Connaissance objectivée des acteurs de terrain

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Constituer un groupe projet pour définir les besoins de l'étude et les ressources, données actuellement disponibles par les différents partenaires et ainsi obtenir des premiers éléments permettant d'identifier la situation et les perspectives  
Commander l'étude  
Restituer aux élus et acteurs du territoire

#### Échéancier indicatif :

T2 2022

T4 2022

T2 2023

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

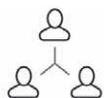
**Points de vigilance éventuels :** Si étude réalisée lors d'un travail étudiant : identification de la formation adéquate et d'un tuteur adapté. Si étude réalisée par un cabinet : financement

#### Pilote(s) :

MMI'e – CEI

#### Contributions attendues des partenaires :

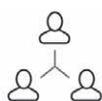
Métropole – Direction de l'habitat  
MDML  
CCAS et communes  
Opale



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



<b>Fiche-action n°8 : Animation territoriale logement</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Fonctionnement communal de la gestion des logements d'urgence. Peu de mutualisation sur ces questions. Des logements d'urgence parfois vides dans certaines communes alors que les acteurs expriment une forte tension. Besoins de renforcer l'interconnaissance et les échanges entre acteurs logement/social/insertion	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Renforcer les solutions d'accès au logement des publics précaires et notamment des jeunes</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Adhésion des communes à cette animation. Évolution du nombre de solutions trouvées concernant l'urgence. Pérennité de l'animation territoriale logement. Satisfaction des professionnels potentiels orienteurs</li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Constituer un groupe de travail avec les partenaires concernés Définir le périmètre de cette animation et identifier un animateur Inscrire l'animation dans la durée	<b>Échéancier indicatif :</b> T2 2022 T3 2022
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<b>Points de vigilance éventuels :</b>	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e – CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> Métropole – Direction de l'Habitat MDML CCAS et Communes Bailleurs sociaux Intermédiaires du logement	



## **Fiche-action n°9 : Réunion d'information logement à destination des élus et techniciens**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Manque de logements accessibles pour les publics en insertion et notamment les jeunes. Les communes se saisissent peu de la possibilité de pousser des programmes immobiliers spécifiques. Difficultés de recrutement notamment liées à l'accessibilité du logement

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- **Objectifs :** Renforcer les solutions d'accès au logement des publics précaires et notamment des jeunes
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'élus et techniciens présents. Qualité de l'information proposée. Satisfaction des participants. Impact sur les projets immobiliers à venir

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Constituer un groupe de travail pour définir le contenu de l'information à transmettre.  
Envisager forum ou réunion avec acteurs et partenaires du logement  
Proposer une date de réunion

#### **Échéancier indicatif :**

T1 2022

T2 2022

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

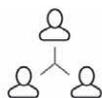
#### **Points de vigilance éventuels :**

#### **Pilote(s) :**

MMI'e – CEI

#### **Contributions attendues des partenaires :**

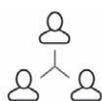
Métropole – Direction de l'Habitat  
MDML  
Acteurs logement  
CCAS et communes



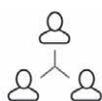
Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



<b>Fiche-action n°10 : Actions d'information et de mobilisation des publics en proximité de leurs usages habituels</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Difficultés de mobilisation des publics sur de nombreuses actions actuellement proposées.	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Favoriser l'accès à l'information directe pour les publics</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'actions aller-vers réalisées, nombre de personnes touchées</li> </ul>	
<b>Modalités opérationnelles</b>	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Développer des actions d'aller vers : Promotion métiers, actions sur l'accès à l'emploi, événements... : - en se rendant directement dans des lieux à forte fréquentation (ex : centres commerciaux, quartiers...) - sur les réseaux sociaux avec des supports vidéo attrayants	<b>Échéancier indicatif :</b> Sur toute la période
<b>Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs</b>	
<b>Points de vigilance éventuels :</b>	
<b>Pilote(s) :</b> MMIE	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> Partenaires insertion et communes volontaires Pôle Emploi et Mission Locale	



<b>Fiche-action n°11 : Réponses emploi de proximité pour les publics hors dispositifs</b>	
<b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Manque de réponses de proximité et faiblesse de l'offre de service emploi au niveau communal pour les publics hors dispositifs	
<b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</li> <li>• <b>Objectifs :</b> Favoriser l'accès à l'information directe pour les publics</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de nouvelles réponses créés. Offre de service proposée.</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b> Proposer une réunion intercommunale pour sonder les projets potentiels et les fédérer en fonction de l'opportunité (lieu de proximité, permanences référent emploi, offre de service emploi en mairie ou en tiers lieu...) Créer un groupe de travail pour définir les contours des projets éventuels et les modalités possibles Présenter les différentes options et leurs implications aux communes intéressées pour éclairer leurs décisions	<b>Échéancier indicatif :</b> T3 2022  T4 2022  T2 2023
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<b>Points de vigilance éventuels :</b> Priorités communales différentes pouvant être un frein aux logiques de mutualisation	
<b>Pilote(s) :</b> MMI'e - CEI	
<b>Contributions attendues des partenaires :</b> CCAS et communes volontaires	



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

**Remarque :** le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

#### Mobilité :

- Création et lancement d'un groupe de travail sur les actions de mobilité.
  - Benchmark d'autres initiatives de pool de véhicules
  - Retour d'expérience TAD Techlid
  - Rapprochement avec les autres auto-écoles sociales de la Métropole
- Covoiturage : Lancement de 1<sup>ères</sup> actions de promotion du covoiturage lors de forums emploi

#### Garde d'enfants :

Création et lancement d'un groupe de travail et étude de faisabilité

#### Promotion des métiers :

Création et lancement d'un groupe de travail, benchmark d'autres initiatives.  
Développement de 1<sup>ères</sup> actions

#### Logement :

Création et lancement d'un groupe de travail pour aborder les 3 actions envisagées

#### Information directe des publics :

Développement de 1<sup>ères</sup> actions d'information et de mobilisation des publics en proximité de leurs usages habituels  
Réunion intercommunale sur les réponses de proximité pour les publics hors dispositifs

#### Mais aussi

- Appui au déploiement du « Jobboard » MMI'e : accès à l'information pour les publics + possibilités de positionnement / candidatures directes
- Appui au déploiement des Conseillers Numériques, Charte de l'accompagnant numérique, Guide d'orientation (PST MDML)
- Poursuite des actions de préparation à l'emploi, connaissance des métiers et de l'entreprise,... en se rendant directement chez les partenaires avec les entreprises engagées et en intégrant d'autres actions d'aller-vers
- Poursuite des actions de promotion des filières à enjeux à l'échelle métropolitaine et des clauses sociales
- Lancement d'un Forum Emploi Sectoriel
- Poursuite du travail engagé dans le cadre de la Cellule Opérationnelle Sources Pérolier – Écully

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

#### Mobilité :

- Pool de véhicules : Recherche de financements
- Transport à la demande : Besoin remonté
- Covoiturage : Actions régulières de promotion
- Auto-école Sociale : Phase d'ouverture de l'auto-école

#### Garde d'enfants :

- Sensibilisation et recrutement d'assistant.e.s maternel.le.s AVIP

#### Promotion des métiers :

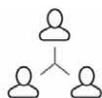
- Actions innovantes régulières de promotion des métiers

#### Logement :

- Étude logement et restitution réalisées
- Animation territoriale logement inscrite dans la durée
- Réunion logement à destination des élus et techniciens réalise

#### Information directe des publics :

- Réponses de proximité pour les publics hors dispositifs déployées dans les communes volontaires



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

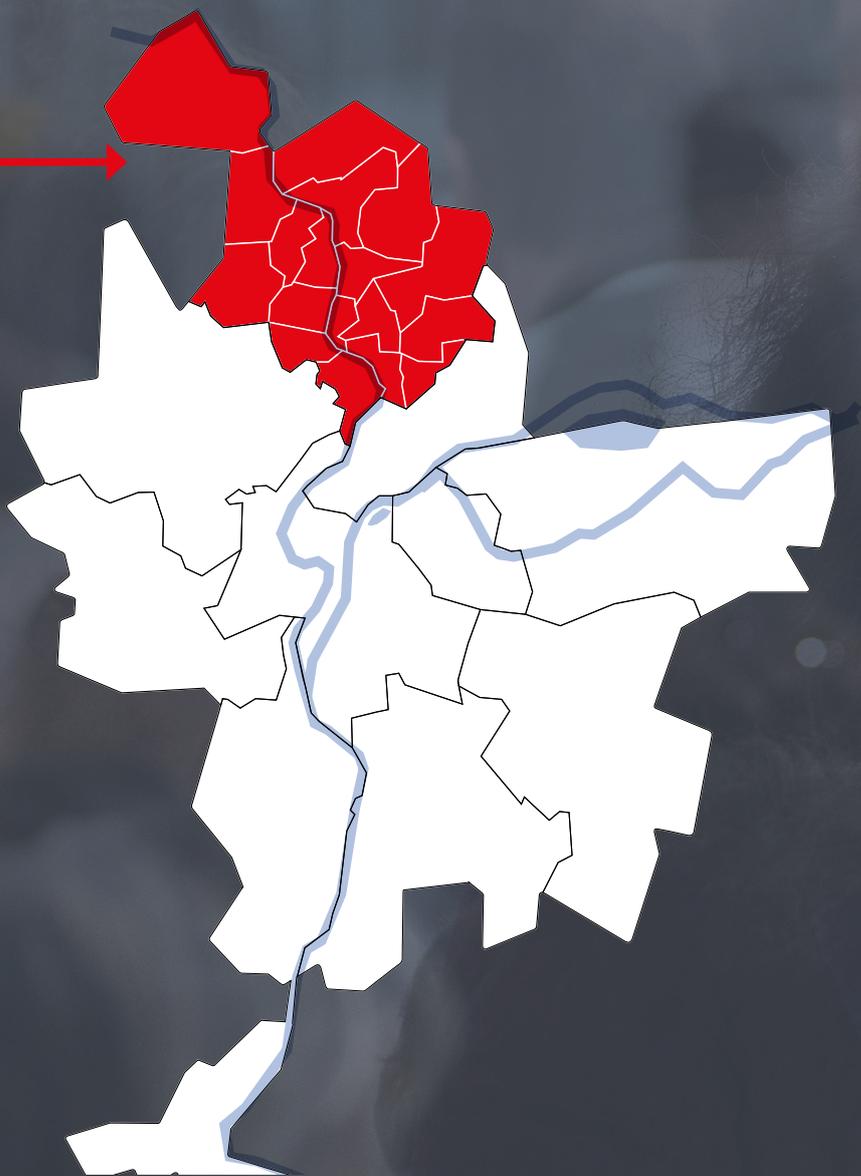
GRANDLYON  
la métropole

# PMI'e 2022 2026

## PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

### VAL DE SAÔNE

- ALBIGNY-SUR-SAÔNE
- CAILLOUX-SUR-FONTAINES
- COLLONGES-AU-MONT-D'OR
- COUZON-AU-MONT-D'OR
- CURIS-AU-MONT-D'OR
- FLEURIEU-SUR-SAÔNE
- FONTAINES-SAINT-MARTIN
- FONTAINES-SUR-SAÔNE
- GENAY • MONTANAY
- NEUVILLE-SUR-SAÔNE
- POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR
  - QUINCIEUX
- ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE
- SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR
- SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR
  - SATHONAY-VILLAGE



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e).

Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »

- 1 Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- 2 Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- 3 Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- 4 Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- 5 Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

### 2 axes transversaux

- A Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- B Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi

L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e. Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises. Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;



- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.

## 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

- **La population du territoire**

- Près de 54 400 hab. soit + de 0.9% entre 2013 et 2018 dont 0.4% de solde migratoire
- Une population vieillissante
- Des niveaux de revenu plutôt élevés mais disparates, Les revenus médians dans les communes du Val de Saône oscillent entre 1 850 et 2 740 euros par mois, soit des valeurs supérieures ou égales à celles observées à l'échelle de la Métropole de Lyon.
- Le niveau de revenu médian le plus faible est observé à Neuville-sur-Saône, commune où un quartier politique de la ville (la Source), le seul de la CTM compte un taux de pauvreté atteignant 27 % (À noter la présence de deux autres quartiers QVA, l'Echo sur Neuville / Saône et Les marronniers à Fontaines / Saône)
- Un territoire résidentiel (plus de 7 100 déplacements domicile-travail internes quotidiens sont enregistrés dans la CTM Val de Saône).
- La CTM Val de Saône comptait **3 291 demandeurs d'emplois** en juin 2021, dont 51,1% de catégorie A et **720 bénéficiaires du RSA**
- En 2021, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 8,9 % pour la catégorie A avec 1643 demandeurs d'emploi en cat. A et nous comptabilisons une baisse de 25,1% pour les jeunes soit 245 jeunes en cat. A inscrits à POLE EMPLOI (chiffres observatoire-emploi-ara.fr) après une forte hausse enregistrée en 2020 liée à la crise de la covid.



Toutefois, les jeunes et les bénéficiaires du RSA constituent les populations les plus touchées par les difficultés économiques actuelles.

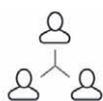
11 830 emplois salariés privés sont recensés en 2019 dans la CTM Val de Saône, dont 24% dans les services aux entreprises. Le territoire se distingue de l'ensemble métropolitain par les poids significatifs de l'industrie (2 300 emplois) et du BTP (1 800 emplois) dans son tissu économique.

La CTM compte près de 700 emplois supplémentaires en cinq ans (+6 % entre 2014 et 2019)

Plus de 800 entreprises ont été créées en 2020, dont 45 % dans les services aux entreprises et 22 % dans les services aux particuliers.

Parmi les entreprises créées, près d'une sur quatre est une entreprise artisanale (24 %, contre 18 % pour la Métropole de Lyon). La grande majorité des entreprises se créent sous forme d'entreprise individuelle et sans l'embauche de salarié.

Les activités d'assistance auprès d'adultes, les services domestiques et la manutention manuelle connaissent une tension significative entre offres et demandes d'emplois



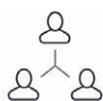
## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

<b>Service Public de l'Emploi (SPE) : Pôle Emploi</b> Neuville-sur-Saône et <b>Mission Locale</b> Plateau nord Val-de-Saône, une antenne sur Neuville	
<b>Services des communes + CCAS :</b>	
• Neuville-sur-Saône / Comité de pilotage emploi	Mission de médiation de proximité / jeunes 16-25 ans
• Fontaines-sur-Saône	Poursuite des chantiers jeunes (en lien avec AIDEN)
<b>Partenaires institutionnels :</b>	
	Métropole – <b>MDML</b> Travailleurs sociaux et éducateurs de prévention spécialisée
<b>Partenaires associatifs – structures d'accompagnement socio-professionnel :</b>	
<b>AIDEN</b> : Structure présente sur le territoire	
<b>Alynea, CIDFF, IFRA, REED, REN</b> : permanences sur Neuville	
<b>Le PRADO</b>	
<b>Handi Lyon-Rhône</b>	
<b>Bailleurs sociaux</b> : SEMCODA, LMH, Alliade Habitat	



Autres structures partenaires emploi-insertion du territoire et des structures métropolitaines ayant une offre accessible aux publics du territoire à retrouver sur :

<https://www.calameo.com/books/0066220686f66b5e1ec60>



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

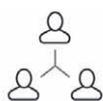
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

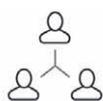
Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	Numérique : Former et équiper les publics <b>notamment les jeunes*</b> . Rompre l'isolement des DE et DE séniors/ Meilleure connaissance des dispositifs d'accompagnement au numérique/ Mieux identifier les besoins/ Former les acteurs-professionnels Garde d'enfant- Parentalité : Départs d'AM à la retraite non remplacées/ Coût de la garde d'enfant/ Anticiper le travail d'informations auprès des familles/ Travailler sur les notions de parentalité (séparation)
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	
<b>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion</b>	Les tensions fortes sur le marché du travail sur certains secteurs d'activité se confirment .L'attention est portée sur 6 secteurs prioritaires : <b>la Santé - SAP, le BTP, le Transport-Logistique, HCRB, l'industrie et le Commerce.</b> Faire connaître et revaloriser l'image de certains métiers : SAP, métallurgie.../ Remettre le travail au cœur de la société : valeur « travail » avec des stages systématiques et dès le plus jeune âge Déconstruction des perceptions des DE/ Lever des freins en entreprise concernant l'apprentissage/ Clarifier le rôle de chacun au niveau des structures d'accompagnement et bien identifier le SPE
<b>Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion</b>	Une seule SIAE présente sur le territoire et en péril du fait de l'absence de locaux mis à disposition à partir de 2022. Permettre aux professionnels de se saisir de ce dispositif/ Étendre l'offre des SIAE/ Meilleure identification des acteurs du territoire/ Rayonnement des SIAE sur l'ensemble du territoire
<b>Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</b>	Mobilité : Travailler sur les notions de temps de trajet/ Envisager la solution « vélo » / Mieux connaître son territoire pour mieux l'appréhender
<b>Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi</b>	

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de pointer des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n°01 : « Un double enjeu, une solution »	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Une population en augmentation et des besoins non pourvus en termes de garde d'enfants. Il y a urgence indiquent les élu.es lors du dernier CTI'e</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Pouvoir d'agir des personnes en parcours/ accès aux droits/ contribuer à l'accès des publics dans l'emploi</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> Faire connaître le métier d'Assistante Maternelle pour augmenter leur nombre au vu de l'accroissement de la population</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> L'augmentation des places d'accueil et notamment places sociales et solidaires vs N-1 ;</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>En partenariat avec la Maison de la Métropole (MDML), Pôle emploi, Mission Locale (ML) et les Municipalités organiser des réunions pour promouvoir le métier d'Assistante Maternelle (AM)</p> <p>Ex : présentation du métier d'AM sous forme d'informations collectives avec témoignages d'expériences, support vidéo au sein du Pôle emploi, Mission Locale (ML) et informations par la PMI MDML + possibilité « découverte métier » avec la filière Métiers à fortes valeurs humaines MMI'e</p> <p>Identifier les candidat.e.s intéressé.e.s afin de les accompagner tout au long de leur parcours : acquisition de l'agrément et installation (normes agréments...)</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>2022/2023 3 fois/ an aux moments stratégiques (rentrée...)</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Action au long cours car l'agrément des AM est long. Une augmentation de la population constante</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b> Elu.e s locaux, Curis au Mont d'or et Cailloux/ Fontaines et MMI'e (Coordonnateur Emploi Insertion)</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b> Maison de la Métropole/ municipalités/ Pôle emploi/ Mission locale/ CAF/ Rammod'or/ MAM</p>	



## **Fiche-action n°02 : Une stratégie gagnant / gagnant, besoin en mode de garde et besoin des entreprises**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Une population en augmentation et des besoins non pourvus en termes de garde d'enfants. Il y a urgence indiquent les élu.es lors du dernier CTI'e

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Pouvoir d'agir des personnes en parcours/ accès aux droits/ contribuer à l'accès des publics dans l'emploi/ Engagement des entreprises sur le volet insertion
- **Objectifs opérationnels :** Augmenter le nombre de places de crèche dont la création d'une crèche d'entreprise
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre de places créées

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Recenser les besoins des entreprises du secteur et voir si des groupements et si possibilité d'une ouverture de places à des non-salariés (voire place à vocation d'insertion professionnelle) afin de rentabiliser la structure

Le projet d'entreprise est soutenu par la développeuse économique de la Métropole. (À noter des limites liées à la zone en PPRT mais possibilité sur Genay et rive droite)

Mise en lien à faire avec les partenaires de l'insertion : négociation à entreprendre avec le porteur de projet (privé) avec aides versées pour les personnes en parcours d'insertion

#### **Échéancier indicatif :**

Besoin identifié en 2021

Identification du lieu réalisé sur la RICHASSIERE+ possibilités Albigny et Collonges

Dernier semestre 2022 voire plus long terme en fonction du développement des parcs d'activités

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

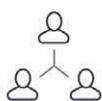
**Points de vigilance éventuels :** Implantation sur un secteur porteur regroupant beaucoup d'entreprises ou beaucoup de salariés sur place et/ou en développement.

#### **Pilote(s) :**

Élues communes de Curis et Cailloux /Développeur économique Métropole Service développement local + DIE/ CLEE MMI'e / CEI MMI'e

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Caf /Pôle emploi/ Regroupement d'entreprises ALYNOVALS



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



### Fiche-action n°03 : Une synergie commune « insertion et besoins des collectivités par le biais des SIAE »

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Une seule SIAE présente sur le territoire et en péril du fait de l'absence de locaux mis à disposition à partir de 2022. Permettre aux professionnels de se saisir de ce dispositif avec une meilleure identification/ Étendre l'offre des SIAE

#### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Soutenir les entreprises à vocation d'insertion
- **Objectifs opérationnels :** Mettre en œuvre des actions de promotion à l'échelle des bassins de vie visant à faire connaître les SIAE auprès : des entreprises, des DE, Tout public en parcours et des partenaires sociaux
- **Indicateurs d'évaluation :** L'obtention d'un local pour la Structure d'Insertion pour l'Activité Economique / Le nombre d'actions mises en place et bénéficiaires inscrit.e.s sur les actions.

#### Modalités opérationnelles

##### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Faire des vidéos « métiers & entreprises » pour faire découvrir les activités et les structures auprès des DE et des BRSA, identifier les besoins des entreprises non couverts, les potentialités d'activités nouvelles, et la construction de la réponse  
Proposer des actions type « petits déjeuners » auprès d'Alynovals et autres réseaux d'entreprises afin d'intégrer les SIAE au réseau d'employeur

Rendre visible l'offre de service des SIAE auprès des communes (envoi des annonces aux personnes identifiées en Mairie : CCAS...)

##### Échéancier indicatif :

Amorcer sur les RIO fin 2021, à poursuivre sur 2022

Amorcer en 2021, à poursuivre sur l'année 2022

#### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

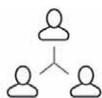
**Points de vigilance éventuels :** L'aspect chronophage, la diversité des interlocuteurs, la géographie = éclatement du territoire

##### Pilote(s) :

Chargé de Liaison Emploi Entreprise MMI'e et Développeur économique Métropole

##### Contributions attendues des partenaires :

Appui des collectivités territoriales et ALYNOVALS/ Métropole



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°04 : Le défi de l'adéquation offre et demande des entreprises

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** L'inadéquation entre l'offre et la demande, les difficultés de recrutement sur certains métiers en tension, mieux accompagner les entreprises sur leur rôle auprès des personnes en insertion

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion/ Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives
- **Objectifs opérationnels :** Répondre aux besoins RH des entreprises et valoriser les secteurs porteurs à l'ensemble des publics
- **Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'évènements mis en place vs N-1, nombre de participant.e.s, mise en place de partenariat, nombre de recrutements (typologie des bénéficiaires et des emplois)

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Portes ouvertes sur les secteurs porteurs avec support vidéo/ **Grand forum** (sur les 6 filières identifiées dans le diagnostic) / Jeu « métier dont vous êtes le héros » / Semaine thématique avec implication des entreprises engagées Charte des 1000  
Visite de zones d'activités avec accueil des entreprises  
Un focus particulier pour :  
Identifier les chefs d'établissement s'inscrivant dans cette démarche : forum, rencontres parent/ élève PAQTE

#### Échéancier indicatif :

Prochain CLEE : Comité local emploi...  
Courant 2022  
Étape intermédiaire fin mars 2022 ?

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

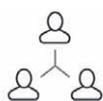
**Points de vigilance éventuels :** Mobilisation des publics/ Circuit guidé à préparer en amont/ Mobilité/ Question de la salle à disposition

#### Pilote(s) :

MMI'e CLEE / Pôle emploi

#### Contributions attendues des partenaires :

Pôle emploi / MMI'e / Développeur éco. / Alynovals / Mission locale



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°05 : Une appropriation des mobilités pour des déplacements adaptés

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Des déplacements internes quotidiens domicile-travail importants/ Une desserte de transport en commun en carence et notamment sur les derniers kilomètres « zones d'activités » / un trafic routier dense et des voix de pistes cyclables présentes

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- **Objectifs opérationnels :** Création d'une maison de la mobilité
- **Indicateurs d'évaluation :** Déploiement d'un lieu d'informations « mobilité » / Nombre de personnes fréquentant le lieu / Nombre d'actions mobilité effectués

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Trouver un lieu d'intermodalité « gare d'Albigny ou Neuville »  
Mieux faire connaître l'offre de mobilité et le territoire : un lieu unique qui rassemble toutes les informations : vélo, transports...covoiturage  
Un lieu d'animation et de formation tout public : scolaires, DE...  
Une équipe mobile présente intercommunale  
Lien avec les entreprises

#### Échéancier indicatif :

Le plus rapidement possible dans le mandat

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

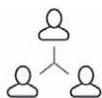
**Points de vigilance éventuels :** Maintenir la dynamique du lieu pour qu'il ne soit pas simplement un guichet.  
Impliquer tous les publics (lieu inclusif)

#### Pilote(s) :

Métropole avec COPIL communes et acteurs « mobilité »

#### Contributions attendues des partenaires :

Financement : Métropole, Région, FSE, Communes  
Expertise : associations type Innovation et développement (Diagnostic Mobilité Inclusive) ..., Métropole, communes, Région, SYTRAL, KEOLIS, SNCF, Saonibus  
Animation : Diagnostic Mobilité Inclusive..., Métropole, communes, Région



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°06 : Répondre au défi de l'accès au numérique

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Une fracture numérique renforcée par la pandémie et une dématérialisation administrative qui s'accélère

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits/ Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus
- **Objectifs opérationnels :** Généraliser et pérenniser l'offre de service des conseillers numériques à l'échelle de toute la CTM
- **Indicateurs d'évaluation :** Déploiement intercommunal, aujourd'hui 2 communes, déploiement à réaliser sur les 17 communes et/ ou en fonction des besoins identifiés

### Modalités opérationnelles

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Recrutement de conseillers numériques pour couvrir l'intégralité du territoire : aujourd'hui seules 2 communes sur les 17 du Val de Saône bénéficient d'un conseiller numérique. Or, l'absence de service de l'emploi à proximité pour les communes les plus éloignées : St Germain, Curis, Fontaine St Martin et Cailloux rend l'utilisation du numérique primordiale.

Pérenniser l'existant

#### **Échéancier indicatif :**

Déploiement dès que possible

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

**Points de vigilance éventuels :** Que les conseillers numériques soient formés avant ou pendant/ Mise à disposition du matériel informatique adéquat/ Éviter l'effet ciseau de la fin des subventions du conseiller le cas échéant. Accès au matériel pour les usagers

#### **Pilote(s) :**

Maison de la Métropole/ MMI'e (Chargée de mission filière numérique)

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Mise à disposition de locaux adaptés/ Aide à la communication= rendre visible l'offre/ Orientation des publics par les partenaires



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

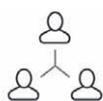
### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

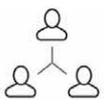
- Créer du lien entre employeurs et demandeurs d'emplois lors des événements types forums, rencontres métiers...
- Permettre à des bénéficiaires du RSA, notamment, d'être recrutés par des entreprises locales
- Une meilleure visibilité de l'offre de service SPE auprès des communes
- L'enjeu partagé de la mobilité : Entreprises/ Demandeurs d'emploi / Communes
- Amorcer les besoins en termes de garde d'enfant et notamment pour les personnes en parcours et travailler sur la parentalité (autour des représentations et de la séparation notamment)
- Exploiter l'offre numérique et la développer sur l'ensemble de la CTM afin de palier à la fracture numérique des bénéficiaires
- Maintenir la structure SIAE sur le territoire et mieux faire connaître son offre de métiers pour favoriser la mobilisation par les entreprises et les communes de la SIAE, pour favoriser le développement d'emploi d'insertion et les sorties positives
- Travailler en amont auprès des écoles, des publics jeunes sur la découverte des métiers et intégrer la notion de la valeur « travail »

**Remarque :** le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

- Pérenniser l'offre numérique : maintien d'une mission d'intermédiation numérique, équiper les bénéficiaires sur le matériel informatique
- Développer l'offre d'emploi au niveau des SIAE (secteurs d'activités en fonction des besoins du territoire)
- Identifier les besoins en formation pour recruter en local : mise en place de formation auprès de Pôle emploi AFPR (Action de formation préalable au recrutement)
- Poursuivre l'offre de places sur les modalités de garde : collectif et individuel avec des augmentations de places régulières et une vigilance sur le besoin de places des personnes en parcours (Nombre de places réservées)
- Travailler sur un partenariat local Établissements scolaires/ SPE/ PAQTE





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## CAHIER 3

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

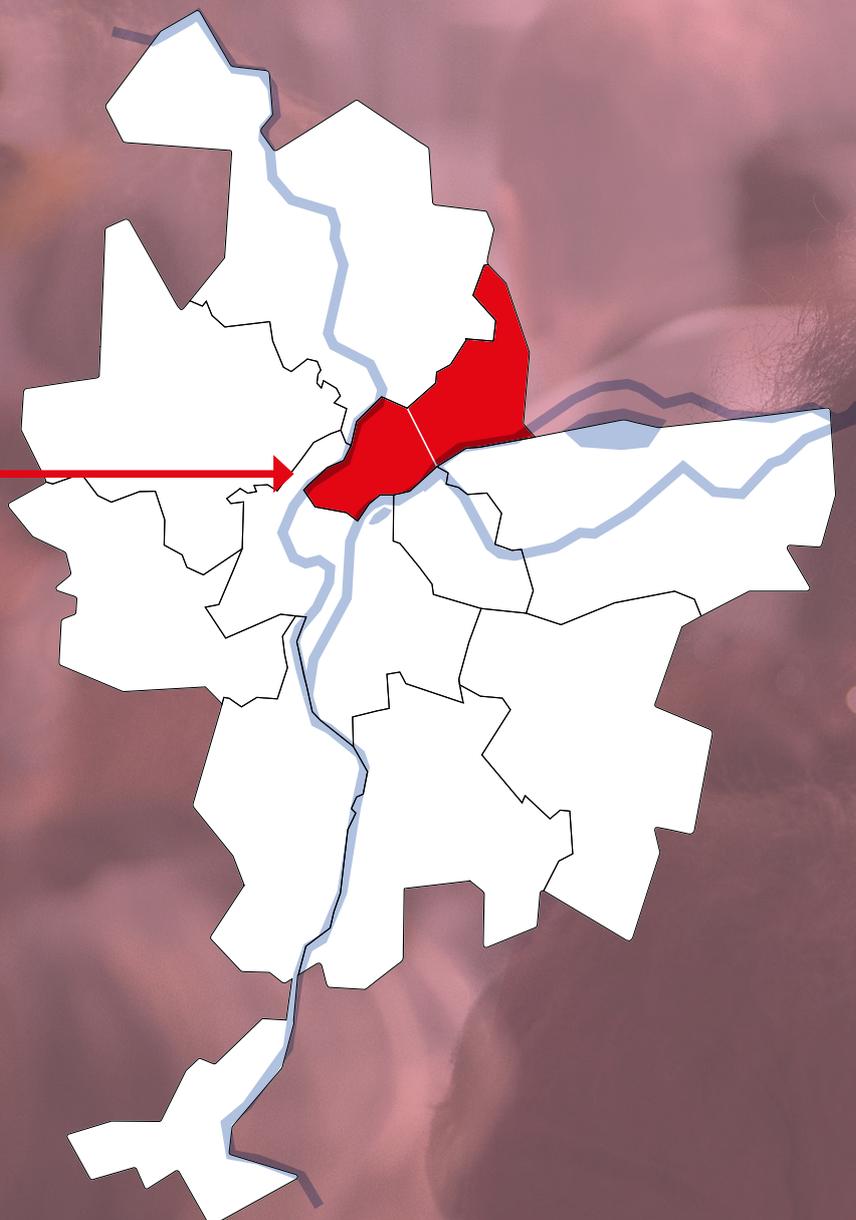
GRANDLYON  
la métropole

PMI'e  
2022  
2026

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
TERRITORIAL

**PLATEAU  
NORD**

- RILLIEUX-LA-PAPE
- CALUIRE-ET-CUIRE
- SATHONAY-CAMP



# SOMMAIRE

---

Préambule

## **1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

## **2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL**

2.1 Les orientations pour le territoire

2.2 Les actions concrètes

## **3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

3.1 Les perspectives pour l'année à venir

3.2 Les perspectives à 3 ans



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## PRÉAMBULE

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- **Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;**
- **Élaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques** et d'actions à l'échelle des CTM ;
- **Animer une dynamique locale ;**
- **Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles** contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

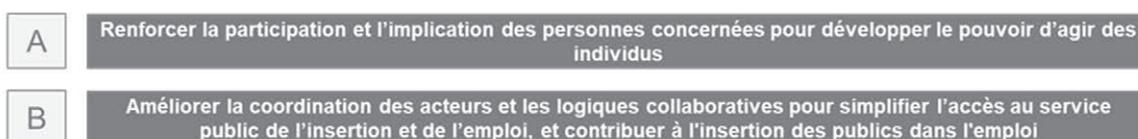
À ce titre, les CTI'e sont des **relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux**, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de **différents acteurs** : Région, État, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, personnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des **coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI)**.

Le programme d'action territorial – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du PMI'e 2022-2026, qui sont les suivantes :

### 5 axes stratégiques « thématiques »



### 2 axes transversaux



L'objet des programmes d'actions territoriaux est de décliner les orientations du PMI'e en proposant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces actions doivent être rattachées à une ou plusieurs orientations du PMI'e pour maintenir une cohérence entre les territoires.

Les programmes d'actions territoriaux ont été construits suite aux travaux conduits lors d'ateliers territoriaux mobilisant toutes les parties prenantes du CTI'e.

Des groupes de travail se sont réunis et ont pu proposer au CTI'e les actions repérées comme prioritaires au niveau local et les actions à conduire pour parvenir à apporter les meilleures réponses en direction des publics en insertion ou des entreprises.

Ces travaux se sont appuyés sur les matériaux collectés au niveau métropolitain également et notamment le Livre blanc. Le programme proposé est décliné en deux temps :

- **Un diagnostic territorial sur la situation du territoire du CTI'e** (données de contexte, identification des spécificités et des dynamiques en cours, partage des enjeux repérés) ;
- **Un programme d'actions opérationnelles.**

Les actions inscrites dans les programmes d'actions territoriaux peuvent être portées et abondées par des partenaires.

Les programmes d'actions territoriaux permettront d'orienter les financements de la Métropole dans le cadre de ses appels à projets et marchés publics et de prioriser le financement d'actions repérées comme prioritaires au niveau local.



# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.1 Présentation des données de contexte et des caractéristiques du territoire

Le territoire Plateau Nord compte 79 524 habitants en 2018.

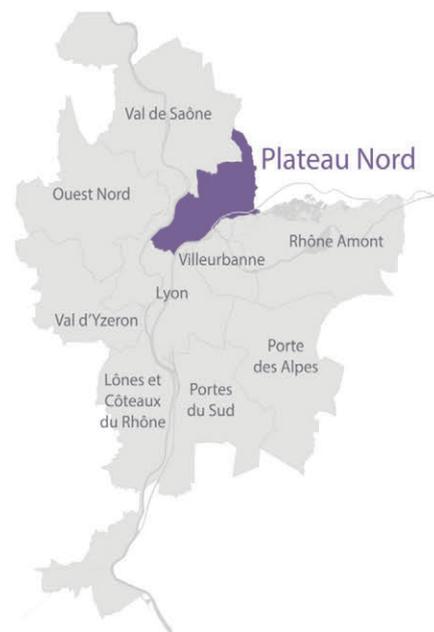
Depuis 2013, en moyenne chaque année, le territoire a gagné 0,4% de population (soit 317 habitants) ; une croissance de 0,5 point inférieure à la moyenne métropolitaine.

Cette évolution s'explique par un solde naturel de +0,7%. À l'inverse, le territoire présente un solde migratoire négatif de -0,3% par an en moyenne.

Les revenus médians des communes du Plateau nord apparaissent relativement contrastés.

Si la commune de Caluire et Cuire présente un revenu médian de 257 € supérieur au revenu médian métropolitain, celui de Sathonay-Camp se situe au niveau de la médiane métropolitaine.

Le revenu médian de la commune de Rillieux-la-Pape apparaît nettement plus faible (1 570 €/mois). Dans cette commune, le QPV de la Ville nouvelle affiche des niveaux de vie médians encore plus faibles et un taux de pauvreté de 39%, très nettement supérieur à la moyenne métropolitaine (16%) ou du Plateau nord. (15%).

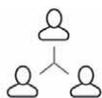


### Chiffres clés sur la demande et l'offre d'emploi :

- Avec **6,1% de sa population couverte par le RSA, soit 2 103 foyers et 7 020 demandeurs d'emploi sur les catégories ABC** le Plateau nord se situe exactement dans la moyenne métropolitaine. Des disparités existent toutefois entre les communes de la CTM. Cette part est en effet de 9,7% à Rillieux-la-Pape, de 3,8% à Caluire et Cuire et de 4% à Sathonay-Camp. Parmi les ménages allocataires, Plateau nord se caractérise par une **surreprésentation des familles monoparentales (37%)** par rapport à la moyenne métropolitaine.
- Par rapport à la moyenne métropolitaine, le Plateau nord se caractérise par une part plus importante d'ouvriers et d'employés parmi ses actifs. A l'inverse, la proportion de cadres est moindre.
- 30% des actifs de Plateau nord y travaillent et 35% viennent de l'extérieur
- L'essentiel de l'emploi se concentre dans les communes de Caluire et Cuire (51%) et Rillieux-la-Pape (47%), Sathonay-Camp accueillant les 2% restant. Le territoire de Plateau nord a vu son tissu économique largement muter ces trente dernières années, avec un développement des activités de services aux particuliers et aux entreprises et du commerce et une baisse des emplois industriels.

Les activités de services aux particuliers et aux entreprises (secteurs santé et action sociale) secteur tertiaire non marchand) sont les plus représentées ainsi que l'industrie du textile et environnement, le commerce de détail, le transport et la logistique. Il existe sur la CTM une dynamique de construction neuve dédiée à l'industrie et aux entrepôts regroupée sur Rillieux La Pape

C'est un territoire attractif avec une économie riche et diversifiée avec en face des demandeurs d'emploi peu qualifiés ou rencontrant de nombreux freins ce qui rend le besoin entre l'offre et la demande inadéquat.



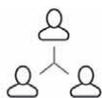
## 1.2 Cartographie / répertoire de l'offre mobilisable

<u>Service Public de l'Emploi</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 agences Pôle Emploi</b> (bassin d'emploi commun) : Accompagnements Guidé, Suivi, Renforcé Accompagnement global, Intensif des Jeunes et permanence Cap Emploi / DE RQTH</li> <li>• <b>2 antennes Mission Locale Plateau Nord Val de Saône</b></li> </ul> <p>Accompagnement des 16-25 ans, Garantie Jeunes PIC « Repérage des invisibles » 2019-2021</p>
<u>Insertion sociale</u>	<p><b>2 Maisons De la Métropole</b> Caluire et Rillieux-La-Pape, <b>2 CCAS</b> et <b>1 pôle d'action sociale</b> sur Sathonay-Camp</p> <p>Accompagnement par CCAS de Rillieux Antenne CAF + permanences</p>
<u>Insertion socio-professionnelle</u>	<p>A la Plate-forme Insertion* de Rillieux essentiellement : <b>CIDFF, IFRA, REED</b> et <b>REN</b>, certains de ces accompagnements sont réalisés sur des permanences aux CS de Caluire.</p> <p><b>AIDEN</b> et <b>Alynea</b> assurent également des accompagnements.</p>
<u>Structure d'insertion par l'activité économique</u>	<p>Régie de quartier* : <b>AMIR</b> sur Rillieux-La-Pape, <b>REED</b> groupe GEIM (ACI Recyclerie, EI)</p>



**Autres structures partenaires emploi-insertion du territoire et des structures métropolitaines ayant une offre accessible aux publics du territoire à retrouver sur :**

<https://www.calameo.com/books/0066220687bbee41163b4>



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL

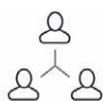
### 2.1 Les orientations pour le territoire

Le programme d'actions doit permettre de décliner les orientations du PMI'e à l'échelle du territoire de chaque CTI'e. Il s'agit de **sélectionner les objectifs qui sont jugés importants pour le territoire et en face desquels des actions concrètes peuvent être proposées.**

Sur la base des besoins identifiés à l'issue du diagnostic et des manques repérés dans l'offre mobilisable, l'objectif est de pointer les orientations thématiques et transversales du PMI'e, pour lesquelles des enjeux repérés existent ou non.

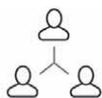
Axe	Enjeux repérés sur le territoire
<b>Axe 1 : Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits</b>	Numérique : rendre <b>accessible les outils*</b> / Informer et initier les publics mais aussi les partenaires/ L'accès au numérique permet de s'ouvrir socialement+ satisfaction personnelle+ / Humaniser la communication. / Identifier les familles monoparentales, comment aller vers/ Garde d'enfants en situation d'handicap/ La question autour des horaires atypiques / Coût de la garde/ Financement de micro-crèche CAF / Maintien de la mixité dans les crèches sur Caluire/
<b>Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture</b>	
<b>Axe 3 : Favoriser l'insertion des jeunes en précarité</b>	Travailler sur la déstigmatisation / Accompagner suivant leurs besoins et non en termes de problèmes/
<b>Axe 4 : Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion</b>	Engager les entreprises de la charte des 1000/ Comment capter les entreprises/ Comment les salariés peuvent connaître les services d'aides à l'embauche/ Travailler sur les représentations des entreprises autour des DE
<b>Axe 5 : Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion</b>	RSJ+SIAE pas de cumul possible/ Comment mobiliser les jeunes ? / Communication sur les différentes SIAE : rôles, fonctionnement, articulation/ Coordination des partenaires des jeunes sur les SIAE/ Pas de SIAE sur Caluire/ Faire évoluer les représentations des professionnels sur les SIAE
<b>Axe A : Renforcer la participation et l'implication des personnes concernées pour développer le pouvoir d'agir des individus</b>	
<b>Axe B : Améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi, et contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi</b>	

**Remarque :** En fonction des territoires, des enjeux peuvent être repérés dans une ou plusieurs orientations. L'objectif des programmes d'actions ne consiste pas à couvrir systématiquement l'ensemble des orientations du PMI'e, mais de partir des enjeux repérés pour construire des actions permettant d'y répondre.



## 2.2 Les actions concrètes

Fiche-action n°01 : Le numérique Répondre à l'exigence du tout numérique	
<p><b>Principaux constats et éléments de diagnostic :</b> Enjeux d'autonomie des personnes en parcours : prise de confiance, regard porté sur eux et de ce qu'ils peuvent renvoyer à leur entourage</p>	
<p><b>Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspondance avec les orientations du PMI'e :</b> Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits/ Pouvoir d'agir des personnes en parcours d'insertion</li> <li>• <b>Objectifs opérationnels :</b> Garantir une réponse adaptée à l'urgence/ faire avec / accompagnement au long cours et amener l'outil numérique au cœur des quartiers</li> <li>• <b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'actions à destination des bénéficiaires /Nombre de bénéficiaires inscrit.e.s sur les dispositifs et/ ou ayant validé un niveau de formation et/ ou d'autonomie (critères à déterminer)</li> </ul>	
Modalités opérationnelles	
<p><b>Contenu de l'action à mettre en œuvre :</b></p> <p>Former les agents            Créer des points d'accès « libre/ accompagné »            Développer le nombre de personnes pouvant intervenir : conseiller numérique, service civique, pair-aidant (Français Langue Étrangère)            Développer des ateliers collectifs par thématiques et en fonction des besoins repérés            Développer un guide des bonnes pratiques et sage du numérique = inter connaissance des partenaires            Créer un « bus » du numérique avec des arrêts définis            Ouvrir le numérique sur différents supports : applications</p>	<p><b>Échéancier indicatif :</b></p> <p>Sur 2022/2023</p>
Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs	
<p><b>Points de vigilance éventuels :</b> Limites dans l'acquisition du matériel par les familles/ Le numérique exacerbe les difficultés déjà présentes (exemple « maîtrise de la langue, manque de matériel informatique à la maison... »)            Communication à faire sur les lieux dit « vivants » : CAF, écoles, marchés...</p>	
<p><b>Pilote(s) :</b>            MMI'e Chargée de mission numérique</p>	
<p><b>Contributions attendues des partenaires :</b>            Maison de la Métropole, Centre Communal d'Action Sociale, Centres sociaux, PIMMS, Conseiller numérique            Plus largement toutes institutions proposant des services de prestations au public</p>	



## Fiche-action n°02 : L'entreprise « Répondre à l'adéquation offre et demande »

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Travailler sur les enjeux d'adéquation offre et demande au niveau des entreprises

### **Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion
- **Objectifs opérationnels :** S'appuyer sur le Groupe de Travail (GT) emploi mensuel + PERICA et le renforcer avec un temps dédié aux entreprises/ S'appuyer sur les initiatives et besoins de certaines entreprises (ex. : « semaine pour l'emploi ») / Créer des échanges de bonnes pratiques inter-entreprises
- **Indicateurs d'évaluation :** Évolution du nombre d'entreprises mobilisées sur les GT emploi / Nombre d'actions conduites par les entreprises par an / Nombre de recrutements dans ce cadre / Typologie des publics concernés

### **Modalités opérationnelles**

#### **Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Présence d'un référent PERICA au GT emploi

Accompagner PERICA dans ses actions de développement autour des entreprises engagées notamment – Charte des 1000

#### **Échéancier indicatif :**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

### **Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

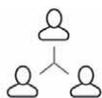
**Points de vigilance éventuels :** Chronophage, manque d'adhérents PERICA

#### **Pilote(s) :**

Chargée de Liaison Emploi et Entreprises MMI'e/ SPE/ PERICA

#### **Contributions attendues des partenaires :**

Investissement de chacun à développer les actions engageantes des entreprises



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



**Fiche-action n°03 : « l'offre de services pour les jeunes »**

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** Précarité reconnue du public jeune en insertion. Accompagner les jeunes à avoir différentes carrières= avec des parcours non linéaires/ Travail dès le collège sur les orientations/ Mieux adapter la rencontre jeune-entreprise= sortir des CV/ Maitriser **les outils informatiques\***

**Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :**

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- **Objectifs opérationnels :** Outiller les professionnels / Rendre acteur le jeune dans son parcours au travers des réseaux sociaux notamment
- **Indicateurs d'évaluation :** Mise en place de l'outil en ligne/ Nombre d'inscriptions jeunes de -25ans sur les actions proposées

**Modalités opérationnelles****Contenu de l'action à mettre en œuvre :**

Mise en ligne de l'outil MMI'e

Identifier sur le plateau nord l'ensemble des actions jusqu'à la plus petite (pour qui ?)

Communiquer : quoi ?

**Échéancier indicatif :**

1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs**

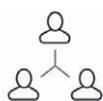
**Points de vigilance éventuels :** Actualisation des informations

**Pilote(s) :**

MMI'e

**Contributions attendues des partenaires :**

Alimentation de l'outil par les partenaires référents socioprofessionnels



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°04 : Rendre accessible la montée en compétences des personnes éloignées de l'emploi par les SIAE

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** la typologie des publics en insertion sur plateau nord montre un profil peu qualifier, les parcours en SIAE permettraient une montée en compétences de ces personnes

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion
- **Objectifs opérationnels :** Donner une visibilité claire des possibilités d'offres en SIAE/ Développer des activités, ateliers, métiers plus attractifs ex. brasserie, numérique...présenter les métiers de demain
- **Indicateurs d'évaluation :** Élargissement des métiers à d'autres secteurs d'activités/ Augmentation du nombre d'orientations de bénéficiaires sur Plateau nord / Nombre de personnes recrutées par an (typologie)

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Organiser avec les prescripteurs des journées « portes ouvertes »  
Mobiliser les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)  
Définir un groupe projet pour mobiliser sur les activités et filières métiers

#### Échéancier indicatif :

2022  
2022  
2022/23

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

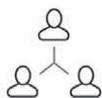
**Points de vigilance éventuels :** Chronophage/ Besoin d'une personne ressource en SIAE/ Difficulté sur AI (Association Intermédiaire) / Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, où il y a nécessité de mobiliser le parc clients/ Faire connaître le dispositif auprès des entreprises

#### Pilote(s) :

Coordonnateur Emploi et Insertion MMI'e / Groupe GEIM / CLEE

#### Contributions attendues des partenaires :

Consulter les institutionnels : Pôle emploi. Association FACE ...cartographie



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## Fiche-action n°05 : La garde d'enfant « Rendre le choix à l'accès à l'emploi possible »

**Principaux constats et éléments de diagnostic :** La CTM présente un taux important de familles monoparentales auprès des BRSA notamment. Accompagner ces familles sur le frein de la garde d'enfant c'est leur laisser la possibilité d'aller vers et dans l'emploi. Garde d'enfant-parentalité : Séparation mère-enfant est un frein à l'emploi/ Travailler sur les représentations liées à la garde d'enfant parallèlement au parcours d'insertion socioprofessionnelle

### Correspondance avec les orientations du PMI'e, objectifs opérationnels et indicateurs :

- **Correspondance avec les orientations du PMI'e :** Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits/ contribuer à l'insertion des publics dans l'emploi
- **Objectifs opérationnels :** Renforcer les parcours d'insertion socio-professionnels/ Renforcer la communication sur les dispositifs proposés/ Renforcer la collaboration intercommunale
- **Indicateurs d'évaluation :** Le nombre de places créées en crèche ou possibilité de places à vocation d'insertion professionnelle (Évolution à N-1) / Impact sur l'emploi des personnes

### Modalités opérationnelles

#### Contenu de l'action à mettre en œuvre :

Améliorer les informations sur les aides à la garde  
Adapter les modalités d'accueil : les assouplir  
Accueil collectif à travers des projets spécifiques  
Accueil individuel à travers le RPE  
Groupe de travail à l'échelle de la CTM  
Crèche d'entreprise PERICA= meilleure connaissance de l'offre

#### Échéancier indicatif :

2022

### Conditions de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs

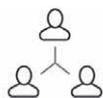
**Points de vigilance éventuels :** la participation financière de la Métropole ? Respect des orientations politiques de chaque territoire : petite enfance, emploi, insertion

#### Pilote(s) :

Techniciens associés au service petite enfance des différentes mairies : responsable pôle petite enfance, chargé de mission petite enfance

#### Contributions attendues des partenaires :

Les services petite enfance, MDML



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial



## 3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

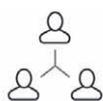
### 3.1 Les perspectives pour l'année à venir

- Rapprocher offres d'emploi – demandes d'emploi :
- Proposer, organiser et animer des ateliers à destination des entreprises « modules de connaissance sur les aides à l'embauche », la méthode IOD afin de garantir une meilleure intégration des bénéficiaires en parcours
- Développer les **Rencontres Métiers et visites d'entreprises** à destination des référents et bénéficiaires sur le territoire/ Mobiliser les entreprises engagées (Charte des 1000) pour améliorer les positionnements en local mais aussi potentialiser l'aspect qualitatif des positionnements de candidats sur les offres d'emploi.
- Avoir une meilleure lisibilité de l'offre des SIAE pour améliorer le nombre d'orientations de candidats par les référents et favoriser la montée en compétences des bénéficiaires
- Travailler sur la montée en compétences des référent.e.s emploi au travers de modules de sensibilisation (santé mentale, connaissance du monde de l'entreprise, les attentes et besoins des entreprises au niveau RH...)
- Une meilleure inter connaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur la CTM pour mieux abonder les actions à destination des bénéficiaires
- Amorcer la solution « garde d'enfants » pour les bénéficiaires les plus en demande « femme seule avec enfant » avec des places fléchées et rendre visible cette offre

**Remarque** : le programme d'actions se traduit année après année, par une feuille de route pour le CTI'e. La feuille de route annuelle vient préciser la façon de décliner les différentes actions et les étapes / jalons pour y parvenir, à travers un exercice de priorisation des actions dans le temps.

### 3.2 Les perspectives à 3 ans

- Visibilité de l'offre (emploi, actions) améliorer pour les partenaires mais aussi pour les bénéficiaires à travers d'outil mutualisé et adapté à un large public afin de permettre une facilité d'accès aux actions, offres d'emploi en local particulièrement
- Collaboration des acteurs de l'emploi et de l'insertion à l'échelle de la CTM avec l'appui de la Métropole, amélioration du maillage partenarial intercommunal au travers des CTI'e
- Des solutions de garde d'enfants adaptées aux personnes en parcours : nombre de places réservé pour les bénéficiaires les plus en demande (femme seule avec enfant notamment)





PMI'e  
2022  
2026



Cahier 3  
Programme d'Actions  
Territorial





Les programmes d'actions territoriaux ont été élaborés par la mobilisation de tous les acteurs agissant en faveur de l'insertion et de l'emploi et grâce en particulier à l'implication de :



Direction Insertion et Emploi  
Délégation Développement Responsable

**GRANDLYON**  
la métropole